

Intégration des réfugiés du Moyen-Orient dans la société valaisanne

**Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du
Bachelor of Arts en travail social**

par :

Bastien DARBELLAY

Promotion :

BAC 14

Conseillers au travail de Bachelor :

Karine Darbellay, Professeure

Genti RAMADANI, Assistant d'enseignement

Martigny, le 28 juin 2017

HES-SO Valais

Filière Travail Social

Remerciements

Je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui m'ont soutenu et aidé dans la réalisation de mon Travail de Bachelor. Je pense tout particulièrement à :

- Madame Karine Darbellay, ma directrice de mémoire, pour ses conseils avisés et pointus, pour le temps qu'elle a pris pour corriger mon travail afin de lui donner plus de cohérence et de clarté.
- Monsieur Genti Ramadani, qui m'a accompagné dans le choix précis de ma thématique durant les premiers mois.
- Aux quatre personnes afghanes et syriennes qui ont accepté de répondre à mes questions. Leur disponibilité, leur amabilité et leur sincérité demeureront des moments très forts de cette recherche.
- Monsieur Mahamadou Sognane, délégué à l'intégration de la ville de Martigny et Monsieur Didier Bonvin, intervenant à l'intégration dans les familles, qui m'ont permis de rencontrer des gens respectant les critères définis.
- Ma sœur, ma mère et mon père qui m'ont soutenu dans les moments de doute et qui ont eu la gentillesse de relire les aspects formels du travail.

« Dans le présent document, le texte est rédigé sous une forme masculine mis à part dans la partie analyse où le genre des personnes interrogées a été conservé. »

«Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteur.»

«Je certifie avoir personnellement écrit ce Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteurs, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le Code éthique de la recherche.»

Bastien Darbellay

Résumé

Des personnes fuient par milliers des régions en guerre au Moyen-Orient. Après un parcours migratoire épuisant, ils demandent l'asile à la Suisse. La description des conditions de leur intégration en Valais constitue la base de ce travail.

Je me suis fixé plusieurs objectifs personnels, professionnels et théoriques. J'ai ensuite émis deux hypothèses que j'ai tenté de vérifier dans la partie empirique. La première sous-entend que le fait de se trouver au carrefour de deux cultures implique des choix de la part des réfugiés. La seconde hypothèse affirme que la société valaisanne offre les moyens adéquats pour une bonne intégration.

Dans la partie théorique, j'ai développé la notion de cultures sous différents angles. Rocher l'a définie avec beaucoup de clarté. J'ai ensuite présenté les processus d'acculturation d'après Berry et Métraux, et les différents types d'accueil réservés aux réfugiés à travers les œuvres de Bérubé et Barudy. Pour les aspects liés au travail social, j'ai choisi d'examiner les modèles de Bolzman.

A leur arrivée, les besoins des réfugiés sont nombreux et diversifiés. Certains sont urgents : sécurité, santé. D'autres surviennent plus tard : nécessité de pouvoir disposer d'un « chez-soi », de s'exprimer dans la langue du pays d'accueil, de travailler. En allant à l'école, les enfants découvrent une langue inconnue jusqu'ici, dans un environnement tout nouveau. En classe, ils rencontrent d'autres enfants qui vont, avec les enseignants, les aider à trouver leur place à travers toutes sortes d'activités.

La société valaisanne offre de nombreuses ressources. Des lois fédérales et cantonales fixent un cadre à l'accueil des réfugiés. Elles confient souvent les tâches concrètes aux communes.

Les travailleurs sociaux jouent aussi un rôle essentiel en assurant un soutien apprécié pour des démarches administratives, ainsi que pour de nombreuses aides ponctuelles. Ils exercent une fonction de ponts entre deux cultures avec le concours des interprètes communautaires.

La partie empirique a permis, à partir d'entretiens réalisés avec quatre réfugiés provenant d'Afghanistan et de Syrie, de vérifier les hypothèses formulées. L'échantillonnage comptait deux femmes et deux hommes choisis par le délégué à l'intégration à la ville de Martigny en fonction des attentes liées à mon travail.

Cette partie pratique a aussi été un moyen d'examiner les besoins et les ressources exprimés par les principaux intéressés. A partir d'exemples vécus, des éléments prioritaires ont pu être distingués clairement des aspects plus secondaires. Pour cette partie essentielle du travail, je me suis efforcé d'appliquer au mieux le code de déontologie propre au travail social.

J'ai pu constater beaucoup de similitudes entre les éléments développés dans le cadre conceptuel et les réponses de mes interviewés.

Pour finir, j'ai essayé d'imaginer des pistes d'action pour faciliter le processus d'intégration des réfugiés en Valais. Elles sont d'ordre pédagogique, sociétal et professionnel.

Mots-clés

Famille – Migration – Intégration – Besoins – Ressources

Table des matières

Remerciements.....	i
Résumé.....	ii
Mots-clés.....	ii
Table des matières	iii
Liste des illustrations.....	v
1. Introduction	1
1.1 Choix de la thématique	1
1.2 Question de recherche	1
1.3 Objectifs.....	2
1.4 Hypothèses	2
2. Eléments théoriques.....	3
2.1 Contexte et terminologie	3
2.2 La notion de cultures	4
2.3 Rencontre avec la culture du pays d'accueil	5
2.4 Le modèle écosystémique.....	10
2.5 Besoins des réfugiés	11
2.6 Les ressources	19
2.7 Synthèse.....	29
3. Méthodologie.....	30
3.1 Echantillonnage.....	30
3.2 Documentation.....	31
3.3 Méthode de récolte des données : l'entretien semi-directif.....	32
3.4 Principes éthiques de la recherche.....	33
4. Analyse	34
4.1 Méthode d'analyse	34
4.2 Besoin de protection via l'exil	34
4.3 Ressources concernant la protection via l'exil	36
4.4 Besoins liés à la santé	37
4.5 Ressources liées à la santé.....	38
4.6 Besoins liés à la langue du pays d'accueil	38
4.7 Ressources liées à la langue du pays d'accueil.....	39
4.8 Besoins liés au logement	40
4.9 Ressources liées au logement.....	41
4.10 Besoins liés à l'instruction.....	41
4.11 Réponses au besoin d'instruction	42

4.12	Besoin de travailler et ressources	43
4.13	Besoin d'aide sociale et ressources trouvées.....	45
4.14	Vers des formes d'intégration spécifiques	46
4.15	Synthèse de la partie empirique	48
5.	Bilan méthodologique	48
5.1	Objectifs.....	48
5.2	Hypothèses	50
5.3	Limites méthodologiques.....	50
5.4	Pistes d'action	51
6.	Conclusion	52
7.	Bibliographie	54
8.	Annexes	60
8.1	Grille d'entretien	60
8.2	Cultures afghanes	61
8.3	Cultures syriennes	62
8.4	Différences culturelles dans la perception du fonctionnement familial..	63

Liste des illustrations

Figure 1 : L'intégration créatrice	9
Figure 2 : Modèle écosystémique	11
Figure 3 : Pyramide de Maslow	30

1. Introduction

1.1 Choix de la thématique

Une expérience a été déterminante dans le choix de mon thème de travail de Bachelor : ma rencontre avec une famille afghane dans le cadre du module E8.

Le fait de passer deux heures par semaine au sein de leur famille m'a permis de bien comprendre la situation des réfugiés provenant d'un pays lointain et d'appréhender de façon concrète les souffrances et la difficulté d'une intégration dans une culture si différente de la leur. J'ai pu constater que lorsqu'on a fui son pays où la répression et la violence régnaient, on ne l'a pas fait de gaieté de cœur. En arrivant en Suisse, même si la sécurité est appréciable, ces personnes rencontrent au quotidien toutes sortes d'obstacles. La langue constitue un problème essentiel et le fait de devoir recourir à ses enfants pour comprendre certaines phrases pourrait amener l'adulte à penser qu'il est vraiment incompetent dans ce monde.

J'ai apprécié le fait de pouvoir aider les enfants dans leurs tâches scolaires et encourager le père. J'admire son courage car il éduque seul ses trois enfants. En quelques mois, j'ai pu observer qu'ils voulaient s'intégrer et qu'ils progressaient avec détermination sur ce chemin. J'ai pu observer les mécanismes qui se mettaient en place avec des ressources très fortes et des vulnérabilités tout aussi évidentes. Cette situation a contribué concrètement à affiner ma question de recherche.

Dans le cadre du module libre, avec des camarades, nous avons créé une plateforme informatique d'entraide dont le but consiste à fournir un service gratuit réalisant un trait d'union entre réfugiés et Valaisans. Les gens peuvent avoir recours en ligne à des services tels que jardinage, petites réparations, déménagement, leçons de français, une aide dans des démarches administratives, par exemple.

De façon générale, j'ai toujours ressenti une vive volonté de fournir du soutien à l'égard des personnes subissant toute forme d'exclusion basée sur des thèses populistes et superficielles. Le soutien des opprimés et des gens fragilisés fait partie des valeurs fondamentales de notre société. Quand je lis que des groupements de citoyens refusent l'implantation d'un centre de réfugiés sur leur territoire, qu'ils souhaitent les voir ailleurs, je trouve ça révoltant. Le fait que de nombreuses personnes éprouvent une méfiance ou accusent systématiquement de paresse ou de délinquance la totalité de ces personnes qui ont traversé tant de souffrances paraît vraiment inadmissible. Pire encore, des partis politiques en font leur fonds de commerce et utilisent ces arguments infondés pour développer un rejet des réfugiés. Ils ne seront jamais capables de se mettre à leur place et de se dire que si c'était eux qui souffraient de cette violence dans leur pays d'origine, ils apprécieraient qu'on se montre accueillant à leur égard.

Pour finir, j'ai un intérêt particulier pour tout ce qui concerne la géopolitique que je suis quotidiennement dans les reportages télévisés, sur des journaux et sur des sites Internet.

Le sort des réfugiés m'a spécialement touché lorsque j'ai appris qu'il s'agissait du plus important flux migratoire jamais vu depuis la Deuxième Guerre Mondiale. Savoir que la moitié de la population de la Syrie a dû fuir m'interpelle. L'image de ces bateaux surchargés qui coulent en mer Méditerranée et des longues colonnes de personnes qui marchent, à la recherche d'une terre plus sûre, affrontant frimas, tempêtes, canicules m'ont tout particulièrement marqué. D'après moi, notre pays pourrait en faire plus pour lutter contre cette souffrance et aider les plus démunis.

1.2 Question de recherche

Une fois le thème choisi, j'ai cherché plusieurs voies de recherche. J'ai finalement opté pour un thème global me permettant de suivre le parcours d'un réfugié sur le long terme. J'ai décidé d'étudier le parcours de personnes originaires du Moyen-Orient s'établissant en Valais.

J'ai considéré la définition anglaise du Moyen-Orient (Middle East) car il existe plusieurs découpages connus de cette région (Capdepuy, 2008). Cette dernière englobe l'Afghanistan notamment.

La question de recherche est donc la suivante : Quels sont les besoins et les ressources au processus d'intégration, en Suisse et en Valais plus particulièrement, que rencontrent les réfugiés du Moyen-Orient ?

1.3 Objectifs

A la suite de cette question principale, je me suis fixé des objectifs. Ils ont été de quatre types : personnels, professionnels, théoriques et de terrain.

1.3.1 Objectifs personnels

- Réaliser une recherche approfondie sur un thème qui me passionne
- Comprendre le ressenti des réfugiés du Moyen-Orient
- Mieux comprendre les mécanismes de l'intégration en général
- Développer mes connaissances géopolitiques dans le contexte du Moyen-Orient

1.3.2 Objectifs professionnels

- Etablir une bonne communication avec le réseau des professionnels de l'intégration
- Respecter les règles d'éthiques précisées
- Développer une bonne connaissance des lois régissant l'intégration des réfugiés
- Etablir un climat de confiance avec les interviewés

1.3.3 Objectifs théoriques

- Définir la notion de cultures et le concept d'intégration
- Décrire le contexte juridique et politique
- Décrire à partir d'une lecture systémique les ressources des réfugiés en Valais
- Définir les besoins ressentis par les réfugiés du Moyen-Orient dans le processus d'intégration

1.3.4 Objectifs de terrain

- Trouver un vocabulaire adapté aux personnes
- Réaliser des entretiens efficaces en suivant une grille adaptée
- Evaluer l'importance des ressources à disposition en Valais
- Comprendre plus concrètement les besoins et les problèmes de ces personnes

1.4 Hypothèses

J'ai ensuite émis deux hypothèses que je m'efforcerai de vérifier dans la partie empirique.

- **Hypothèse 1:** *Les prestations du pays d'accueil visant une bonne intégration des réfugiés sont considérées comme adéquates et suffisantes.*

Le travail s'articulant en grande partie autour des besoins des réfugiés et des ressources proposées par le pays d'accueil, l'hypothèse paraissait intéressante à vérifier, par exemple en confrontant les prestations décrites dans la partie théorique, notamment avec les auteurs (Piguet, Wanner et Fibbi) avec l'avis des personnes interviewées.

- **Hypothèse 2 :** *L'intégration implique un choix entre la culture du pays d'accueil et celle du pays d'origine.*

Les réfugiés du Moyen-Orient se trouvent au croisement de deux cultures fort différentes. L'enjeu consistera à associer de la manière la plus harmonieuse possible ces cultures. Une analyse des éléments obtenus aussi bien dans les parties théorique que pratique permettra d'avoir un regard plus complet sur cet aspect de la recherche.

2. Eléments théoriques

Pour aborder ma question de recherche, qui traite de l'intégration des réfugiés du Moyen-Orient en Valais, j'ai choisi d'étudier différents concepts.

La notion de **cultures** paraît essentielle dans ce travail. Des définitions appropriées faciliteront une approche plus claire permettant de ressentir le choc qu'éprouvent des personnes qui quittent un pays du Moyen-Orient pour tenter de s'intégrer en Valais.

Le concept d'**intégration** sera défini notamment avec une synthèse des modèles de Berry et de Métraux qui ont étudié les différents modes d'acculturation dans le pays d'accueil.

Une analyse des principaux **besoins** liés à ce déracinement débouche sur une présentation des **ressources** à disposition des réfugiés. Le **contexte politique et juridique**, par les lois qui sont appliquées et par les services mis à leur disposition, est également décrit.

2.1 Contexte et terminologie

Selon les derniers rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), les guerres, les conflits et toutes les formes de persécutions ont entraîné le plus grand nombre de personnes déplacées en quête de refuge et de sécurité jamais observé dans l'histoire moderne. Cette hausse importante survient depuis début 2011, après l'éclatement du conflit en Syrie, qui cause désormais un des plus importants déplacements de populations observé (Clayton, 2014).

Cette situation grave et urgente interpelle le monde entier. La recherche de solutions pour aider ces gens à trouver un abri et des conditions de vie décentes constitue une priorité pour les gouvernements et les populations des pays qui accueillent ces flux migratoires. C'est un vaste sujet aux retombées multiples.

Les réfugiés parents ont été contraints à faire un choix difficile pour leur famille. Après avoir vécu des bombardements, des violences atroces, la destruction de leur maison, la misère, les menaces, la torture, la famine et pire encore, la mort d'un membre de leur famille, ils ont décidé, malgré les incertitudes, les inconvénients, de fuir à la recherche d'un lieu où ils pourront élever leurs enfants en sécurité (Amnesty international, 2016).

Les chemins qu'ils doivent parcourir pour leur exil sont parsemés d'embûches qui s'ajoutent aux traumatismes du départ. Des passeurs sans scrupules les traitent de manière inhumaine et les dépouillent du peu qu'ils possèdent. Ils affrontent tantôt le froid, tantôt le chaud. Les reportages présentés par les chaînes de télévision nous montrent des scènes atroces. Des embarcations surchargées traversent la mer en prenant des risques énormes. Des migrants se voient empêchés de passer des frontières, leur chemin étant barré par des barbelés. Ils traversent des pays parfois inhospitaliers avant de parvenir en Suisse ou dans un autre pays européen (Amnesty international, 2016).

Enfin arrivés à destination, ils se retrouvent plongés dans une autre culture très différente de celle qu'ils ont connue jusqu'ici. Ils découvrent ce nouveau cadre de vie en même temps que leurs enfants.

A travers le thème choisi, les besoins essentiels ressentis par les réfugiés et leurs familles à leur arrivée en Suisse et les ressources qui sont mises à leur disposition pour favoriser la meilleure intégration possible dès ce moment ont été traités.

Pour le terme de « réfugié », des précisions s'imposent. Un flou conceptuel règne à travers la littérature des sciences sociales, entre les appellations de « requérant d'asile » et de « réfugié ». Lorsque les textes ne font pas de références particulières, le terme de « réfugié » sera privilégié.

2.2 La notion de cultures

A leur arrivée, les réfugiés sont confrontés à la nécessité, d'entrer en contact avec la culture du pays d'accueil. Se trouvant à l'intersection de deux cultures bien distinctes, les réfugiés devront faire des choix déterminants.

2.2.1 Des définitions de cultures

La notion de cultures paraît essentielle à la compréhension du processus d'intégration. Il n'est d'ailleurs pas aisé d'en trouver une définition, tant la littérature spécifique en foisonne, aussi bien au niveau anthropologique, biologique, qu'ethnologique ou sociologique. Rocher (1992, p. 106) la présente comme

« un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte. »

L'UNESCO (1982) définit une culture comme

« l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

Dans les deux cas, ces définitions recourent au mot « ensemble » pour bien faire apparaître l'étendue considérable des faisceaux compris dans ce terme. Pour l'une comme pour l'autre, on ressent que les cultures concernent des groupes plus ou moins grands de personnes dont elles influencent fortement le mode de vie.

Rocher souligne avec précision tout ce que les individus apprennent pour vivre ensemble harmonieusement, tandis que l'UNESCO développe plus le cadre dans lequel s'opèrent les manifestations des cultures.

2.2.2 Les indices de la culture

Cette manière de penser et d'agir commune aux individus se concrétise à travers les codes culturels, c'est-à-dire via des valeurs et des normes acceptées par la majorité de la population (Bérubé, 2004). Rocher (1992) précise en donnant quelques exemples de codes comme les règlements, cérémonies, formes d'arts, connaissances scientifiques.

Les cultures ont des racines souvent profondément ancrées dans l'histoire (Bérubé, 2004). En effet, les codes culturels sont transmis de génération en génération. Par l'éducation des enfants, les individus contribuent à perpétuer les rites qui leur sont propres comme : type de cuisine, loisirs, mode de mariage, religion, accueil des étrangers (Rocher, 1992).

Chaque culture ayant une ou plusieurs langues, celles-ci font partie d'un héritage permettant de se comprendre au sein d'un groupe (Rocher, 1992). La langue fait partie d'un ensemble de symboles de communication mais elle n'est pas la seule. Des manifestations non verbales permettent aussi de se comprendre. Rocher (1992) cite l'exemple de codes compris de tous chez des sportifs pratiquant leur discipline favorite ou chez des musiciens interprétant une même œuvre.

2.2.3 Rôles de la culture

La culture établit des liens entre les personnes qui la composent ; elle crée une certaine solidarité et elle garantit la cohésion d'un groupe (Bérubé, 2004). Toute culture agit un peu comme un moule sur l'individu. Il donne les formes principales mais chacun peut ensuite en remodeler une partie, exprimer une certaine créativité. Quelqu'un qui n'accepte pas du tout les règles propres à son groupe se verra rejeté (Rocher, 1992).

Ces notions permettront d'établir des critères de comparaison plus objectifs entre culture du pays d'origine et culture du pays d'accueil. Elles permettront également de réaliser le bouleversement subi par les familles arrivant du Moyen-Orient. Celles-ci vont affronter un « dépaysement » qui sera total, compliquant de manière évidente leur intégration dans le pays d'accueil.

2.3 Rencontre avec la culture du pays d'accueil

Ce choc culturel que vivent les familles de réfugiés, déjà éprouvées par les conditions de vie dans leurs pays et le chemin de l'exil, peut les déstabiliser profondément. Il revêt des formes multiples.

Tout d'abord, il y a des changements physiques. Les réfugiés du Moyen-Orient rencontrent un nouveau milieu, un nouvel habitat, un nouveau type d'urbanisation. Ils font face aussi à des changements biologiques : nouvelle alimentation, nouvelles maladies. Des changements politiques interviennent (organisation, mode de gouvernement), de même que des changements économiques (niveau de vie, emploi salarié), culturels (la langue, la religion, l'éducation) et sociaux (nouvelles relations interindividuelles et intergroupales) (Association Française et Eugène Minkowski, s.d.).

Plusieurs changements psychologiques peuvent aussi être observés au niveau de l'identité personnelle et ethnique, des attitudes et des motivations. Certains de ces changements ont des conséquences positives, comme l'amélioration des conditions économiques, médicales, éducationnelles. D'autres se manifestent sous forme de problèmes psychologiques : une confusion identitaire, un stress d'acculturation (Association Française et Eugène Minkowski, s.d.).

« L'individu vit souvent une profonde anxiété au plan mental et physiologique en raison d'une sur-stimulation et des efforts supplémentaires qu'il doit fournir pour faire face à tous les stimuli différents et incompréhensibles de son nouvel environnement ; les effets dérangeants de la faible applicabilité du comportement dans le nouveau contexte font en sorte que l'individu ne retrouve plus sa confiance dans le cadre mental de référence d'origine » (Jacob, 1993, p. 197).

André Jacob (1993) décrit quatre étapes clés pour l'intégration des réfugiés dans une culture fondamentalement différente de celle de leur pays d'origine.

Durant la première phase, le réfugié vit une période d'euphorie. Il arrive plein d'espoir et rêve d'une vie meilleure. Il n'entre pas encore en relation avec la population. Ses contacts sont encore rares et superficiels. La deuxième étape est décrite comme essentielle car elle le met face au « choc culturel ». La personne fait face à une profonde anxiété en raison des stimulations constantes qu'elle ressent et des efforts qu'elle doit réaliser pour s'adapter à ce nouvel environnement. Une confusion s'installe dans l'esprit de ces individus qui ne peuvent plus utiliser les normes qu'ils maîtrisaient dans le pays d'origine. Lors du troisième temps, le réfugié prend conscience de ses apprentissages. Son comportement devient de plus en plus adapté à son nouveau monde, tandis qu'il oublie petit à petit ses anciennes références. Finalement, il parvient à intégrer les normes essentielles à son intégration dans son nouveau pays. Son comportement est devenu en adéquation avec le cadre social. Souvent, l'apprentissage de la langue et une insertion professionnelle lui ont permis de partager avec ses pairs et de se faire sa place.

« De façon générale, le rythme d'acquisition des éléments d'une autre culture et de nouveaux apprentissages comportementaux varie selon les personnes. Le processus est sensiblement toujours le même : au début, l'individu se tourne d'abord vers les perceptions antérieures, peu à peu s'installe une profonde confusion entre l'ancien cadre de référence et le nouveau, jusqu'à ce qu'une clarification s'opère et qu'émerge un nouveau cadre qui provoque des changements majeurs » (Jacob, 1993, p. 198).

2.3.1 Types d'accueil

Le type d'accueil réservé aux familles de réfugiés qui arrivent dans un pays peut varier diamétralement. Il influencera de manière directe l'intégration de ces personnes.

« La qualité de cet accueil prévient les désordres émotifs et favorise la santé et le bien-être des nouveaux arrivants » (Bérubé, 2004, p. 24).

Un premier type induit le fait que les nouveaux arrivants se voient absorbés par le pays hôte et qu'on leur impose d'abandonner leurs caractéristiques ethniques et de se fondre dans celles qui prédominent. C'est un modèle dit « **assimilationniste** » qui présuppose la supériorité d'une culture (Berry, 1997 ; cité par Bérubé, 2004). Jorge Barudy va plus loin encore, il reproche à cet égard les comportements racistes et xénophobes d'une partie de la population européenne par rapport à certains groupes d'immigrés, rendant plus difficile une intégration sereine par les contraintes qu'elle leur impose et la non reconnaissance de la culture du pays d'origine (Barudy, 1992).

Louise Bérubé cite comme deuxième modèle de société d'accueil le « **multiculturalisme ou pluralisme culturel** ». Celui-ci entend accepter un statut d'égalité aux cultures présentes et accorde aux populations minoritaires le droit d'avoir accès à leurs institutions et à leurs moyens d'expression culturelle (Berry, 1997 ; cité par Bérubé, 2004). Ce modèle est plutôt récent. Il permet le développement de réseaux scolaires et religieux liés à la culture d'origine. « Le multiculturalisme vise l'épanouissement individuel par la reconnaissance de la valeur de la culture de chacun plutôt que des objectifs sociaux » (Bérubé, 2004, p. 10).

Le troisième modèle sociétal se caractérise par « **une approche interculturelle** » qui prône la protection des populations minoritaires, l'intensification des échanges et autres interactions entre communautés. Ce processus d'échanges continus est bénéfique à tous car il favorise le développement d'une pensée plus complexe, aux visées plus larges, du respect et de la tolérance (Bérubé, 2004).

L'intégration ne peut se limiter à la culture. Elle doit également se situer au niveau socioéconomique. Ce quatrième modèle serait celui de « **l'intégration structurelle** » par l'adhésion à une culture commune. Pour de nombreuses personnes, la marginalisation économique est encore plus difficile à supporter que la marginalisation culturelle. La possibilité d'insertion sociale et professionnelle joue un rôle intégratif essentiel. Permettre aux migrants de réaliser leurs projets de promotion individuelle constitue une voie d'intégration à ne pas négliger.

« L'intégration devrait alors s'effectuer tant sur les plans politique, socioéconomique et scolaire que sur le plan cordial ; les trois premiers relevant des principes d'égalité et de liberté, et le dernier de la fraternité qui se traduit plus concrètement par l'établissement de relations positives entre personnes et entre groupes, de relations de bon voisinage » (Bérubé, 2004, p. 13).

Eviter toutes les formes de discrimination et viser à nouer des liens entre les personnes d'origines différentes, dans une société respectueuse de valeurs communes de solidarité, constitue un objectif louable pour des pays démocratiques. C'est l'affaire de chacun de progresser vers « une société dont l'orchestre infini des musiciens du verbe créera la

symphonie d'un avenir où les hommes, devenus magiciens du sens, jetteront un sort aux tragédies » (Métraux, 2004, p. 245).

2.3.2 Modèles de travail social selon Bolzman

Les sociétés européennes se caractérisent par une grande diversité ethnique et culturelle. Les travailleurs sociaux rencontrent donc des personnes d'origines fort diverses (Bolzman, 2009).

Bolzman a élaboré cinq modèles d'intervention propres au travail social. Il s'agit de tendances qu'il a systématisées pour en faire des idéaux-types.

Le modèle dit **réparateur assimilationniste** part de l'idée que les migrants et leurs familles ont des déficits à combler. Ils sont perçus comme ayant et causant des problèmes. S'ils désirent avoir une place dans la société, ils doivent se transformer et ressembler aux autochtones. Ce modèle comporte l'idée de permettre la promotion sociale et d'offrir à la deuxième génération un meilleur statut que celui de leurs parents. Le principal point faible que l'on peut relever s'avère qu'il s'agit d'une aide contrainte et basée sur un rapport asymétrique entre les travailleurs sociaux et les migrants.

Le modèle **ethnoculturel** est une réaction au modèle assimilationniste. Il s'agit de mieux tenir compte des spécificités culturelles des populations accueillies. Une meilleure compréhension de la culture des autres permet de mieux appréhender les problématiques. Le modèle encourage les migrants à préserver des relations avec leur communauté. Par contre, son défaut réside dans une définition trop fermée de la culture qui considérerait celle des migrants comme quelque chose de figé.

Le modèle **communautaire** part, lui, de l'idée que les problématiques rencontrées par les migrants proviennent toutes des trajectoires de vie semblables qu'ils ont vécues. Ils font partie de la même société, ce qui implique les mêmes traumatismes, les mêmes modes de vie ou de positions dans la famille. Si ce modèle facilite les relations entre les personnes aux parcours semblables, ces dernières refusent parfois d'être enfermées dans cette spécificité. Le risque de créer un ghetto est également présent.

Le modèle **interculturel** constate que les migrants et la population autochtone vivent dans un même monde pluriculturel où chacun devrait pouvoir trouver une place. Les conflits inhérents à cette situation de cohabitation doivent pouvoir être résolus ensemble. Les travailleurs sociaux sont des médiateurs interculturels qui veillent à valoriser le vivre ensemble et à mettre l'accent sur les buts communs. L'intérêt de ce modèle s'inscrit dans le fait qu'il appréhende la société de manière dynamique, dans une construction complexe où chacun peut apporter sa contribution. Le problème qui peut en découler est que les migrants et les autochtones n'ont pas forcément le même statut, ni le même pouvoir.

Le modèle **antidiscriminatoire** fait le constat qu'on réserve aux migrants des statuts juridiques qui ont des effets discriminatoires par rapport aux autochtones. Même s'ils sont égaux en droit, ils sont traités de manière asymétrique et ne jouissent pas de l'égalité des chances. Le but serait donc de supprimer ces discriminations. Cette démarche met bien l'accent sur les obstacles créés par la société d'accueil, permettant une adaptation plus juste des lois et la sensibilisation des professionnels à leurs propres comportements inadaptés. Le point faible de ce modèle provient de l'idée que les problèmes des migrants ne sont pas tous issus de discriminations diverses mais d'autres facteurs.

Bolzman (2009) relève finalement que les travailleurs sociaux utilisent de manière créative plusieurs modèles d'intervention. Ils choisissent souvent des assemblages dans la pratique car ils doivent sans cesse composer avec des situations et des enjeux différents qu'ils doivent continuellement réévaluer.

2.3.3 Stratégies des migrants dans le pays d'accueil : de l'assimilation à la marginalisation

Berry s'est penché spécialement sur les relations entre les populations migrantes et l'accueil que leur réserve le pays d'accueil. Il a défini différentes stratégies d'acculturation. (Berry, 1997). Cette notion d'acculturation consiste en l'ensemble des phénomènes résultant d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes qui entraînent des changements dans les modèles culturels originaux des uns ou des autres groupes (Redfield, Linton, Herskovits cité par Association Française et Eugène Minkowski, 1936). Berry (2005), lui, la définit comme le processus double de changement culturel et psychologique qui résulte du contact entre deux (ou plus) groupes culturels et leurs membres individuels.

Pour décrire ces stratégies, Berry (1997) affirme qu'elles correspondent aux réponses à deux questions : les migrants doivent-ils conserver leur culture d'origine et continuer à la pratiquer en préservant leur identité ethnique ou doivent-ils se fondre plus ou moins dans la culture du pays qui les accueille ?

Il différencie quatre axes selon les choix que les personnes font face à ces deux questions. A partir de là, il a élaboré son concept de stratégies d'acculturation.

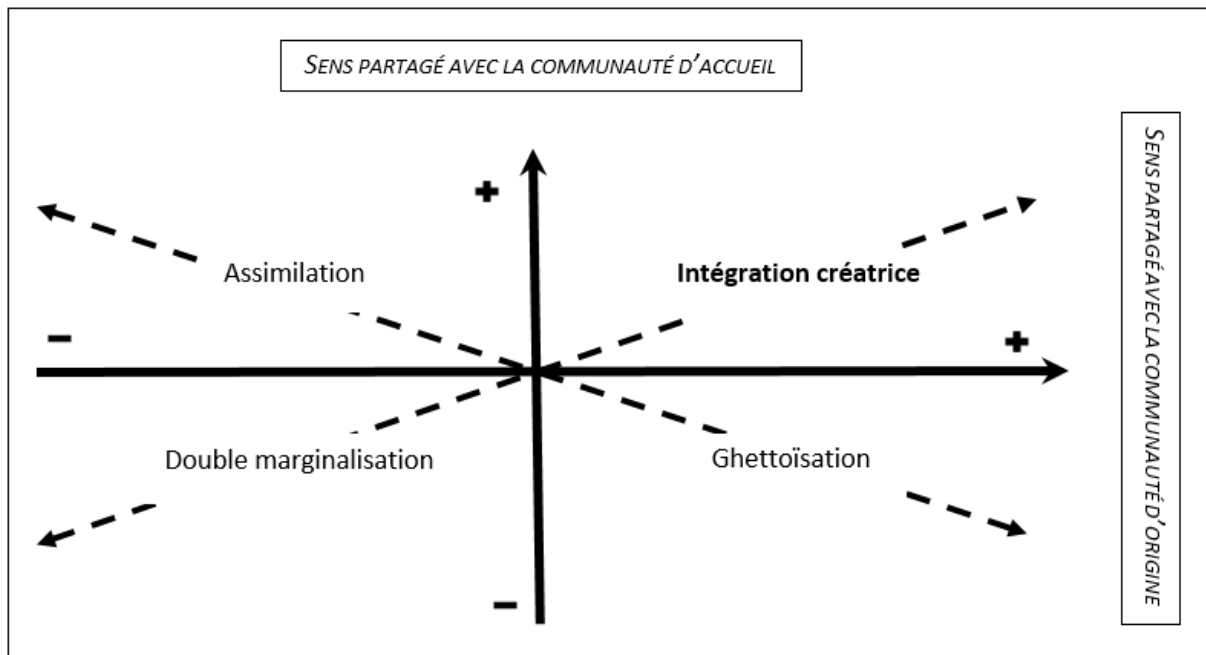
En premier, il définit la stratégie d'**assimilation**. Il y regroupe les personnes qui ne tiennent pas à maintenir leur culture d'origine et qui s'efforcent de soigner leurs interactions avec la culture dominante. Ils adoptent les comportements de la culture d'accueil. Dans un second temps, quand des gens veulent à tout prix conserver leur culture d'origine et qu'ils évitent les contacts avec la culture du pays d'accueil, Berry parle de stratégie de **séparation**. Ce modèle peut rapidement inciter des réactions de rejet de la part de la population qui n'admet pas cette manière d'évitement. En troisième lieu, lorsque des personnes cherchent à maintenir leur culture d'origine tout en adoptant les éléments essentiels de la culture du pays hôte, Berry nomme cet axe « **intégration** ». Selon lui, il est le plus apprécié par la population, dans une société ouverte qui voit dans cette rencontre un moyen de s'enrichir mutuellement. Elle y voit un pas dans sa direction. De manière générale, elle valorise une forme de biculturalisme. Enfin, dans la dernière dimension de son modèle, lorsque les immigrés n'ont pas la possibilité de préserver la culture d'origine ou qu'ils ont peu d'intérêt pour elle et peu d'envie d'entretenir des relations avec les autres, souvent pour des raisons de discrimination ou d'exclusion, Berry parle de **marginalisation**.

Cette présentation sous-entend que les migrants ont la liberté de choisir. Il arrive aussi que la population dominante impose certaines formes d'acculturation. Une intégration librement choisie n'est possible que quand la société dominante se montre accueillante et inclusive. Cela demande une ouverture et un respect mutuels de la part des groupes majoritaires et minoritaires (Berry, 1997). Pour l'auteur, on constate plus de changements de la part de la population minoritaire qui doit s'adapter à la majorité. Les groupes minoritaires, dans une moindre mesure, influencent également la société.

2.3.4 L'intégration créative

Jean-Claude Métraux a repris le modèle de Berry en conservant l'organisation des différents axes. Il les a nommés (en respectant l'ordre de Berry) « assimilation », « ghettoïsation », « intégration créatrice » et « double marginalisation » (Métraux, 2004, p. 92). Il a développé de nouveaux concepts, notamment dans le troisième axe cité.

Figure 1 : L'intégration créatrice



(Métraux, p. 92, 2004)

Dans la citation qui suit, Métraux décrit l'intégration créatrice dans le temps.

« L'intégration créative, modèle des conditions du bien-être psychique et social dans toute migration, témoigne quant à elle d'une élaboration achevée. Toute migration requiert un lien nourri au passé, la reconnaissance de la perte de ce passé et la capacité de puiser dans son souvenir les ingrédients des mets du futur » (Métraux, 2004, p. 93).

L'auteur précise que l'intégration créatrice constitue un aboutissement. Auparavant, les migrants passeront par des étapes aussi douloureuses que nécessaires : accepter de reconnaître une rupture avec son passé et partir à la recherche de nouvelles ressources, sans renier ses racines, pour affronter un monde nouveau. Métraux définit souvent l'intégration créatrice en termes imagés. Cette métaphore résume bien sa pensée dans une vision idéaliste.

« Les appartenances, dans l'intégration créatrice, sans cesse bourgeonnent. De nouvelles fleurs s'épanouissent à chaque saison. Certaines se fanent. Le bouquet change avec le temps. Les pétales séchés garnissent la mémoire. Les appartenances participent ainsi à un processus de co-création où les communautés d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. Mais pour ainsi se colorer, elles ont besoin de pluie et de soleil, d'alternance entre nuit et lumière, de silences, de dialogues. La création puise sa vitalité dans une agora où les rencontres se tissent de reconnaissance mutuelle » (Métraux, 2004, pp 96-97).

Métraux oriente donc aussi l'intégration créatrice vers l'avenir. Elle évolue sur la durée, s'intensifiant pour créer une société plurielle respectueuse et fière de sa diversité. De nombreux ingrédients sont nécessaires pour atteindre cette reconnaissance mutuelle. Pour revenir à la métaphore, en constituant un bouquet de fleurs, on essaie d'associer au mieux les formes et les couleurs en recherchant le plus d'harmonie possible. Dans l'intégration créative, les valeurs humanistes telles l'entraide, le respect, le désir d'aller vers l'autre, l'envie de comprendre et la solidarité remplaceront les formes et les couleurs.

Dans cet univers, une personne migrante n'est en aucun cas fixée définitivement à une des quatre catégories (assimilation, ghettoïsation, intégration créatrice et double marginalisation).

Elle transite parfois par un stade avant de bifurquer vers un autre. Le processus est donc dynamique, il n'est pas figé. Lorsqu'une personne n'est pas franchement caractéristique d'un des quatre axes, elle peut se situer dans une intersection, dans ce que Métraux (2004) définit comme une « zone grise ». Une personne pourrait, par exemple, se situer entre ghettoïsation partielle et intégration créatrice « en devenir », si la cause de son repli n'est pas irréversible. Les axes sont à considérer comme des tendances principales pour définir le modèle.

Métraux revient fréquemment sur la notion d' « appartenances enlacées » pour caractériser l'intégration créatrice. Les gens qui proviennent de différentes cultures ont des interactions, communiquent, partagent. Les différentes communautés tissent des liens entre elles. Dès l'école maternelle, les enfants apprennent à bien vivre ensemble dans le respect. Le rôle des enseignants et des travailleurs sociaux est primordial car il peut aider à créer les premiers liens de manière créatrice.

Un pays d'accueil qui désire offrir le meilleur cadre aux migrants ne juge pas la culture de l'autre en la considérant d'avance comme inférieure. Il accepte ses différences et les considère comme une source d'enrichissement. C'est la base du modèle de Métraux. Ces conditions constituent le terreau propice à une intégration respectueuse et fructueuse.

Selon Métraux (2004), il est important qu'on donne déjà aux enfants la possibilité d'apprendre la langue de leur pays d'origine et que le pays d'accueil la valorise. Pour lui, il est essentiel de leur offrir des ressources pour ne pas se couper de leurs racines. Les enfants, très souvent, doivent composer avec un sentiment d'attachement au pays d'accueil et parfois aussi avec la volonté plus ou moins affirmée des parents de retourner dans le pays d'origine (Wanner et Fibbi, 2002).

Ensuite, Métraux (2004) préconise la reconnaissance que tous les êtres humains ont des similitudes fondamentales sur tout ce qui est essentiel : naissance, besoins vitaux, éducation, sens du bien et du mal, mort. En cela, il fait référence aux fondements même des cultures qui ne recèlent pour lui que peu de différences essentielles. Ce que Rocher (1992) définit comme des « ensembles liés de manières de penser, de sentir et d'agir » présentent plus de points communs que de divergences notoires.

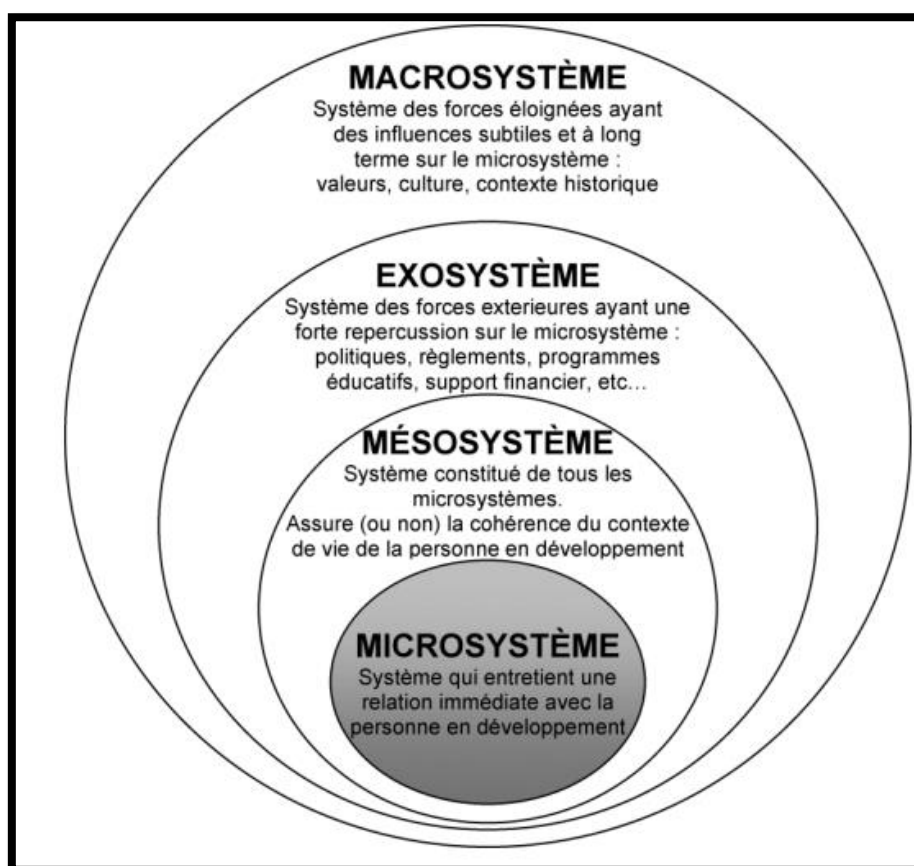
Enfin, d'après Métraux (2004), l'enlacement des appartenances constitue la meilleure prévention contre la ségrégation, l'exclusion et la marginalisation, ces problèmes qui gangrènent la cohésion sociale de nombreux pays.

2.4 Le modèle écosystémique

Afin d'essayer de cerner l'ensemble des aspects qui touchent aux besoins et aux ressources dont disposent les familles, une approche systémique semble permettre d'aborder plus pleinement leur complexité.

Bronfenbrenner propose un modèle soutenant que le développement d'une personne doit être entendu dans un système environnemental complexe. Chaque système est conçu comme une unité communicante avec un système plus vaste et plus organisé qu'elle. Ces systèmes interagissent à travers des liens bidirectionnels, influençant nécessairement l'organisation des situations dans lesquelles œuvrent les individus. Ce modèle constitue un cadre définissant précisément les différents aspects de l'étude projetée (Absil, Vandoorne, Demarteau, s.d.).

Figure 2 : Modèle écosystémique



Les différents milieux de vie qui entretiennent une relation proche avec les personnes seront présentés dans le **microsystème**. Il s'agira notamment de l'entourage, du travail, de l'école et des loisirs. Le **mésosystème** traitera des interrelations qui existent entre les différents systèmes. Dans l'**exosystème**, les services relevant du domaine public ou privé, les organisations d'entraide qui secourent ou appuient les réfugiés dans les différentes étapes de leur parcours seront cités. Leur mode d'action sera décrit en tant que ressources traitant de besoins bien précis. Dans le **macrosystème** apparaîtront les différents contextes qui influencent l'intégration des réfugiés en Valais. Les pouvoirs politiques qui régissent la Suisse et le Valais à ce propos seront examinés ainsi que les lois s'y référant. Enfin, les valeurs sociétales et culturelles seront développées.

2.5 Besoins des réfugiés

Cette partie tente de décrire les principales étapes qui ponctuent le chemin de l'intégration des réfugiés du Moyen-Orient. Elle aborde les besoins qu'ils ressentent, notamment par des récits d'événements vécus, de témoignages, d'interviews d'intervenants qui ont été identifiés à travers différentes sources littéraires et médiatiques. Les réponses possibles seront examinées principalement sous l'angle de leur cadre légal et des dispositions mises en œuvre dans le canton du Valais.

Dans leur rapport intitulé « Famille et migration », P.Wanner et R. Fibbi (2002) apportent une source de renseignements très précise sur l'importance et la diversité des besoins liés à la migration. Ils précisent qu'un stress psychologique souvent important est associé à leur déracinement et que des conditions de vie très rudes dans le pays d'origine ont des répercussions négatives sur leur santé. Si les besoins de santé sont essentiels, c'est qu'à eux

seuls, ils traduisent tous les besoins fondamentaux rencontrés par les réfugiés qui arrivent dans un pays d'accueil. L'étude résume les conditions préalables indispensables pour une vie saine en quelques termes synonymes de besoins essentiels : la paix, des conditions de logement appropriées, l'instruction, l'alimentation, un écosystème stable, une utilisation judicieuse des ressources à disposition, la justice sociale et l'égalité des chances pour tous.

Après avoir quitté la Syrie, l'Irak ou l'Afghanistan, les réfugiés recherchent une sécurité que leur pays ne leur offrait plus depuis longtemps. Ils ont connu une existence empreinte de précarité dans leur pays et sur le parcours migratoire. Ils recherchent avant tout la stabilité (Confédération suisse, 2016) (Clayton, 2014). Le besoin d'instruction des adultes sera traité à travers les cours de langue dont ils peuvent bénéficier. Il sera étudié sous l'angle de leur entrée dans le monde scolaire valaisan pour les enfants avec les moyens mis à leur disposition. L'intégration des personnes adultes passe également par une insertion professionnelle satisfaisante. Faire partie de la population active est un vecteur essentiel pour une intégration réussie.

2.5.1 Besoin de protection via l'exil

2.5.1.1 Contexte politique

Dans les journaux télévisés, il est presque devenu coutumier de découvrir des images qui montrent des populations fuyant des conflits. En Syrie, ceux-ci mettent en scène *Etat Islamique*, armée du pays, pays occidentaux procédant à des bombardements et bien d'autres intervenants. Ces conflits durent depuis des années. Les personnes qui fuient ont connu la mort d'êtres chers, la destruction de quartiers entiers et la violence au quotidien (Confédération suisse, 2017).

En Afghanistan, la situation est légèrement différente. Après des décennies de guerre, la situation ne se calme pas et les Talibans continuent, par des attentats et une guérilla constante à mettre en péril le gouvernement officiel (Confédération suisse, 2017). La répression totale qu'ils instaurent dans les territoires qu'ils occupent mène également les gens à fuir ce chaos.

Le premier besoin que ressentent les réfugiés venus de pays en guerre est sans aucun doute un besoin de protection. Ils ont quitté une situation de vie rendue insupportable par des années de guerre et se sont mis sur les chemins de l'exil.

La Suisse est un pays d'immigration, à l'image du Canada ou de l'Australie, loin devant les autres pays européens. C'est devenu un exceptionnel espace d'accueil et de brassage à l'échelle du continent (Piguet, 2006). Les normes internationales dans le domaine de l'asile (Convention de 1951) obligent la Suisse à traiter avec diligence les demandes qui lui sont présentées et à se référer aux règles de non refoulement pour les requérants déboutés qui se trouveraient en danger (Piguet, 2006).

2.5.1.2 L'accueil en Suisse

En arrivant en Suisse, les familles de réfugiés sont confrontées à une foule de bouleversements. Le climat et la géographie du pays sont très différents de leur région d'origine. Les premiers contacts qu'ils ont avec les habitants sont avant tout administratifs.

Ensuite, une fois installés dans un canton, ils rencontrent la diversité linguistique du pays. Ils se voient obligés d'apprendre une langue nationale pour envisager une intégration. C'est un obstacle considérable et durable. Ils arrivent d'un pays pauvre ou appauvri par la guerre et ils se trouvent maintenant dans un état dans lequel le niveau de vie est l'un des plus hauts au monde. C'est un pays calme dont plusieurs villes ont été classées parmi les plus agréables à vivre au monde. La religion chrétienne y est dominante mais l'état observe une neutralité religieuse qui garantit la liberté de culte de tous les habitants.

2.5.2 Besoins liés à la santé des réfugiés à l'arrivée en Suisse

2.5.2.1 Santé physique

Les réfugiés qui proviennent de Syrie et d'Afghanistan sont majoritairement en bonne santé physique, selon les rapports consultés. Une partie d'entre eux nécessite toutefois des soins urgents. Ils souffrent de maux divers : blessures, hypothermie, maladies contagieuses (comme des infections des voies respiratoires, des diarrhées, des maladies ophtalmologiques et dermatologiques) en plus de maladies chroniques comme le diabète, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires. Les femmes migrantes sont, pour leur part, confrontées à des difficultés particulières touchant notamment à la santé de la mère (complications de la grossesse). En raison des mauvaises conditions de vie, du manque d'hygiène et des privations endurées pendant les migrations, les nouveaux nés et les enfants sont souvent des sujets vulnérables aux infections aiguës (UNHCR, 2013) (Agence de la santé publique du Canada, s.d.) (Metou, 2015).

2.5.2.2 Malnutrition

Les personnes qui vivent proches des zones de conflits souffrent fréquemment de malnutrition. Ils arrivent amaigris. Les témoignages des reporters font état de populations affaiblies dans leurs pays. Ils précisent que la situation sur les fronts du combat est inquiétante.

« Les vivres arrivent au compte-gouttes ; le prix du kilo de riz a atteint 230 euros. Au moins dix personnes y sont mortes de faim récemment, et treize ont péri en tentant de quitter la ville, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Les habitants de Madaya, bourgade proche du Liban et de Damas, mangent des herbes, des feuilles d'oliviers et de mûriers, de l'eau relevée d'épices, et même des chats ou des chiens, témoignent des militants joints sur place » (Lemonde.fr, 2016, « On vivait de feuilles d'arbres »).

2.5.2.3 Santé mentale

Si la santé physique est relativement satisfaisante, à leur arrivée en Suisse, les médecins découvrent souvent des problèmes mentaux chez les réfugiés du Moyen-Orient. Les plus fréquents qu'ils rencontrent sont la dépression, le deuil compliqué, le trouble de stress post-traumatique (TSPT) et divers types de troubles anxieux (Les soins aux enfants néo-canadiens, 2016). Le nombre de réfugiés présentant des troubles psychiques atteint des proportions énormes. Les médecins constatent qu'un tiers des réfugiés du Moyen-Orient en souffrent (Guide social romand, 2016).

2.5.2.4 Epuisement

A la fin d'un périple qui les amène de leur pays vers l'Europe de l'ouest, les réfugiés du Moyen-Orient arrivent épuisés. Ils ont dormi à la belle étoile par tous les temps, ils ont parcouru des distances dans des conditions très éprouvantes.

« Marwan et son fils Rayan viennent d'arriver de Syrie à la mi-août. Le père est pharmacien, le fils étudiant à l'Université, en sociologie. Coincés entre les milices de Daech et celles des milices rivales d'Al Nusra, ils se sont enfuis, car, issus de la minorité druze, leur vie était gravement menacée. Ils ont traversé la Turquie dans un camion à... 39, puis à pied, pour se retrouver dans un bateau prévu pour 12 personnes à 50. Arrivés en Grèce, via l'île de Kos, ils sont remontés en Macédoine où ils ont passé 24 heures en prison, pour arriver en train en Serbie. Puis en bus en Hongrie, puis encore en camion vers l'Allemagne et finalement, Bruxelles. Leurs traits sont tirés » (David Pestieau, 2015, 6^{ème} paragraphe).

Les témoignages sont nombreux et éloquentes. Que ce soit en Syrie, en Irak ou en Afghanistan, des familles fuient par milliers des conditions de vie insupportables. A leur arrivée en Suisse,

fatiguées et affamées, elles ont enfin accès à des soins médicaux. C'est un droit qui leur est garanti par la législation fédérale (Confédération suisse, 2016).

2.5.1 Besoins liés à la langue du pays d'accueil

2.5.1.1 La langue, une clé d'entrée

Apprendre la langue du pays d'accueil constitue une priorité pour le réfugié. Quand l'état de santé est stable, que la famille dispose d'un toit, l'envie de communiquer apparaîtra clairement comme le besoin numéro un, la clé d'entrée dans ce monde nouveau. Cela s'imposera comme une nécessité pour toutes les personnes, adultes comme enfants ou adolescents, qui désirent s'intégrer. C'est un passage obligatoire en vue de l'autonomie, de l'intégration sociale et professionnelle (Candide, 2001).

La connaissance de la langue du pays d'accueil jouera un rôle important, en particulier pour accéder à un travail, pour tout type de formation et également pour tous les contacts nécessaires à la vie quotidienne, du magasin au cabinet médical en passant par les relations de voisinage. Le simple fait de pouvoir produire des messages simples, au début, symbolise la sortie d'un isolement forcé. Les premières compétences dans la langue du pays d'accueil marqueront le début des partages directs avec les personnes de sa commune et une dépendance toujours moindre par rapport aux interprètes (Le Service Communautaire de la Planchette, s.d.).

2.5.1.2 Un passage difficile

L'apprentissage d'une langue dans le pays hôte imposera de grandes contraintes aux réfugiés. Il faut être extrêmement motivé pour se mettre à étudier une langue très différente de celle qu'on a pratiquée jusqu'ici lorsqu'on est adulte. Pour les enfants, tout est très différent, même si les premiers pas sont difficiles aussi.

Il faut également souligner que cet apprentissage des bases de la langue induit un rapport inégalitaire avec les membres de la société du pays d'accueil. Bien qu'adulte, la personne réfugiée se retrouvera constamment dans la position de celui qui ignore tout et qui doit recevoir par rapport à son interlocuteur qui est « celui qui sait » et qui peut donner. Sur le plan psychologique, le réfugié ressentira vraisemblablement une sorte de régression psychique (Candide, 2001).

« Il ne s'agit donc pas ici d'une fragilisation exclusivement sociale ou matérielle, mais d'une fragilisation psychologique consubstantielle qui se traduit notamment par la résurgence d'angoisses inélabores, d'autant que les mécanismes de défense habituels se trouvent remis en question par la transplantation et son cortège de phénomènes d'étrangeté » (Candide, 2001, p. 109).

2.5.1.3 Motivations

Par ailleurs, le processus dans lequel se trouve le réfugié peut influencer grandement sa motivation à apprendre. Le fait de venir d'un pays en guerre peut laisser des traces (stress post traumatique) qui pourraient, au début, entraver le désir d'apprendre. Pour avoir l'envie d'apprendre, il est également mieux d'avoir un projet de vie et la certitude qu'on va rester dans le pays d'accueil. La personne qui est au bénéfice d'un permis provisoire aura naturellement une motivation moindre vue l'incertitude de son avenir (Piguet, 2006).

Dès qu'ils se trouvent plongés dans ce nouveau bain linguistique, les réfugiés découvrent plein de raisons et de stimulations qui les encouragent à poursuivre leurs efforts : parler avec l'instituteur de son enfant, comprendre les ordres d'un patron, regarder une émission à la télévision. En allant régulièrement aux cours et en étant confronté quotidiennement à la langue, le réfugié constatera vite ses progrès qui lui permettront d'approprier petit à petit les coutumes du pays hôte.

2.5.1.4 Un rôle de représentant

La connaissance de la langue du pays d'origine permettra toujours de communiquer au sein de la famille, des cercles d'amis et des associations de migrants. Par contre, elle ne servira que rarement dans la vie scolaire ou professionnelle du pays d'accueil. Cela constitue un problème important au départ. L'appropriation de la langue permet de s'intégrer toujours plus intensément dans un nouvel environnement. Il arrive même que, grâce à un apprentissage plus élaboré de la langue du pays d'accueil, des réfugiés puissent être amenés à exercer des responsabilités importantes au sein de leur communauté. C'est un rôle primordial qui fera d'eux des ponts entre les cultures.

« L'apprentissage des langues doit apprendre à assumer un nouveau statut social : celui de représentant de son pays d'origine (statut qui lui sera appliqué, indépendamment de sa propre volonté, par le regard des autres), celui de nouveau venu dans une communauté dont il doit apprendre les conventions et les rituels, celui d'intermédiaire culturel (intercultural speaker) entre les communautés dans lesquelles il se trouve impliqué » (Byram, Zarate, Neuner, 1997).

2.5.2 Besoin d'un logement privé

2.5.2.1 Un chez-soi

Dans toutes les cultures du monde, la cellule familiale revêt un rôle essentiel. C'est là que les enfants reçoivent les bases qui les aideront à se construire et à bien grandir. Pour cela, un cadre stable où règnent la sécurité et une certaine indépendance est essentiel. A ce titre, la famille migrante a besoin d'un appartement où elle se sent vraiment chez elle. Ce n'est pas la seule, mais c'est une condition indispensable pour fonder les assises d'une vie de famille dans laquelle chacun retrouve sa place. Avoir un « chez soi » constitue aussi le vrai départ sur le chemin de l'intégration. Vivre dans son appartement plutôt que de rester très longtemps dans des logements collectifs de type centre d'accueil accélère les échanges et les contacts avec les habitants locaux (Cornélis, 2016).

2.5.2.2 Difficultés rencontrées

En arrivant en Suisse, les réfugiés peuvent se reposer et retrouver un équilibre. Ils reçoivent des repas réguliers et dorment dans un lit. Après les pénibles conditions de l'exil, c'est certainement appréciable, même si les conditions de vie dans les centres de réfugiés sont parfois précaires. En effet, au vu de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en Suisse, venus principalement de l'Érythrée et du Moyen-Orient, les communes, les cantons et divers organismes en charge des migrants connaissent des difficultés à trouver des logements adéquats. Dans certains cantons, on utilise des bâtiments vétustes, des écoles désaffectées et des abris anti-aériens à cet effet (Bradley, 2014).

Malheureusement, trouver un appartement s'avère parfois long car des propriétaires se montrent sélectifs quant à la nationalité de leurs locataires. Ils refusent de louer leur bien immobilier à certaines catégories ethniques qu'ils jugent bruyantes et moins fiables (Born et Lioni, 1996). Les disparités entre étrangers et Suisses sont marquées sur le plan du logement. Dans de nombreuses villes, les populations étrangères ont tendance à se concentrer dans certains quartiers précis (Wanner et Fibbi, 2002).

2.5.2.3 Manques en matériel essentiel

Les familles de réfugiés arrivent totalement démunies. Pour la plupart, elles ont dû tout laisser au pays afin de voyager le plus légèrement possible. Il est donc essentiel pour ces gens d'acquérir rapidement un mobilier de base, des habits adaptés au climat, du matériel divers, des jouets pour les enfants. « Quand nous avons quitté Mossoul, nous ne pensions pas que ce serait pour toujours et que nous ne pourrions pas revenir. C'était très difficile. Nous avons

tout laissé. Nous avons juste eu le temps de prendre quelques vêtements, d'emmener les enfants », raconte Mona (Aubron, 2015).

2.5.3 Besoin d'instruction

En arrivant dans une commune valaisanne, les enfants sont directement placés dans une classe. Il s'agit d'une double socialisation qui se caractérise par une source de stress représenté par le fait d'entrer dans une nouvelle école où la langue n'est pas la même que celle qu'il pratique dans sa famille, dans un système de référence qui diffère du sien. Il se retrouve hors des règles de communication qui lui sont coutumières (Darbellay, Cesari, 2003).

Ils ne connaissent pas leur enseignant, ni leurs camarades. Ces élèves passent forcément par une période compliquée durant laquelle ils doivent s'adapter à de nombreuses nouveautés. Cette phase peut être déstabilisante. Les premiers besoins qu'ils éprouvent sont caractérisés par une envie d'être soutenus, compris et entourés (Interview exploratoire de M.D., enseignant primaire de Martigny pratiquant depuis 38 ans, réalisée le 17.10.2016).

Certains enfants arrivent d'une zone de guerre soumise aux combats et aux bombardements. Des phénomènes de syndrome post-traumatique peuvent se manifester. Cela peut être caractérisé par des cauchemars, des souvenirs répétitifs envahissants. Certains connaissent parfois des phénomènes de régression. Ces enfants vivent encore parfois en mode de survie. Ils doivent faire le deuil de leur vie passée, de leur pays, de leur maison (Bellerose, 2015).

« Aya a 9 ans, des très longs cheveux bruns et de jolies chaussures très brillantes. A la fin de l'été dernier, la petite fille s'est embarquée avec ses parents, Selwa et Rakan, son frère aîné Siwan, 15 ans et le petit Marwan, 5 ans, dans l'interminable périple qui allait l'amener, près de 6 mois plus tard à Sion en Valais. Après avoir traversé la mer sur un canot pneumatique, et la moitié de l'Europe à pied, en bus et en train, la petite fille est désormais scolarisée dans la capitale valaisanne, dans une classe et une école tout à fait normales. Elle qui, en raison de la guerre et des troubles vécus dans son pays, n'a pu aller à l'école qu'une seule année, y apprend les maths et la géographie, l'histoire et la musique, mais avant tout le français, à vitesse grand V » (Meichtry-Gonet, 2016, 1^{er} paragraphe).

Avec le temps et les ressources nécessaires, la situation se normalise rapidement et les enfants ont envie d'entrer dans le groupe, de se sentir capables de réaliser ce que font les autres. Ils ont en eux une force qui les pousse à aller de l'avant, à s'adapter et à réaliser ce que font leurs camarades (Interview exploratoire du 17.10.2016).

2.5.3.1 Réponses au besoin d'instruction

Aya, comme tous les enfants qui vivent la même expérience qu'elle, bénéficie d'un programme s'étalant sur deux ans et visant à donner aux enfants migrants, quelle que soit leur situation, la possibilité d'apprendre le français oral et écrit. Les enfants sont intégrés dans des classes normales en fonction de leur âge. Ils ne sont pas notés pendant deux ans et suivent, à raison de deux à trois heures par semaine, des cours de soutien en français sur le temps de l'école, sous la conduite d'un enseignant spécialisé.

Au niveau du Valais, la première mesure prise par les autorités fut la création de classes d'intégration, composées uniquement d'enfants étrangers. En général, ils y restaient durant une année avant d'être intégrés dans des classes normales. Ces classes existaient à Sierre et à Sion notamment. A Martigny, l'intégration directe a tout de suite été privilégiée par la direction de l'époque, celle-ci ayant refusé la constitution de « classes-ghettos » sur son territoire. Très rapidement, s'ils se sentent encouragés et stimulés, les enfants allophones réalisent de grands progrès. Ils sont motivés à la fois par l'envie de communiquer avec leurs camarades et de comprendre la langue de leur nouveau pays. Il arrive qu'un enfant quitte les cours de soutien après un an, un an et demi, vus ses excellentes compétences en français.

C'est toutefois exceptionnel car, en général, deux ans sont nécessaires pour une bonne maîtrise du français (Interview exploratoire du 17.10.2016).

De façon évidente, les enfants apprennent plus vite la langue du pays hôte que leurs parents. Ils réalisent une immersion dans le cadre scolaire qui leur permet de créer des liens et des interactions avec leurs pairs et leurs enseignants. N'ayant pas d'autres solutions pour se faire comprendre, ils apprennent rapidement le langage courant et s'expriment. Ils ont envie de jouer, d'avoir des amis. C'est un besoin essentiel pour lequel ils acceptent de consentir un travail intense (Interview exploratoire du 17.10.2016).

Un objectif principal de l'enseignant au début de l'année est que l'enfant allophone trouve sa place. Il veille aussi à ce que cet élève trouve du sens à sa nouvelle situation et qu'il fasse sien ce nouveau milieu. Dans l'idéal, l'accueil est préparé avec les autres enfants. L'enseignant pense à proposer des « tuteurs » parmi les autres enfants qui vont l'accompagner aussi bien dans les activités de la classe que dans la cour de récréation. Il est légitime de tolérer des phases de silence et d'observation face à toutes les sollicitations qui interviennent. Chaque fois qu'il est possible de le faire, la culture du pays d'origine mérite d'être valorisée. Par des activités interculturelles, les maîtres apportent autant à l'enfant allophone qu'au reste de la classe. Par divers travaux qui créent des ponts entre les deux cultures, ils favorisent une meilleure compréhension dans ce domaine et induisent une saine curiosité vis-à-vis des autres peuples. Certaines classes le font sous forme d'audition de musiques, de visionnement de films ou diaporamas présentant des paysages ou des monuments du passé comme base de discussion. D'autres abordent l'aspect historique en comparant les civilisations par rapport à la période de leur programme. L'aspect géographique (situation du pays dans le monde, comparaison du climat avec le Valais, relief...) peut également donner une piste intéressante. Avec les plus petits, une démarche captivante peut être l'écoute de contes du Moyen-Orient adaptés au contexte (Interview exploratoire du 17.10.2016).

On peut assimiler la pédagogie multiculturelle à une démarche fondée sur des valeurs et basée sur des croyances démocratiques. Cette dernière rend possible le développement de compétences interculturelles et constitue un réel moyen de lutter contre la discrimination (Institut français de l'éducation, s.d.).

L'ancrage prioritaire des apprentissages se situe dans le vécu quotidien, les échanges et les jeux. Il est donc essentiel que tout un réseau se mette en place pour favoriser la constitution d'un cadre social riche et diversifié. Les activités extrascolaires en sont un exemple intéressant.

2.5.3.2 Estime de soi

Un autre aspect qui a un impact conséquent sur les apprentissages scolaires est celui de l'estime de soi, de la perception de l'école et des motivations de la personne. En arrivant, l'enfant ne parlant pas la langue du pays d'accueil vit une situation frustrante. Il ne peut pas communiquer. Il peine à se faire comprendre et se trouve exclu de bon nombre d'activités pratiquées par ses camarades. Son estime de soi peut en souffrir. A ce moment, le rôle du pédagogue est primordial. Par le langage non verbal, il peut montrer à l'enfant qu'il apprécie ses progrès, l'encourager. En effet, la motivation a une influence importante sur le comportement de l'élève en classe ainsi que sur sa perception de la matière étudiée (Gurtner, 2014, cité par Bieri, 2015).

Ces facteurs sont essentiels dans le processus d'intégration. Par contre, la motivation dépend de plusieurs composantes : en premier, l'orientation de celle-ci sera déterminée par les besoins actuels de l'élève et de son estime de soi. Pour compléter cela, l'importance de pouvoir « se projeter dans l'avenir » afin de donner du sens à la situation présente est aussi démontrée. Ainsi, il est du ressort de la formation obligatoire de donner la possibilité à l'élève d'origine étrangère de se construire un projet professionnel (Deci & Ryan, 2000, cité par Bieri, 2015).

2.5.3.3 Résultats scolaires des enfants de migrants

Les élèves allophones font malheureusement souvent partie des élèves potentiellement en difficulté. En effet, plusieurs études vont dans ce sens.

Au niveau international, les résultats des tests PISA montrent que les élèves issus de l'immigration, et dont la langue maternelle n'est pas le français, ont en moyenne des résultats scolaires inférieurs, en particulier dans les branches principales que sont le français et les mathématiques (Gieruc, 2007). Ces deux matières étant fondamentales pour l'orientation des élèves, les jeunes allophones se retrouvent clairement surreprésentés dans les sections les plus faibles (VSO-apprentissage) et ils accèdent très rarement aux études supérieures. Au niveau suisse, le constat est le même. Wanner et Fibbi précisent que, d'après les enquêtes réalisées, parmi les enfants et adolescents en Suisse, il a été démontré que les immigrés présentent un retard notamment en lecture, écriture et calcul et qu'ils sont largement surreprésentés dans les institutions pédagogiques spécialisées à l'école primaire et au cycle inférieur de l'école secondaire (2002). Les auteurs constatent que l'égalité des chances dans le domaine de l'instruction est encore très loin d'être réalisé (Wanner et Fibbi, 2002).

Les enfants de réfugiés, vu leur décalage culturel, sont à considérer tout spécialement dans les mesures d'accompagnement qui sont mises en place.

2.5.4 Besoin de travailler

2.5.4.1 Recherche d'emploi

L'envie de trouver du travail et de participer au fonctionnement de la société apparaît chez le réfugié une fois qu'il a « retrouvé des repères » dans son pays d'accueil. Un besoin d'autonomie financière fait partie de la philosophie de vie de tout adulte responsable de l'entretien d'une famille. C'est également essentiel pour son estime de soi et pour son accomplissement personnel. Le réfugié désire exercer une profession et démontrer ses qualités et ses capacités. Malheureusement, il constatera très rapidement que la bonne volonté n'est pas suffisante. Il va se heurter à toutes sortes de barrières.

2.5.4.2 Obstacles rencontrés

Il est impossible pour un requérant d'asile d'exercer une activité professionnelle durant les trois premiers mois de son séjour. Par la suite, de nombreux obstacles surgissent. Ils sont souvent d'ordre administratif (OSAR, s.d.).

Des résultats d'analyses démontrent que de nombreux facteurs influencent la possibilité de trouver un travail, dont le pays de provenance, le statut, l'âge, le sexe, le canton de domicile (KEK-CDC & B,S,S., 2014).

Les conditions pour trouver un travail sont bien précises selon la même étude. La personne réfugiée doit avoir une bonne connaissance d'une langue nationale, être en bonne santé et accepter d'exercer une activité différente de celle du pays d'origine, ce qui sous-entend souvent moins valorisante (Participation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché suisse du travail, KEK CDC consultants, 2014).

Pour les personnes admises en Suisse à titre provisoire, la situation se complique encore. La perspective d'une durée de séjour incertaine n'incite pas les employeurs à les former dans un travail.

Les taux d'emploi calculés (réfugiés : 48,2 %, personnes admises à titre provisoire : 25,5 %) sont très bas par rapport à ceux de la population résidant de manière permanente en Suisse (79 % chez les étrangers ; 88 % chez les Suisses âgés de 25 à 54 ans) (Participation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché suisse du travail, KEK CDC consultants, 2014).

2.5.4.3 Améliorer l'accès au travail

Ces chiffres sont éloquentes et ils illustrent clairement la nécessité d'agir pour favoriser l'accès au travail par le biais de formations spécifiques en entreprises, de cours permettant d'acquérir certaines connaissances de base. Le fait de se sentir exclu du monde du travail peut conduire à un découragement et à une perte de confiance en soi de la part du réfugié qui aura tendance à se ressentir comme un poids pour la société. Vouloir travailler et ne pas pouvoir exercer un métier induira logiquement à un sentiment de rancœur ou de repli sur soi (OSAR, s.d.).

Par ailleurs, les résultats d'études sur la formation et l'insertion professionnelle démontrent que l'intégration a lieu sur deux générations, les plus jeunes se trouvant préservés de la stigmatisation et du traitement discriminatoire subi par leurs parents (Bolzman, Fibbi, Vial, 2003).

2.5.4.4 Des exemples favorables

Heureusement, certains réfugiés jouissant de conditions favorables réussissent à trouver un emploi et à démontrer leur faculté d'adaptation au travail dans le pays d'accueil. Comme le démontre l'étude citée plus haut, ces situations sont malheureusement trop rares pour le moment.

« Mohammad Taghi Hossaini, 27 ans, termine sa première année de formation d'agent d'exploitation CFC. Pendant le peu de temps libre que lui laisse cette activité, il enseigne l'allemand aux requérant-e-s d'asile et travaille comme interprète communautaire pour le canton de Bâle-Campagne. Cet Afghan est arrivé en Suisse il y a cinq ans » (OSAR, 2016).

2.6 Les ressources

Face à tous les besoins énoncés, les réfugiés vont trouver de nombreuses ressources en Suisse et en Valais plus particulièrement. Des textes légaux fixent le cadre et les services fédéraux, cantonaux et communaux les mettent en application sur le terrain. Tous les besoins qui ont été cités dans la partie précédente y trouvent des ressources. Ceci ne signifie naturellement pas pour autant que chaque besoin trouvera une solution adéquate.

D'autres organisations complètent l'aide publique. Il s'agit d'œuvres caritatives sensibles aux problèmes que rencontrent les réfugiés.

2.6.1 Protection

2.6.1.1 Macrosystème : cadre international

Pour comprendre les ressources à disposition des réfugiés, nous allons définir la notion d'asile et celle de réfugiés et dire en quoi et comment ces deux notions sont liées.

Concernant l'asile, la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans son article 14, spécifie clairement que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays » (Nations Unies, 1948, p. 4, article 14). Le terme asile provient du grec ancien (asylon) « que l'on ne peut piller » et du latin asylum « lieu inviolable, refuge ». Ces droits existaient déjà dans l'Antiquité chez les Romains et les Grecs. Ainsi, l'asile est un lieu où toute personne qui se sent menacée peut se mettre en sécurité. Ce droit d'asile renvoie au fait que dans les différentes civilisations, les sociétés ont reconnu un droit à chaque être humain de trouver refuge lorsqu'il se trouve menacé physiquement ou dans sa liberté de penser.

Quant à la notion de réfugié, la Convention de Genève des Réfugiés, adoptée en 1951, définit son statut en tant que personne

« qui par suite d'événements survenus (...) et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son

appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Beaupied, 2014).

Cette clause donne un cadre très précis aux nations qui ont le devoir moral d'aider les personnes fuyant des conflits notamment. Il apparaît clairement que les définitions du mot « persécution » peuvent être différemment interprétées. En refusant l'entrée aux réfugiés sur leur sol, par le biais d'un décret présidentiel très controversé, les Etats-Unis d'Amérique envoient un message très négatif au monde (De Graffenried, 2017).

2.6.1.2 Exosystème : procédure d'entrée en Suisse

A leur arrivée en Suisse, les requérants d'asile commencent par en découvrir les « dédales administratifs ». Un ressortissant étranger peut déposer une demande d'asile à la Suisse par oral ou par écrit à un poste-frontière suisse ou au bureau de contrôle des frontières d'un aéroport suisse. Dans ce cadre, le requérant révèle aux autorités suisses son identité, qu'il prouve, si possible, au moyen de documents officiels. Il expose aussi les raisons qui l'ont poussé à quitter son Etat d'origine. Les demandes d'asile sont le plus souvent déposées directement dans les centres d'enregistrement et de procédure du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) (Confédération suisse, 2012).

L'accueil des requérants d'asile a d'abord lieu dans un centre d'enregistrement et de procédure (CEP) du Secrétariat d'Etat aux migrations. Cette étape comprend aussi bien l'enregistrement des données personnelles et la réalisation d'une photo passeport que le relevé des empreintes digitales et des mesures sanitaires à la frontière. Lors du dépôt de leur demande d'asile, près de 75 % des requérants n'ont pas de papiers d'identité officiels. Souvent, la procédure d'asile en première instance est déjà bouclée au CEP, tout comme, s'il en est décidé ainsi, l'exécution du renvoi. La durée maximale de séjour dans un CEP est de 90 jours (Confédération suisse, 2016).

Après cette première phase, le Secrétariat d'Etat aux migrations détermine si c'est à la Suisse ou à un autre pays d'examiner la demande. Cette procédure signifie que les requérants ne peuvent déposer qu'une demande parmi les Etats européens signataires de la Convention de Dublin. Si les autorités n'entrent pas en matière, les personnes quittent rapidement la Suisse (Confédération suisse, 2016).

Lorsque le Secrétariat d'Etat aux migrations a besoin de plus de temps pour prendre une décision, les personnes requérantes d'asile reçoivent un permis N qui a valeur de document d'identité jusqu'à ce que l'examen de la situation soit terminé. Les cantons se partagent l'accueil des requérants. Les personnes ont droit à l'aide sociale et peuvent bénéficier d'une autorisation de travail. Après l'attribution au canton, une seconde audition a lieu. Les requérants d'asile peuvent expliquer les motifs de leur fuite en les documentant de preuves (jugements, certificats médicaux, photos). Ensuite, le Secrétariat d'Etat aux migrations a la mission d'examiner si le statut de réfugié est reconnu et si l'asile va être accordé. Si l'asile est refusé, les autorités vont examiner si la personne peut être renvoyée dans son pays. Si le statut de réfugié est reconnu, si la demande d'asile est approuvée, la personne obtient alors un permis B (OSAR, s.d.).

Une personne qui ne reçoit pas l'asile peut être admise en Suisse à titre provisoire, si elle ne peut pas être expulsée de Suisse. Les personnes admises à titre provisoire reçoivent un permis F. Dans les faits, la durée de séjour des personnes admises provisoirement en Suisse peut être dans une large mesure identique à celle des réfugiés reconnus qui y vivent. Lorsqu'une personne ne reçoit pas l'asile, et que rien n'empêche son renvoi dans son pays d'origine ou de provenance, la demande d'asile est rejetée. La personne doit alors quitter la Suisse dans le délai imparti. Elle a toutefois le droit de faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Dans la réalité pratique, en arrivant en Suisse, bon nombre de réfugiés voient leur demande rejetée. Ils doivent attendre le résultat d'une procédure pénible pour eux,

et, souvent, se voir renvoyer car ils ne remplissent pas toutes les conditions requises (Confédération suisse, 2016).

2.6.2 Santé

2.6.2.1 Macrosystème : accès aux soins

Les requérants d'asile, les réfugiés statutaires (celui qui obtient l'asile devient réfugié statuaire avec permis B), les personnes admises à titre provisoire et toutes les personnes reconnues comme nécessitant une protection ont accès aux soins médicaux en Suisse par le biais de l'assurance obligatoire qu'ils doivent souscrire comme tous les habitants du pays, selon les art. 23 à 26 du code civil suisse (Confédération suisse, art. 3, al. 1er LAMal et art. 1er OAMal + art. 82a, al. 1er LAsi).

Les prestations de soins propres à l'assurance obligatoire de base sont spécifiées dans les articles 24 à 31 de la LAMal et dans l'Ordonnance du DFI du 29 septembre 1995.

2.6.2.2 Exosystème : les soins assurés

Dès leur arrivée dans un CEP, les requérants d'asile remplissent un questionnaire détaillé concernant leur santé. En cas de nécessité, des mesures médicales sont immédiatement prises.

Les examens, traitements et soins dispensés sous forme ambulatoire, les soins pré/postnataux, les interruptions de grossesse non punissables au sens de l'art. 119 du Code pénal suisse, les mesures préventives (mammographies, vaccins), et les mesures de réadaptation prescrites par un médecin sont incluses dans les prestations (Confédération suisse, Accès aux soins des populations vulnérables en Suisse, situation et recommandations 2014).

L'assurance de base comprend également les coûts liés à une psychothérapie effectuée par un médecin reconnu. Les traitements pour des maladies psychiques et psychosomatiques sont pris en charge pour un maximum de quarante séances (Le Département Fédéral de l'intérieur, 2017).

2.6.3 Apprentissage de la langue du pays d'accueil

2.6.3.1 Macrosystème : cadre légal

L'intégration des personnes migrantes est réalisée en commun par la Confédération, le canton et les communes. Les objectifs et les principes de l'intégration sont définis dans la loi fédérale sur les étrangers et l'ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers. Ceux-ci doivent se familiariser avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier pour ceux dont le séjour est légal et durable, apprendre une langue nationale (Confédération suisse, 2016).

Le canton assure la coordination, par le biais d'un concept de l'intégration, et il prend les mesures adéquates favorisant l'intégration de la population étrangère (Confédération suisse, 2016). L'apprentissage de la langue est appuyé par le dispositif FIDE (Français, italien, deutsch, concept national d'apprentissage de la langue, proposé par l'Office fédéral des Migrations). Il est ensuite coordonné au niveau cantonal car les lois fédérales délèguent en grande partie aux cantons tout ce qui concerne l'application pratique des recommandations. Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus disposent d'un accès aux cours de langue gratuit ou à bas prix (Confédération suisse, 2016).

Dans le canton du Valais, l'apprentissage de la langue est considéré comme une priorité. Il est développé par le biais de cours dans toutes les grandes communes du Valais (par les structures ordinaires et par des ONG reconnues). D'autres besoins sont aussi considérés comme primordiaux. Des mandats sont financés concernant le soutien de la langue et de la culture d'origine, le développement de bibliothèques interculturelles (Canton du Valais, 2013).

2.6.3.2 Exosystème : accueil, interprètes communautaires et cours de langue

En Valais, le délégué à l'intégration des étrangers accueille les nouveaux arrivants et les informe sur les services dont dispose la commune. Il les oriente sur les horaires et les lieux où se dispensent les cours de langue organisés à leur intention.

Au début, tant que ses compétences langagières sont insuffisantes, le réfugié peut faire appel à un interprète communautaire. Cette présence rassurante l'aidera beaucoup à comprendre ce qui est différent de chez lui ; elle l'aidera principalement dans les démarches administratives. Les interprètes communautaires reçoivent une formation veillant au respect de la confidentialité, de l'intégrité et au respect de la personne. Ils permettent de réaliser un lien indispensable au moment de l'arrivée d'une famille.

« L'interprète établit un véritable pont linguistique et culturel entre le responsable de l'entretien et le migrant. En plus de traduire, il met en confiance la personne migrante et est appelé, selon les cas, à jouer le rôle de médiateur. Les interprètes communautaires font appel à leur double connaissance des langues et des cultures, ainsi qu'à leur propre expérience de la migration » (AVIC, 2010).

Les interprètes communautaires et les médiateurs culturels, dans leur position de passerelle et d'interface entre les différentes cultures, jouent un rôle essentiel dans l'intégration des étrangers (Gay, Pinho, 2017).

De plus en plus souvent, les services médicaux et sociaux, les écoles, les administrations, les praticiens privés ont recours au « triologue » pour lequel les interprètes communautaires de l'AVIC sont formés (AVIC, s.d.).

Dès leur établissement dans une commune, les réfugiés adultes pourront commencer des cours de langue. Des associations et institutions proposent des leçons de français pour les étrangers : cours d'alphabétisation pour les personnes ayant été peu scolarisées, cours débutants, moyens et avancés, intensifs ou sur l'année (Ville de Sion, 2016).

L'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) et le Centre Suisses-Immigrés offrent des cours gratuits, ce qui est particulièrement appréciable pour les réfugiés qui ne disposent que de faibles moyens.

2.6.4 Aide au logement

2.6.4.1 Macrosystème : le canton du Valais

En Valais, le canton contribue activement à la recherche de logements pour les familles de réfugiés. Mme Esther Waeber Kalbermatten, la Conseillère d'Etat responsable de ce dossier, a annoncé devant le Grand Conseil que l'Etat devait louer de plus en plus de logements privés pour accueillir les cinquante réfugiés qui arrivent chaque semaine dans le canton. Cela se fait déjà depuis trente ans (Gabbud, 2015).

Le fait de réaliser de nouvelles infrastructures pour mieux loger ces familles n'est pas aisé. De nombreuses oppositions apparaissent du fait de la méfiance des habitants.

« Chaque fois que nous proposons aux communes de construire des logements pour accueillir les demandeurs d'asile, la population locale s'y oppose », souligne Sylvie Makela, porte-parole de l'EVAM (Etablissement vaudois de l'accueil des migrants).

2.6.4.2 Exosystème : aides à la recherche

Suite à un passage dans un habitat collectif, les familles sont placées le plus vite possible, selon les disponibilités immobilières, dans un appartement. Heureusement, elles se voient aidées dans ces démarches de plusieurs manières et par divers acteurs. Des communes et des paroisses contribuent à cette mission en Valais. Elles font des offres spontanées à l'Office de l'Asile (Site de Canal 9, 2015). C'est lui qui coordonne offres et demandes.

L'aide à la recherche de logements est aussi accomplie par de nombreuses associations comme Caritas, la Croix Rouge et OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés). La Croix-Rouge Valais a reçu un mandat d'aide aux réfugiés au bénéfice de permis B et F par le canton du Valais (Croix-rouge Valais, s.d.).

C'est une situation plus rare mais il arrive que des personnes extrêmement généreuses offrent spontanément un logement à des familles dans leur propre maison.

La population peut aussi donner des vêtements en bon état à la collecte de textiles organisée par Caritas. Ces dons profitent directement aux requérants d'asile ou aux réfugiés. Les affaires pour bébés bien entretenues, les habits d'hiver, les chaussures et le linge de maison sont particulièrement recherchés. Selon les régions, Caritas reçoit également des jouets, des articles ménagers, des vélos et des meubles (Réseau évangélique suisse, s.d.).

2.6.5 Instruction

2.6.5.1 Macrosystème : cadre légal

En se basant sur des conclusions et des directives de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), les cantons mènent des politiques cherchant à offrir « l'égalité des chances » pour tous. Les enseignants doivent être soutenus dans cette lourde mission. La population suisse aussi bien que la population étrangère ont un rôle à jouer dans ce processus d'intégration.

Cependant, il faut admettre que ce problème est très complexe. Malgré des décennies d'efforts, les écarts entre les résultats scolaires des enfants autochtones et des enfants provenant de l'immigration sont toujours bien présents et, parallèlement, l'immigration est toujours plus importante (Grimm & Giarré, 2015).

C'est l'article 62 de la Constitution fédérale qui définit les rôles et les responsabilités régissant le domaine de l'instruction publique en Suisse. La scolarité publique est obligatoire et gratuite pour tous les enfants du pays. L'école obligatoire, en Suisse, est placée sous la responsabilité des cantons et des communes qui gèrent son fonctionnement et sa pratique. A ces textes, il convient d'ajouter qu'au niveau fédéral, la LEtr (Loi sur les étrangers) et l'OIE (Ordonnance sur l'intégration des étrangers) insistent sur le rôle essentiel que joue l'école dans l'intégration de la population étrangère (CDIP, s.d.).

Le fonctionnement fédéraliste de la scolarité obligatoire nécessite une coordination publique sur le plan national assurée par la CDIP. Celle-ci réunit l'ensemble des Conseillères et Conseillers d'Etat responsables de l'Instruction publique. Dans son programme, la CDIP définit un certain nombre d'axes prioritaires, dont l'application progressive de l'accord du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, dit HarmoS7 (CDIP, s.d.). Dans ce concordat entré en vigueur le 1er août 2009, la scolarité obligatoire des élèves étrangers est traitée comme suit :

«En ce qui concerne les élèves issus de la migration, les cantons apportent, par des mesures d'organisation, leur soutien aux cours de langue et de culture d'origine (cours LCO) organisés par les pays d'origine et les différentes communautés linguistiques dans le respect de la neutralité religieuse et politique» (CDIP, 2007, art. 4, al.4).

Le souci de l'intégration scolaire touche le milieu de l'enseignement dans sa globalité. Au niveau fédéral, les textes de la déclaration du 6 juin 1991 sur le racisme à l'école, émis à l'issue de la CDIP, visent à dénoncer «le racisme ouvert ou latent», et préconisent «l'intégration optimale des enfants et adolescents étrangers », ainsi que « le respect et la tolérance des cultures qui leur sont propres » (CDIP). La CDIP donne la préférence à l'admission directe des élèves nouvellement arrivés dans les classes de l'école publique correspondant à leur niveau de formation et à leur âge. Elle précise aussi que les écoles doivent prendre en compte l'allophonie pour éviter des placements dans des classes spécialisées ou des redoublements

basés sur le seul motif des connaissances linguistiques insuffisantes. Les enseignants doivent être préparés à la prise en charge d'élèves allophones et les parents associés au processus d'intégration scolaire de leurs enfants. Enfin, la CDIP recommande la création de cellules de travail cantonales chargées de ces questions afin de répondre au mieux à l'évolution interculturelle de la société actuelle (CDIP).

Au niveau intercantonal, la CDIP, dans ses axes de travail pour 2008 - 2014, s'est intéressée aussi à la transition école obligatoire - secondaire II, ainsi qu'au partenariat pour la formation professionnelle. Le but poursuivi par la CDIP est l'amélioration du passage de la scolarité obligatoire vers le degré secondaire II et la formation professionnelle afin que 95% des jeunes parviennent à obtenir un titre de fin de formation du degré secondaire II à partir de 2015 (CDIP, 2010).

En Valais, le PIC (Programme d'intégration cantonal) encourage les approches «intégratives» de préférence aux approches dites «séparatives» de scolarisation des enfants migrants. La première solution consiste à placer l'enfant dans une classe dite normale dès son arrivée en privilégiant l'immersion linguistique. La seconde vise à regrouper les enfants allophones dans une même classe pour un apprentissage intensif de la langue.

La première approche est préconisée actuellement, en associant des mesures complémentaires telles des cours d'appui. Par ailleurs, elle soutient le développement de la pédagogie interculturelle. Elle conseille d'impliquer les parents et les familles issus de la migration en ayant recours, par exemple, à des médiateurs interculturels et enfin elle conseille d'agir au niveau sociopolitique de façon à questionner et à faire évoluer le système existant (HES-SO Valais 2012).

2.6.5.2 Microsystème : la famille comme ressource en matière d'instruction

Un aspect à ne pas négliger pour la réussite scolaire de l'élève allophone, est celui de la famille. En effet, celle-ci a un impact important sur les relations sociales, relationnelles et affectives de l'enfant. L'école et l'enseignant en particulier sont responsables d'intégrer au mieux les parents dans ce processus d'éducation scolaire. Les objectifs de l'école, les horaires et les règles en général sont expliqués à l'enfant et à ses parents. L'enseignant peut utiliser les services d'un interprète communautaire pour réaliser cette démarche (Le réseau de création et d'accompagnement pédagogique, s.d.).

Cela permettra de partager les responsabilités éducatives et aussi de rendre les parents plus conscients du rôle central qu'ils portent dans la construction de l'identité de l'enfant. Pour cela, l'école doit essayer de comprendre la réalité de la vie de certaines familles et la place qu'elle donne aux enfants. Ceci n'est pas toujours facile du fait des barrières linguistiques.

Des études démontrent l'insuffisance de la compatibilité entre les familles migrantes et l'école qui est plus orientée vers les classes sociales moyennes et supérieures. Ces travaux indiquent aussi que la collaboration entre les parents et les enseignants recèle une fonction modératrice importante pour la réussite des enfants migrants (Wanner et Fibbi, 2002).

2.6.5.3 Microsystème : l'enseignant comme ressource

L'enseignant peut constituer une ressource essentielle pour l'enfant migrant. Sa mission consiste à bien accueillir l'enfant qui ressentira toutes sortes d'angoisses bien compréhensibles à son arrivée. Il veillera à créer un cadre stimulant pour l'enfant, d'éviter qu'il ne s'ennuie, du fait qu'aucune tâche n'est adaptée à son niveau d'apprentissage (Interview exploratoire du 17.10.2016).

La nécessité d'une bonne compétence transculturelle chez les enseignants est également un élément primordial (Wanner et Fibbi, 2002). Par transculturalité, il faut entendre le fait d'aller au-delà des cultures. Cela consiste en la capacité de saisir un individu avec son vécu personnel et ses différentes ressources, valeurs dans la rencontre de personnes issues de mondes différents. Une approche interculturelle décrit la rencontre entre deux cultures et

présuppose qu'il est possible de jeter des ponts entre elles en se basant sur la connaissance d'autres modes de vie et sur les compétences de communication des personnes. Les compétences transculturelles et interculturelles sont complémentaires (La Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration, 2016).

2.6.6 Emploi

2.6.6.1 Macrosystème : cadre légal

Les requérants d'asile qui sont reconnus par les instances fédérales comme réfugiés, selon la définition de la Convention de Genève, obtiennent un statut d'établissement définitif. Ils reçoivent un permis B. Les personnes dont la demande ne satisfait pas les exigences de la Confédération, mais qui sont originaires d'un pays n'offrant pas les garanties de sécurité nécessaires pour un renvoi, reçoivent une autorisation provisoire d'établissement sous la forme d'un permis F (Confédération suisse, 2016).

Pour ce qui concerne le cadre légal du travail des réfugiés, il s'inscrit dans la Loi fédérale sur les Etrangers (LEtr), la Loi fédérale sur l'Asile (LAsi) et dans l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA). Ces dernières stipulent que tous les migrants ayant obtenu l'asile et les personnes admises à titre provisoire, peuvent exercer une activité lucrative et changer d'emploi et de profession (art. 61 LAsi).

La seule condition est que l'employeur adresse une demande et respecte les conditions de rémunération et de travail en usage dans le lieu et dans la profession (art. 65 OASA) (Confédération suisse, 2016).

2.6.6.2 Les personnes admises à titre provisoire

Les personnes admises à titre provisoire peuvent obtenir une autorisation de travail délivrée par les autorités cantonales, indépendamment de la situation économique et de la situation sur le marché de l'emploi. Par contre, elles n'ont pas un droit d'accès au marché du travail (art. 85, al. 6 LEtr). L'employeur doit déposer une demande. À certaines conditions, les personnes admises à titre provisoire peuvent aussi être autorisées à exercer une activité indépendante (art. 19, let. b LEtr ; art. 53, al. 3 OASA) (Confédération suisse, 2016).

Les personnes admises à titre provisoire qui exercent une activité lucrative doivent s'acquitter, en plus des impôts réguliers, d'une taxe spéciale correspondant à 10 % de leur revenu. Le prélèvement de la taxe spéciale cesse lorsque le montant de 15'000 francs est atteint ou que les titulaires d'une admission provisoire obtiennent une autorisation de séjour (permis B) ou le statut de réfugié reconnu (art. 88 LEtr ; art. 86 LAsi ; art. 10 et 13 ss OA 2) (Confédération suisse, 2016).

2.6.6.3 Le cas des requérants d'asile

Pendant les trois premiers mois de séjour, les requérants d'asile n'ont pas le droit de travailler. Les autorités peuvent prolonger ce délai d'attente de trois mois supplémentaires, si le SEM a rejeté la demande d'asile au cours de ces trois mois (art. 43, al. 1 LAsi) (Confédération suisse, 2016).

Les requérants d'asile peuvent participer sans restriction à des programmes d'occupation indépendamment d'une interdiction de travail temporaire (art. 43, al. 4 LAsi).

Après les trois mois d'attente, l'exercice d'une activité lucrative devient possible si trois conditions sont remplies (art. 52 OASA). D'abord, il faut que la situation économique et la situation de l'emploi le permettent. Ensuite, il est nécessaire qu'un employeur demande à engager le requérant d'asile. Enfin, les conditions de rémunération et de travail usuelles de la branche et du lieu doivent être respectées (Confédération suisse, 2016).

La loi précise aussi que la priorité de l'emploi va à la main d'œuvre autochtone. Cela signifie que l'employeur doit en priorité vérifier qu'il ne peut pas engager un détenteur du passeport

suisse ou d'un permis de séjour ou d'établissement ou encore un ressortissant d'un État avec lequel il existe un accord sur la libre-circulation des personnes. C'est un principe qui impose très clairement que les requérants d'asile ne soient pas prioritaires dans l'accès au marché de l'emploi (Confédération suisse, 2016).

On le constate, les conditions sont extrêmement difficiles. Comme le démontre la pratique, il est très compliqué pour les requérants d'asile d'exercer une activité lucrative s'ils n'obtiennent pas entre temps un permis B. L'initiative Munz, évoquée ci-après, pourrait faire avancer ce débat et donner de nouveaux espoirs aux personnes concernées.

2.6.6.4 Macrosystème : le monde politique

De nombreux politiciens suisses proposent des solutions très variées à la problématique de l'emploi des requérants d'asile. Certains fustigent le recours systématique à l'aide sociale au détriment de la réelle recherche d'emploi. D'autres proposent la création d'un fonds d'aide aux entreprises qui embauchent des travailleurs réfugiés, étant donné qu'ils ne sont pas « rentables » les premiers mois durant lesquels ils sont formés. Mais c'est Martina Munz, Conseillère nationale du canton de Schaffhouse, qui a apporté une amélioration décisive en déposant une initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, de mieux exploiter le potentiel indigène offert par les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire, quel que soit leur âge, et de les intégrer durablement sur le marché du travail en leur proposant une formation reconnue (L'Assemblée fédérale - Le Parlement suisse, 2015).

Le texte de l'initiative est très ambitieux. Il relève que la moitié et peut-être même les deux tiers des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire possèdent une expérience professionnelle et ont suivi une formation dans leur pays. Des mesures efficaces ayant comme but de parfaire leur formation pourraient leur permettre d'intégrer le marché du travail sur le long terme. Il est donc essentiel de créer des filières de formation pour qu'ils puissent s'approprier les compétences nécessaires dans des domaines spécialisés. La Confédération, les cantons, les communes et les organisations du monde du travail doivent s'unir pour collaborer et développer des formations débouchant sur des métiers dans lesquels on déplore un manque d'employés qualifiés. Ces filières de formation doivent aboutir sur l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle ou d'un diplôme reconnu et conforme à la loi fédérale sur la formation continue. De nombreux réfugiés et immigrés pourraient ainsi acquérir de solides bases et devenir totalement autonomes financièrement, sans aide de l'Etat. Le but de cette initiative est donc de prôner des mesures nouvelles dans le domaine de la formation pour permettre de mieux exploiter le potentiel offert par la main-d'œuvre disponible, tout en allégeant le recours à l'aide sociale (L'Assemblée fédérale - Le Parlement suisse, 2015). L'initiative a été acceptée par les Chambres fédérales en date du 16.06.2016. L'essentiel s'avère maintenant de la mettre en application et de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs.

2.6.6.5 Exosystème : des ONG et entreprises qui s'engagent

Des œuvres d'entraide, comme la Croix Rouge, proposent aux réfugiés un service d'aide à la recherche d'emploi. Elles vont à la rencontre des entreprises partenaires qui acceptent d'œuvrer à leurs côtés. Il existe également des patrons et chefs d'entreprises qui montrent l'exemple en affichant un bel esprit d'ouverture. Ils offrent la chance à des réfugiés de montrer leur envie de travailler et d'exercer un emploi au sein de leurs entreprises (Croix Rouge, s.d.).

L'Entreprise agricole de *Moret Fruits* à Martigny a engagé l'an dernier deux réfugiés syriens. Elle annonce déjà qu'elle va renouveler leurs contrats pour l'année prochaine, tant le patron et les deux ouvriers sont satisfaits de leur collaboration. Cette expérience fait partie d'un plus vaste plan. M. Roger Fontannaz, chef de l'Office cantonal de l'Asile, a annoncé la création d'un projet pilote en Valais, dans le but d'intégrer des réfugiés dans les travaux agricoles. Le but consiste à leur donner une expérience professionnelle qui peut leur servir de tremplin futur (Nouvelliste 14.07.2016).

Ces compétences permettent l'obtention d'un certificat en collaboration avec l'école cantonale d'agriculture. Depuis le début de l'année, une formation de réparateur de murs en pierres sèches a été mise sur pied. Six personnes (statut de réfugiés) possèdent déjà ce diplôme. Une d'entre elles a trouvé du travail dans une entreprise, les cinq autres continuent la formation jusqu'à la fin du mois d'octobre, date à laquelle un engagement est négocié auprès d'une coopérative viticole valaisanne. Avec cette formation, l'ouvrier pourra compléter le côté agricole de la vigne et travailler ainsi toute l'année (Entretien exploratoire avec M. Roger Fontannaz, chef de l'OCA, 27.04.2016).

2.6.7 Aide sociale

2.6.7.1 Macrosystème : cadre légal

La loi fédérale en matière d'assistance (LAS) désigne les cantons responsables pour assister les personnes dans le besoin qui résident en Suisse. (Confédération suisse, 2017). C'est donc la Loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 qui fixe les buts et le cadre légal en la matière.

« La présente loi basée sur le principe de la solidarité a pour buts le renforcement de la cohésion sociale, la prévention de l'exclusion et la coordination de l'action sociale dans le canton » (Canton de Valais, 1996). Cette loi délègue le travail sur le terrain aux communes. Son rôle est notamment de fixer les règles de l'aide sociale et de contrôler la bonne application de la loi dans les communes. Celle-ci fixe les montants et mesures nécessaires pour les cas d'urgence reconnus par l'aide sociale. Une répartition des coûts se fait entre les communes et le canton. Ensuite, elle soutient et conseille les organes d'application de l'aide sociale en lui donnant un cadre bien défini. Enfin, elle met en place des programmes et des mesures de prévention au niveau cantonal (Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale, 1996).

L'aide sociale incombe à la commune de domicile d'assistance ou de séjour, au sens de la LAS. La commune est donc responsable de l'organisation et de l'application de l'aide. Elle est chargée de régler les cas d'urgence, avant le délai légal imparti pour statuer sur les demandes d'aide sociale. Elle fait valoir les contributions d'entretien au titre du droit de la famille. Les communes ont l'obligation de dénoncer aux autorités pénales les infractions à la loi. Elles doivent aussi signaler aux autorités les cas pour lesquels une mesure de protection devrait être instaurée. Elles transmettent au département chargé des affaires sociales les décomptes d'assistance nécessaires à la répartition des charges. Elles peuvent déléguer une partie de leurs tâches aux centres médico-sociaux (Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale, 1996).

2.6.7.2 Exosystème : les travailleurs sociaux

2.6.7.2.1 Aide administrative à l'accueil et à domicile

Lorsqu'une famille de réfugiés arrive en Valais, elle ressent une certaine incompréhension liée aux documents administratifs à remplir, à l'accès aux soins médicaux, au système scolaire. Dès leur arrivée en Suisse dans un CEP (Centre d'enregistrement et de procédure), les réfugiés se trouvent entourés par des travailleurs sociaux qui essaient d'atténuer de leur mieux le choc de l'accueil lié aux interrogatoires et aux preuves qu'on leur demande de fournir sur les raisons de leur présence en Suisse.

Lorsque la famille se voit attribuée à un canton dans un centre pour requérants d'asile, elle bénéficie de cette aide aussi bien basée sur le côté administratif que sur le plan humain. C'est un soutien qui peut être déterminant durant cette période de transition. Une fois que la famille est établie dans un appartement, elle reçoit régulièrement la visite d'un assistant social qui se met à sa disposition pour différents services. Son rôle consiste à être attentif aux soucis des familles, à leur prodiguer les informations qu'elles recherchent, à leur donner des conseils pratiques. Il oriente, soutient les personnes en difficulté pour des raisons telles la maladie, le

chômage, l'endettement ou le désarroi administratif (Groupement valaisan des centres médicaux-sociaux, s.d.).

2.6.7.2.2 Aide financière

L'aide comprend aussi un volet financier qui s'adresse aux familles vivant sans ressources suffisantes. Elle est basée sur le règlement d'application de la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale. Elle est octroyée aux personnes ne pouvant pas subvenir par leurs propres moyens à leur entretien ou à celui de leur famille qui partage le même domicile.

2.6.7.2.3 Aide à l'intégration sociale et professionnelle

Les services sociaux proposent aussi une aide à l'intégration sociale et professionnelle, ainsi que différents projets d'insertion permettant de trouver du travail et une meilleure autonomie. Leurs prestations comprennent une aide à la gestion des affaires courantes et à l'obtention d'éventuels droits. Enfin, ils s'occupent de la prise en charge des frais de placement dans les familles ou des établissements d'accueil quand la situation l'exige (Groupement valaisan des centres médicaux-sociaux).

2.6.7.2.4 Le travail social passerelle entre la famille et la société d'accueil

Le rôle des travailleurs sociaux est donc essentiel car il assure un lien entre la famille et la société du pays d'accueil. Le recours aux interprètes communautaires s'avère primordial pour leur permettre une compréhension approfondie du ressenti et des besoins des familles.

« La fonction du travailleur social consiste ainsi à identifier le plus précisément possible les besoins de la personne en termes d'interactions. C'est cette évaluation qui guidera son action ultérieure et lui permettra d'affronter certains événements avec la distance nécessaire » (Born, Lioni, 1996).

2.6.7.2.5 Les attentes de la famille

La famille a des attentes parfois exprimées et d'autres fois, c'est le travailleur social qui les décèle quand elles ne sont pas verbalisées. Ces attentes peuvent revêtir dans certains cas des formes d'inertie : « Une attente correspond au désir de la famille de se laisser porter par le système social parce qu'elle ne sait plus faire face à la situation, aux pénibles conditions d'existence ou encore aux exigences liées à la fonction de parent. » (Born, Lioni, 1996, p. 94). Ce n'est pas un signe d'abandon, ou de démission de la famille mais plutôt une stratégie d'adaptation pour faire face momentanément à une situation qui lui échappe (Born, Lioni, 1996).

2.6.7.2.6 Aide psychologique

Une fois qu'un processus d'encadrement de la famille est engagé, le travailleur social se voit investi de rôles qui sont généralement dévolus à la famille élargie et aux amis. L'écoute des problèmes, le soutien psychologique, la compagnie sociale en sont des exemples. Dans le cas où la fonction de soutien émotionnel est prise en charge par l'assistant social, le rapport famille-travailleur social se modifie. « Un danger peut alors apparaître : l'émergence de comportements de dépendance qui sont caractéristiques de certaines familles surassistées » (Born, Lioni, 1996, p. 184-186).

Une explication du processus d'assistance dans lequel se mettent certaines familles est souvent dû à une perte d'estime de soi liée à un ressenti d'incompétence par rapport au pays d'accueil où il est difficile de se faire une place. D'après Michel Born et Anne-Marie Lioni, il s'agirait de « l'expression d'un doute concernant l'identité de la famille elle-même et de sa capacité à se définir en dehors des mesures d'assistance » (Born, Lioni, 1996, p. 184).

L'établissement de relations d'aides continues paraît dans ce cas entretenir une dépendance dangereuse. C'est exactement l'inverse de la mission du travailleur social qui serait plutôt de

guider les personnes vers le plus d'autonomie possible. La juste distance est peut-être la clé pour réaliser l'aide la plus appropriée possible.

Le travailleur social s'inscrit dans l'univers de la famille comme une personne importante. Son arrivée produit un effet tampon entre la famille et le monde environnant. Par rapport à une société hostile, « contrôlante » et discriminante, l'intervenant peut adoucir la vision négative ressentie et améliorer sa compréhension de certains aspects. La mission du travailleur social s'avère, dans ce cas, de réduire la distance sociale (Born, Lioni, 1996, p. 184).

2.6.8 Aide à la constitution d'un réseau social

Un dernier aspect qui n'est pas à négliger pour une intégration réussie est la création par la famille d'un réseau social. Lorsque des progrès sont réalisés dans la langue du pays d'accueil, les parents réfugiés rencontrent d'autres parents à la sortie de l'école ou sur une place de sport, lors de compétitions sportives de leurs enfants. Ils vont petit à petit créer des liens et perdront le sentiment de solitude du début. Des contacts peuvent se faire également avec les voisins ou dans leur communauté religieuse. Certains noueront des affinités avec des ressortissants de leur pays d'origine rencontrés dans leur ville à travers des associations culturelles.

« Un élément important pour un accueil réussi s'avère la présence d'une communauté de sa propre ethnie dans le pays d'accueil. Le parrainage des nouveaux arrivants par les anciens, constitue une forme de soutien très bénéfique » (Bérubé, 2004, p. 24). Par ces rencontres, les familles de réfugiés élargiront leur cercle social et trouveront des personnes avec lesquelles elles pourront se rendre des services mutuels, communiquer et partager. M. Mahamadou Sognane, délégué à l'intégration de la ville de Martigny, le confirme en précisant les liens qu'il tisse avec ces communautés et les objectifs qu'il vise. Il explique que son travail consiste également à dialoguer avec les associations d'étrangers pour identifier leurs besoins et leurs intérêts afin de chercher des solutions et des projets à mettre sur pied. Un de ses buts est aussi de promouvoir de différentes façons les échanges entre les populations autochtones et migrantes (Entretien exploratoire avec M. Mahamadou Sognane, le 17.06.2016).

M. Sognane met en évidence le rôle essentiel que jouent les représentants des différents pays dont sont issus les réfugiés. Ces personnes accueillent leurs compatriotes et les mettent en contact avec les membres de leur communauté. De cette manière, ils se trouvent mieux entourés. Ils créent très vite des liens avec d'autres réfugiés qui ont suivi le même chemin et qui sont capables d'adoucir cette période ardue. Dans la ville de Martigny, le délégué à l'intégration trouve que les gens sont accueillants et que le cadre est propice à une bonne intégration. Pour lui, dans une société ouverte et respectueuse des différences, les réfugiés devraient pouvoir oublier le mot isolement et progressivement se sentir vraiment chez eux. C'est son but depuis qu'il a commencé à œuvrer au sein de cette ville (Entretien avec M. Mahamadou Sognane, le 24.06.2017).

2.7 Synthèse

Les réfugiés du Moyen-Orient arrivant en Suisse connaissent de nombreux besoins. Ceux-ci sont tous en lien avec la pyramide de Maslow.

En fin de parcours migratoire, ils souffrent parfois de problèmes de santé, de malnutrition et d'épuisement. Ils sont pris en charge aussi bien dans leur santé physique que psychique. Dès leur arrivée, ils disposent de soins médicaux appropriés.

En quittant un pays en guerre, ils éprouvent un besoin de sécurité et de protection que la Suisse et le Valais sont à même de leur offrir. La Suisse est reconnue dans le monde comme un espace d'accueil à l'égard de toutes les personnes exclues.

Au début, les réfugiés vivent dans des centres d'hébergement. Ensuite, le fait d'avoir un appartement privé où ils se sentent chez eux constitue une étape primordiale. Des travailleurs

sociaux s'efforcent de communiquer avec eux pour les aider à mieux appréhender ce monde nouveau.

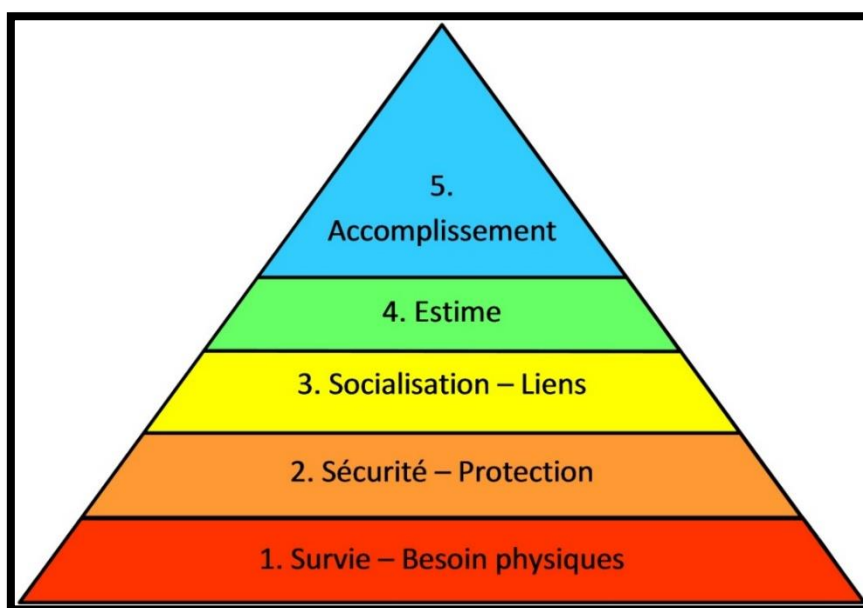
Ils créent généralement des liens avec les gens de leur communauté dans un premier temps. L'apprentissage de la langue s'avère le passage obligatoire pour s'intégrer réellement dans le pays d'accueil. C'est un lien essentiel avec la culture locale. Des cours de français leur sont proposés dès leur arrivée en Suisse et dans la commune où ils résident.

La réussite de l'intégration scolaire des enfants et des adolescents est un élément prioritaire pour les autorités fédérales et cantonales. Des mesures sont prises dans ce sens. Bien s'intégrer dans le système scolaire valaisan pour les enfants et réussir à trouver un travail, souvent différent de celui du pays d'origine, pour les adultes, aide les personnes à la fois à avoir une bonne estime de soi et à progresser dans son accomplissement personnel.

L'accès au travail s'avère très complexe pour ces personnes. Même si des exemples positifs apparaissent clairement à travers des projets professionnels mis à leur disposition par les secteurs privés et publics, de façon générale, les réfugiés reconnus comme les personnes admises à titre provisoire peinent à trouver un emploi selon l'étude de KEK-CDC & B,S,S.

La réussite de l'intégration dépend fortement d'un facteur extérieur : les conditions d'accueil qu'offre la population du pays d'accueil. En cela, la partie pratique permettra de donner des indications sur la perception du Valais par des réfugiés du Moyen-Orient.

Figure 3 : Pyramide de Maslow



(Département universitaire de médecine générale de Tours, s.d.)

3. Méthodologie

Dans cette partie du travail, je vais décrire ma démarche et dresser de manière résumée le profil des personnes questionnées. Je parlerai aussi de la grille d'entretien et du déroulement de ces derniers. Je poursuivrai avec les aspects éthiques et les limites que j'ai connues à travers mon travail de recherche.

3.1 Echantillonnage

L'échantillonnage pour P. Lièvre (2006, p. 87) est un

« groupe d'individus extraits d'une population donnée, sous certaines conditions, choisi de manière que les conclusions de l'étude qu'il subit puissent être généralisables à l'ensemble de la population mère : en particulier, il faut veiller à ce que toutes les situations possibles, dans lesquelles peuvent se trouver les unités de la population mère, soient présentes dans l'échantillon ».

La population que je vise vit en Valais et provient du Moyen-Orient. J'en ai extrait un échantillon de quatre adultes, soit deux hommes et deux femmes. Deux sont des Afghans et deux sont des Syriens.

La suite a consisté à se mettre à la recherche de personnes répondant aux critères et acceptant de répondre aux questions. Pour cela, j'ai suivi deux pistes:

- Notre réseau constitué par les familles en lien avec le module E8 par le biais de la HES-SO
- Des familles de la région de Martigny, contactées par le délégué à l'intégration de la ville, M. Mahamadou Sognane avec qui j'ai déjà collaboré comme bénévole à différentes occasions lors de manifestations (Fête des Cinq Continents, soirée des migrants). Il a obtenu l'accord de plusieurs personnes que j'ai ensuite pu contacter pour préciser ma démarche.

Pour ces interviews, j'ai cherché à rencontrer des familles comptant un ou plusieurs enfants qui résident actuellement dans la région de Martigny et qui sont suivies ou ont été suivies par des travailleurs sociaux. Ces personnes ont préalablement été sélectionnées en fonction des objectifs de mon travail par M. Mahamadou Sognane, délégué à l'intégration pour la ville de Martigny. Ensuite, M. Didier Bonvin, intervenant à l'intégration, leur a rendu visite pour les avertir que je les appellerais au cas où ils accepteraient de répondre à mes questions. Il leur a expliqué le but de mon travail. C'était essentiel car ils craignent la visite d'un fonctionnaire qui viendrait pour établir un rapport sur eux. J'ai ensuite téléphoné aux personnes qui ont accepté de collaborer et je les ai informées sur la durée de l'entretien, du sujet exact traité et sur les règles de confidentialité. Les entretiens ont eu lieu sans recourir aux services d'un interprète car ces personnes parlaient suffisamment bien la langue française.

M. A est un homme jeune qui vit à Martigny. Il est originaire de Syrie. Il est marié et a un enfant. Il parle aussi l'arabe, le kurde, le farci et l'anglais.

Mme B est mariée et mère de trois enfants. Elle est une Syrienne de la minorité kurde. Elle habite à Martigny. Elle parle le kurde et l'arabe.

M. C est un jeune père afghan installé à Martigny. Il est marié et a trois enfants. Il parle le farci et le dari.

Mme D est une jeune femme afghane vivant à Martigny. Elle est mariée. Elle parle le farci. Elle a deux enfants.

3.2 Documentation

Parallèlement à ce travail, j'ai lu des livres concernant les concepts théoriques liés aux entretiens et à la technique d'analyse qui en découle. J'ai rédigé une synthèse de ces ouvrages. J'ai pu affiner la précision de ma recherche, améliorer ma vision d'ensemble et être plus précis dans mes questions. J'ai pu découvrir les pièges principaux liés à ce type de démarche ainsi que les modalités à appliquer pour un entretien efficace. J'ai ensuite rédigé une première mouture de ma grille d'entretien en définissant le lien de chaque question avec mes hypothèses de départ. Je l'ai présentée à ma Directrice de mémoire qui m'a aidé à la rendre plus simple à comprendre et plus efficace.

3.3 Méthode de récolte des données : l'entretien semi-directif

3.3.1 Définition

Pour réussir des investigations plus approfondies et pour permettre aux personnes de mieux développer leurs opinions, j'ai décidé d'utiliser comme outil l'entretien semi-directif. Après avoir réfléchi entre directif et semi-directif, j'ai opté pour la deuxième option car elle me semblait à la fois plus riche, plus naturelle et plus en lien avec mes objectifs. Cette méthode permet

« un véritable échange au cours duquel l'interlocuteur du chercheur exprime ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations ou ses expériences, tandis que, par ses actions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet à son vis-à-vis d'accéder à un degré maximum de sincérité et de profondeur » (Quivy, Van Campenhoudt, 1988, p. 194).

En utilisant des questions relativement ouvertes, mon interlocuteur peut raconter des anecdotes et préciser sa réponse comme il le souhaite. S'il s'écarte trop du sujet, je m'efforcerai de recentrer l'entretien. L'ordre des questions sera souple et s'adaptera aux réponses données. Ce mode d'entretien permet plus de profondeur dans les éléments recueillis et il respecte le cadre de référence des interviewés (Quivy, Van Campenhoudt, 1988). Je me suis efforcé de formuler des questions simples, courtes et facilement compréhensibles. J'ai aussi prévu de les reformuler si je ne me faisais pas bien comprendre. Ces questions me semblaient appropriées par rapport à mes objectifs et mes hypothèses de départ. Elles étaient parfaitement en lien avec la question centrale des besoins et des ressources des réfugiés du Moyen-Orient.

3.3.2 Déroulement des entretiens

3.3.2.1 Madame B

Quand je lui ai téléphoné, Mme B a confirmé qu'elle acceptait volontiers de m'accueillir. Deux jours plus tard, je me présentais à son appartement de Martigny. L'entretien s'est bien déroulé. Elle a pu me donner des informations précises dans la plupart des cas. J'ai dû parfois reformuler à plusieurs reprises mes questions pour l'aider dans la compréhension de celles-ci.

Elle est très émotive et lorsque je lui ai demandé les raisons qui l'avaient amenée à fuir son pays, elle a connu plusieurs crises de larmes, en raison des tragiques événements qui l'ont décidée à partir. A un moment, je lui ai demandé si elle souhaitait interrompre l'entretien mais elle a voulu continuer.

Durant l'interview, elle nous a servi un café syrien typique.

Elle a été très sincère et a vraiment révélé des informations intéressantes pour la suite de mon travail. Elle a apprécié que je m'intéresse au sort des réfugiés syriens. L'entretien a duré une heure.

3.3.2.2 Madame D

J'ai appelé ensuite Mme D qui m'a donné rendez-vous chez elle quatre jours plus tard dans son appartement. Avant l'entretien, elle a noué un foulard sur sa tête, voilant complètement sa chevelure. Elle a demandé à ses enfants de jouer dans leur chambre et nous nous sommes mis à une table.

Elle a répondu de manière courte mais précise à mes questions. Elle s'est montrée très accueillante. Elle souhaitait vraiment répondre le mieux possible malgré les difficultés qu'elle a parfois à exprimer ses idées.

Nous avons bu un café à la fin et nous avons encore discuté librement, sans lien direct avec la grille.

L'entretien a duré une heure environ.

3.3.2.3 Monsieur A

Lorsque j'ai appelé M. A, il était encore au travail. Il m'a demandé de le rappeler le soir. Il a alors tout de suite accepté l'idée de me parler de son intégration en Valais. J'ai senti quelqu'un d'ouvert qui avait envie de partager ses expériences.

Il a préféré que nous nous rencontrions à l'extérieur de chez lui pour des raisons personnelles. Je lui ai donc donné rendez-vous dans un local d'appui de l'école de Martigny que j'ai pu obtenir.

M. A m'a confié de nombreuses anecdotes en plus de ses réponses précises. Il maîtrise très bien le français. Il est d'ailleurs le représentant des réfugiés syriens pour la région de Martigny. Il a régulièrement des contacts avec le délégué à l'intégration pour rencontrer et orienter les nouveaux arrivants et pour représenter la Syrie lors de manifestations communales telles que la Fête des Cinq Continents.

L'entretien a été très sympathique et cordial. Il a duré une heure et quart.

3.3.2.4 Monsieur C

Le rendez-vous avec M. C a eu lieu, à sa demande, un dimanche. Il préférerait ce jour car il avait plus de temps pour me recevoir.

Il m'a accueilli dans son appartement. J'ai ressenti un véritable sens de l'hospitalité chez lui.

Il parlait bien le français et il a eu à cœur de m'expliquer son chemin et toutes les difficultés connues. Il a répondu à mes questions avec beaucoup d'intérêt.

L'entretien a duré une heure.

3.4 Principes éthiques de la recherche

3.4.1 La confidentialité

J'ai préalablement informé les personnes interrogées qu'une confidentialité totale régnerait. Leurs noms n'apparaîtront jamais dans le travail. Une lettre les représentera tout au long de ce mémoire. Dans mes différentes interviews, je parlerai de M. A, de Mme B, de M. C et de Mme D. L'anonymat sera toujours préservé.

Cette clause semble essentielle pour que les personnes osent dire ce qu'elles pensent vraiment sans éventuelle crainte que les réponses soient diffusées avec citation de leur auteur.

3.4.2 L'ouverture et le non-jugement

Il est aussi important que les personnes connaissent le but de ma recherche et les raisons qui m'amènent à les questionner. Je leur ai indiqué que j'étais en dernière année d'étude pour devenir travailleur social et que mon but était d'essayer de mieux comprendre leurs soucis et leurs besoins.

Je leur ai précisé que c'était important qu'ils disent ce qu'ils ressentent réellement et qu'ils ne seraient en aucun cas jugés car je désirais être totalement ouvert et à l'écoute de leur témoignage. En créant un climat de sécurité, je désirais les amener à se livrer avec plus de confiance et une totale sincérité.

3.4.3 Les informations

J'ai demandé aux personnes que je questionnais, après l'explication de la démarche, si elles avaient des questions à ce sujet. J'y ai répondu en essayant d'être clair et rassurant. Comme

j'utilisais un dictaphone pour enregistrer leurs réponses afin d'éviter de devoir écrire à mesure, je leur ai expliqué que c'était pour gagner du temps et surtout pour mieux être à l'écoute. Ce moyen m'a permis également de me concentrer sur les relances à formuler pour mieux répondre à certaines questions.

Après l'entretien, j'ai retranscrit leurs réponses avec une lettre à la place de leur nom et quand cette étape a été réalisée, j'ai immédiatement détruit les enregistrements, comme je l'avais promis. Ces conditions ont permis de convaincre les personnes que seuls les renseignements qui émanaient de leurs réponses m'intéressaient. Par contre, leur identité était sans importance pour cette étude. Ces précautions, à même de garantir un anonymat complet, ont favorisé l'obtention de réponses spontanées dans un climat toujours empreint de sérénité et de confiance.

3.4.4 Les limites

Une limite à laquelle je m'attendais naturellement est constituée par la langue que certaines personnes ne maîtrisaient pas vraiment. Il aurait fallu parfois disposer d'un interprète pour pouvoir approfondir certains points. Malgré tout, la totalité des personnes ont pu répondre à mes attentes. Elles ont donné des réponses à chacune de mes questions. Parfois, c'était un peu succinct mais cela m'a permis de comprendre néanmoins ce qu'elles souhaitaient me transmettre.

Le fait de n'interviewer que quatre personnes ne permet pas de formuler des enseignements suffisamment représentatifs. Même si les interviewés donnent des indications intéressantes et sincères, leur opinion pourrait parfois s'avérer marginales. Cette limite était connue au départ et le but n'était pas de tirer des enseignements généraux mais plutôt de découvrir le vécu et le ressenti de quatre personnes volontaires.

4. Analyse

4.1 Méthode d'analyse

Après avoir terminé la retranscription des entretiens, j'ai décidé de réaliser une analyse thématique des données. Pour cela, j'ai élaboré une grille d'analyse en classifiant les différents thèmes traités pendant les rencontres. J'ai placé toutes les données recueillies dans les différentes cases des tableaux. Cela m'a donné une vision globale de mes entretiens. J'ai pu aussi établir des comparaisons entre les réponses des personnes interviewées. Après, j'ai décrit de façon globale les résultats obtenus d'après les thèmes retenus dans la partie théorique (Bardin, 2013).

Dans un deuxième temps, je suis revenu à mes hypothèses de départ. J'ai essayé de faire des liens entre mes entretiens et chacune d'elles.

Je précise encore que je ne porte aucun jugement sur les opinions recueillies dans mes différents entretiens. Je les classe et les résume en essayant de toujours garder l'esprit de la conversation. Je désire conserver au maximum l'authenticité des paroles de mes interlocuteurs.

4.2 Besoin de protection via l'exil

J'ai demandé aux personnes interviewées les raisons qui les ont décidées à fuir leur pays d'origine.

4.2.1 Raisons liées à la guerre

Pour les deux personnes afghanes interviewées, l'état de guerre du pays qu'elles ont connu depuis leur naissance a été cité comme le motif principal de leur exil. Elles ont vécu sous la

domination des Talibans, puis, après leur renversement, elles font état de nombreux attentats meurtriers et quotidiens qui rendent le pays dangereux en tous temps.

Pour les deux Syriens interviewés, la guerre n'a pas été la raison principale car ils sont partis avant les conflits les plus meurtriers. Par contre, ils précisent qu'actuellement la situation est intenable. Ils ont appris que les bombardements avaient tué de nombreuses personnes de leur région.

4.2.2 Raisons liées à des injustices interethniques

M. A et Mme B connaissent une situation pareille en tant que Kurdes au sein d'un pays majoritairement arabophone. Ils relèvent le fait qu'ils se sentent considérés comme des étrangers dans leur propre pays. Ils sont deux millions dans le pays mais le kurde n'est pas reconnu comme langue officielle. Il ne peut donc pas être enseigné dans les écoles et les universités. Une loi l'interdit. Il est aussi prohibé d'écouter de la musique ou de regarder des vidéos en lien avec la culture kurde. La publication de textes en kurde est punie de cinq ans de prison. Même sur les lieux de travail et dans les fêtes publiques, l'usage du kurde n'est pas accepté.

4.2.3 Menaces directes

Des événements ont concerné directement les personnes que j'ai interviewées. Ils touchaient leur environnement proche, voire leur famille. Ce sont les faits qui les ont le plus marqués. Ils éprouvent encore beaucoup d'émotion lorsqu'ils les relatent.

En Afghanistan, des dogmes très rigides et fondamentalistes étaient imposés par les Talibans. « Les châtiments à coups de fouet, le port obligatoire de la burqa pour les femmes et l'impossibilité de faire des études pour les filles sont encore des réalités dans mon pays » m'a confié Mme D qui déplore la condition des femmes en Afghanistan. M. C relève que des gens de sa ville qu'il connaissait sont morts dans des attentats. Des kamikazes faisaient exploser des véhicules remplis d'explosifs pour tuer en premier lieu les militaires et la police mais les victimes civiles étaient très fréquentes. La sécurité n'était pas du tout assurée.

En Syrie, les deux personnes interviewées ont accusé d'exactions la police du pays. M. A a vécu des moments tragiques en Syrie lorsqu'il était étudiant. Il faisait partie d'un collectif d'étudiants qui réalisaient des actions pour protéger la langue kurde avant que celle-ci ne disparaisse. Malheureusement, plusieurs de ses collègues et amis ont été enlevés par des policiers de manière brutale.

Mme B a évoqué la convocation de son père à Damas pour être interrogé par la police. Il pensait rentrer le jour même mais il a été incarcéré dans une prison. La famille n'avait aucun droit de visite. Elle ne pouvait communiquer qu'avec les agents présents sur le site. Ceux-ci disaient qu'il sortirait bientôt. La réalité fut fort différente.

« On nous a annoncé le décès de mon père, sans autre forme d'explication. Lorsque nous avons pu voir brièvement son corps nous avons constaté des signes évidents de torture. De profondes contusions et des ecchymoses étaient visibles » confie Mme B.

4.2.4 Liens avec le cadre conceptuel

Ces quatre personnes ont demandé la protection de la Suisse pour des raisons de sécurité évidentes. Elles souffraient de graves injustices et de jugements arbitraires pour ce qui est de la minorité kurde en Syrie. Par rapport aux deux interviewés afghans, ils ont connu un climat de menace permanente tout au long de leur vie.

Leurs demandes satisfont donc pleinement les conditions reconnues par la Convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au statut des réfugiés et la Déclaration universelle des droits

de l'homme qui assure l'asile à toute personne menacée dans sa sécurité physique, psychique ou sa liberté de penser.

Etant discriminés en tant que groupe social minoritaire et en fonction d'opinions politiques divergentes, les Syriens interviewés répondent précisément aux conditions requises. Quant aux Afghans, l'imposition de règles archaïques au nom d'une religion interprétée de façon intégriste et les risques liés aux attentats, leur droit à l'asile semble attesté. Comme le Secrétariat d'Etat tranche en fonction des preuves apportées, tout devient plus complexe.

Malgré cela, le droit suisse garantit aux personnes une protection contre toutes les formes de violence. Il assure un traitement équitable à tous, sans discrimination liée à l'origine des individus.

4.3 Ressources concernant la protection via l'exil

4.3.1 Premières mesures

L'arrivée en Suisse a constitué une étape importante pour les quatre personnes interviewées. Dès ce moment, ils ont été pris en charge par les services compétents de la Confédération. Elles ont pu compter sur des repas qui leur étaient servis, sur des logements collectifs et sur l'appui de travailleurs sociaux pour les aider et les rassurer. Elles ont enfin pu ressentir une sécurité très loin des conflits armés connus jusqu'ici, même si les premiers moments ont été parfois déstabilisants.

Ils ont effectué une demande d'asile dans un centre d'enregistrement et de procédure pour deux d'entre eux et au bureau de contrôle d'un aéroport pour les deux autres.

Ils ont été interrogés pour connaître les raisons de leur fuite. Des interprètes traduisaient dans leur langue les questions des fonctionnaires. On a pris leurs empreintes digitales. Ils ont été photographiés et ils ont tous eu l'impression d'être jugés comme des criminels.

Dans les quatre cas rencontrés, le Secrétariat d'Etat aux migrations leur a refusé l'asile inconditionnel en première instance. Ils ont donc été admis à titre provisoire.

4.3.2 Attribution à un canton

Après avoir été attribués à un canton, les quatre personnes interviewées ont séjourné d'abord dans un centre d'hébergement durant quelques mois. Une d'entre elles a vécu d'abord en Suisse allemande, à Saint-Gall, avant d'être redirigée sur le Valais. Au début, ils ont été accompagnés par des travailleurs sociaux compréhensifs pour les aider à appréhender leur quotidien dans ce monde si différent.

Depuis, ils apprécient la sécurité et le calme du Valais. Ils ont essayé à plusieurs reprises d'obtenir le statut de réfugié mais leurs demandes ont toutes été rejetées pour manque de preuves formelles. La crainte de se voir refouler existe réellement chez eux. Mme B a longtemps connu des crises d'angoisse chaque fois qu'elle rencontrait un policier ou qu'elle entendait du bruit la nuit.

Tous aimeraient beaucoup que leur demande soit prise en considération car elle leur offrirait de meilleures conditions. Deux d'entre eux révèlent que c'est très difficile de recommencer une nouvelle vie ainsi et que les procédures sont intrusives et interminables. On demande des preuves des raisons qui les ont amenés à l'exil. On exige des documents attestant leurs dires or, la police syrienne ne donne pas ce genre de papiers, souligne M. A.

Selon M. A et M. C, le Valais romand s'est montré particulièrement accueillant. Tous deux le trouvent nettement plus ouvert par rapport aux régions germaniques où ils avaient vécu précédemment.

Les quatre personnes interviewées m'ont décrit leurs débuts en Suisse, la vie dans les centres d'hébergement avant leur placement dans un appartement. La cohabitation avec d'autres

personnes d'origines très différentes a parfois été compliquée. Malgré tout, ils sont sincèrement reconnaissants pour l'aide qui leur a été apportée dans cette période si particulière de leur existence.

4.3.2 Un regret

Mme B regrette également que sa famille en soit toujours au permis F, sept ans après son arrivée. Elle pense que les Syriens, vu le nombre de migrants qu'ils constituent, ont moins de chance de voir leur demande acceptée que les Africains par exemple.

Les quatre personnes interviewées regrettent d'en être encore au permis F parfois après tant d'années vécues en Suisse. Elles se sont dites découragées par la lenteur de ces procédures qui les empêchent d'obtenir un statut définitif en Suisse. Malgré tout, ils vont continuer les démarches.

4.4 Besoins liés à la santé

Wanner et Fibbi citent les besoins liés à la santé physique et mentale comme des conditions primordiales en vue d'une bonne intégration des réfugiés. C'est, d'après M. A, essentiel d'être en parfaite santé pour trouver du travail. J'ai donc demandé aux personnes interviewées de me décrire leur état de santé à leur arrivée en Suisse.

4.4.1 Santé physique

Pour ce qui concerne la santé physique, trois personnes trouvaient leur santé satisfaisante en dehors de quelques petits problèmes bénins et de symptômes grippaux. Mme D notait simplement un épuisement dû au difficile parcours migratoire.

Le cas de M. C était plus préoccupant. A son entrée en Suisse, une maladie située à la gorge a été diagnostiquée. Il n'a pas su la décrire de manière précise mais elle a justifié un suivi médical urgent.

4.4.2 Santé psychique

Concernant la santé psychique, les quatre personnes ont révélé des troubles psychiques plus ou moins importants.

Le cas le plus grave est celui de Mme B qui, suite au décès de son père, souffrait d'un important stress post-traumatique. Elle a longtemps connu des problèmes de sommeil et des cauchemars récurrents. L'image de son père mort avec son corps violenté a tourné en boucle dans son esprit pendant plusieurs années. Elle essaie d'oublier ces moments sombres mais ce n'est pas facile. Lorsqu'elle regarde des émissions de télévision qui montrent des images de guerre en Syrie, elle se sent toujours très stressée.

Psychologiquement, M. C a aussi connu quelques troubles. Il ressentait une hostilité de la part des autres sans que cela soit avéré. Il met ce sentiment sur le compte d'un stress issu des conditions de vie en Afghanistan, du difficile chemin de l'exil et du manque de connaissance du pays d'accueil.

Au niveau de la santé psychique, M. A relève qu'il faisait des « crises d'angoisse » lorsqu'il apercevait la police. En tant qu'étranger, il craignait d'être maltraité. Il souffrait de stress vu son manque de connaissance des mœurs suisses. Ces problèmes ont rapidement disparu après quelques mois. Un événement grave l'a fortement déstabilisé après son arrivée en Suisse. Le père d'un de ses amis lui a envoyé une vidéo montrant le corps de son fils parmi d'autres cadavres.

Mme D parle, quant à elle, d'un état de stress qu'elle a rapidement pu gérer elle-même.

4.4.3 Liens avec le cadre conceptuel

Les interviews confirment globalement les constats décrits dans la partie théorique, dans la santé physique comme dans la santé psychique.

Trois des personnes interviewées se trouvaient dans un état physique satisfaisant à leur arrivée en Suisse. C'est le cas de la majorité des réfugiés du Moyen-Orient comme le précisait les rapports cités.

Toutes les personnes interviewées ont relevé des problèmes plus ou moins forts en lien avec le stress. A la télévision, les images de guerre provenant de leur pays leur procurent toujours beaucoup de préoccupations et des souffrances qui raniment ce sentiment chez certains d'entre eux. C'est plus à ce niveau que les blessures s'expriment le plus.

4.5 Ressources liées à la santé

4.5.1 Contrôle médical

Dès leur arrivée, les réfugiés passent une visite médicale. Ils sont examinés et, si un problème important apparaît, des mesures d'urgence sont prises. Si dans trois cas, les examens n'ont rien décelé d'anormal au niveau physique, le cas de M. C a été plus délicat. Une fois sa maladie diagnostiquée, il a dû consulter un chirurgien qui l'a rapidement opéré. L'hôpital lui a paru très moderne et luxueux.

M. C, Mme B et M. A ont consulté à plusieurs reprises un psychologue pour leurs problèmes d'angoisse. Après quatre à cinq entretiens, M. C et M. A ont constaté une nette amélioration. Ils affirment que cela les a beaucoup aidés à surmonter leurs problèmes. M. C loue les mérites des médecins suisses. « Dans mon pays, l'accès aux soins est très difficile, les médecins sont rares et les gens, sont moins bien formés et équipés qu'en Suisse. »

Mme B consulte depuis des années un docteur pour ses insomnies, ses maux de tête et son stress aigu. Elle a fait un IRM et prend des médicaments pour calmer ses épisodes aigus d'anxiété.

Les personnes interviewées ont dû s'acquitter de primes d'assurance maladie dès leurs débuts en Suisse. Ils pensent tous que c'est une excellente chose car, dans leur pays, on évite souvent de consulter un médecin en raison des coûts que cela engendre.

4.5.2 Liens avec le cadre conceptuel

Toutes les personnes ont passé un contrôle médical à leur entrée en Suisse. En cas d'urgence, des mesures sont immédiatement prises.

Les réfugiés reconnus comme les personnes admises à titre provisoire (et toutes les personnes reconnues comme nécessitant une protection) ont accès aux soins médicaux en Suisse par le biais de l'assurance obligatoire.

De façon unanime, les personnes interrogées soulignent l'excellence de la prise en charge médicale qu'ils ont connue en Suisse.

4.6 Besoins liés à la langue du pays d'accueil

J'ai demandé aux réfugiés que j'ai interrogés en quoi ils pensaient que le français était important et s'ils pensaient que c'était une « clé » ouvrant des portes essentielles sur leur parcours.

4.6.1 Un passage obligatoire

Dans les quatre interviews, il est ressorti que l'apprentissage d'une langue a été très difficile pour ces adultes du Moyen-Orient. Les quatre personnes reconnaissent aussi unanimement

l'importance d'apprendre la langue française. Ils considèrent que c'est la condition première pour une intégration réussie.

Tous ont connu, au début, la tentation de donner priorité à la communication avec leurs compatriotes, ce qui s'est vite avéré une erreur et un frein à l'intégration. Ensuite, tous ont fait le choix de donner du temps et de l'énergie pour apprendre la langue et se donner les meilleures chances d'appréhender sereinement leur nouvelle vie.

Tous les interviewés sont des parents. Ils estiment que connaître la langue est primordial. Cela aide à comprendre ce que leur disent les enseignants, les médecins et tous les gens qu'ils côtoient quotidiennement. Ils estiment indispensable d'avoir de bonnes bases.

C'est également un désir d'autonomie qui les a encouragés à étudier. Recourir à des interprètes n'est pas une solution à long terme. C'est une aide appréciable au début mais ils doivent s'en affranchir le plus vite possible. Pour devenir autonome, il faut travailler et pour cela, ils considèrent la langue du pays d'accueil comme la première condition pour se donner une chance.

M. A pense que le comportement de la population locale ainsi que les ressources mises en place par l'Etat influencent le processus d'apprentissage et du coup d'intégration. Il estime avoir connu de très bonnes conditions en Valais.

4.6.2 Des obstacles

L'envie d'apprendre la langue peut connaître des obstacles importants nous confient M. A et M. C qui ont dû commencer par apprendre l'allemand avant de passer en région francophone. C'est une perte de temps qu'ils jugent évitable.

Mme B, elle, relève l'impossibilité d'aller suivre des cours pour une femme seule avec trois enfants en bas âge. Son mari étant encore resté trois ans en Syrie avant de pouvoir les rejoindre, elle a donné priorité absolue à sa famille, retardant son apprentissage du français.

4.7 Ressources liées à la langue du pays d'accueil

4.7.1 Moyens d'apprentissage utilisés

J'ai demandé aux personnes interviewées comment elles avaient appris le français et quelles avaient été les ressources déterminantes.

4.7.1.1 Cours organisés pour les migrants

Toutes les personnes interrogées ont commencé par des cours de langue organisés à leur intention en premier dans les centres d'hébergement. Deux personnes pensent qu'avec deux heures par semaine, c'était insuffisant pour faire des progrès rapides.

Ensuite, quand ils ont été attribués à une commune, les deux hommes ont continué avec les cours mis sur pied à leur intention par la ville de Martigny. Les deux femmes ont commencé plus tard ces cours car elles devaient s'occuper de leurs enfants. Elles ont donc pris du retard dans cet apprentissage.

Par la suite, M. A et M. C ont encore suivi des cours de français dans le cadre du programme qu'ils ont effectué au Botza à Vétroz, un centre de formation et d'occupation à l'intention des requérants d'asile.

4.7.1.2 Autres moyens d'apprendre la langue

M. A et M. C pensent que le meilleur moyen de progresser en français, c'est de discuter au quotidien avec les collègues de travail. C'est là qu'ils ont vraiment pu faire des progrès rapides. C'est parfois compliqué quand les personnes parlent vite mais ils ont toujours eu affaire à des gens compréhensifs qui leur réexpliquaient volontiers en simplifiant leurs paroles ou en les accompagnant de gestes.

M. C nous a évoqué un moyen très particulier d'apprendre au sein de sa famille. Tous les soirs, avec sa femme et ses enfants, ils organisent un moment de partage en français. Généralement, les enfants expliquent aux parents ce qu'ils ont appris de nouveau à l'école. Ils enseignent de nouveaux mots aux adultes. C'est un moment convivial où il a beaucoup appris le vocabulaire.

D'autres ont rencontré sur les chemins des personnes qui les ont aidés plus particulièrement dans leur apprentissage. Pour M. A, c'est une amie qu'il a connue en Suisse. Pour Mme D, c'est une bénévole qui vient à domicile et qui prend beaucoup de temps pour converser avec elle. Pour Mme B, il s'agit d'une travailleuse sociale qui intervient chez elle pour l'aider dans l'accompagnement scolaire de son fils.

Les quatre personnes signalent aussi qu'au début, quand un interprète venait faire des traductions, ils en profitaient pour apprendre des phrases courantes.

4.7.2 Liens avec le cadre théorique

Les quatre interviews confirment donc pleinement l'importance de la langue dans l'intégration des migrants au sein de la population du pays d'accueil.

De manière générale, il est apparu dans ces interviews que les personnes suivent des cours de langue dès leur arrivée. Par contre, c'est ailleurs que les deux hommes pensent avoir appris le français : sur leur lieu de travail.

Les deux hommes, pour le même nombre d'années passées en Romandie, parlent mieux le français que les deux femmes interviewées. On ne peut pas établir des statistiques à partir de quatre interviews mais, dans ces deux cas, les femmes ont donné priorité à l'éducation de leurs enfants. Leur vie s'est plus déroulée à la maison, dans la langue du pays d'origine. Ceci explique sans doute la différence par rapport aux hommes qui, pour comprendre les consignes qu'on leur donnait, ont constamment été stimulés à apprendre de nouvelles formules.

Les objectifs et les principes d'intégration définis dans la Loi fédérale sur les Etrangers semblent atteints. Les cantons, par leur concept d'intégration, prennent les mesures nécessaires pour offrir aux migrants des cours de langue gratuits ou à des prix abordables. Les villes ont un rôle clé. La Commune de Martigny organise ces cours pour quatre niveaux langagiers.

Le délégué à l'intégration accueille les étrangers et les informe directement sur les cours donnés, leurs horaires et leur adresse.

4.8 Besoins liés au logement

Wanner et Fibbi considèrent les conditions de logement satisfaisantes comme un cadre nécessaire pour une bonne intégration. Toutes les personnes interviewées ont fait d'abord plusieurs mois l'expérience de la vie dans un centre. Le manque d'espace et le fait de ne pas se sentir chez soi a été une période qui est devenue assez rapidement pénible. De manière unanime, l'accès à un appartement privé a été une grande étape de leur vie. Ils ont enfin senti qu'ils devenaient des gens « normaux » vivant comme les autres habitants du pays et plus dans une sorte de ghetto.

Ce besoin se faisait d'autant plus sentir chez les personnes qui ont des enfants. La structure de la famille et le rôle des parents semblaient perturbés par l'absence d'un « chez-soi ». Les règles communes ne convenaient pas forcément à l'attente des parents. Trouver un logement privé était un objectif essentiel pour retrouver une ambiance familiale authentique.

Les appartements en Suisse leur ont paru luxueux et beaucoup plus confortables que ce qu'ils connaissaient dans leurs pays.

4.9 Ressources liées au logement

Pour les quatre personnes interviewées, le Bureau des Etrangers a constitué la ressource essentielle. C'est ce service qui a réalisé les démarches nécessaires et qui leur a annoncé qu'ils pouvaient déménager.

Mme B a profité de ses services jusqu'à la recherche de son dernier appartement. Là, elle a utilisé Internet. Elle a visité et obtenu très vite un bail. Elle a l'impression que les propriétaires lui ont fait confiance et elle se réjouit de n'avoir subi aucune forme de discrimination sur le logement.

M. A étant arrivé seul en Suisse, il a loué son premier appartement en collocation avec un réfugié irakien. Dès qu'il a pu commencer à travailler, il a fait une nouvelle demande et le bureau des Etrangers lui a trouvé un appartement 2 ½ pièces. Avec son mariage et la venue au monde de son enfant, il a pris un appartement plus grand. Il a été aidé dans cette démarche par la secrétaire de son patron qui est intervenue auprès du propriétaire pour le recommander.

Concernant le mobilier, les habits pour affronter le froid et même des jouets, les réfugiés interviewés se souviennent tous qu'ils ont pu compter sur l'aide d'associations caritatives qui ont été généreuses avec eux car ils ne possédaient plus rien.

4.9.1 Liens avec le cadre conceptuel

L'Etat du Valais, par l'Office de l'Asile, joue le rôle principal dans la recherche de logements pour les réfugiés. Après plusieurs mois vécus dans des centres, les personnes et leurs familles ont été dirigées dans les quatre cas vers un logement privé. Le don de meubles et autres objets de la vie courante par des œuvres caritatives est confirmé.

Aucun signe de discrimination sur le logement n'a été signalé de la part des personnes interviewées. Ceci confirme également que les conditions d'accueil semblent favorables et la population accueillante en majorité. Ceci ne semble pas être une généralité en Suisse et en Europe de manière plus globale, d'après les études citées dans la première partie.

4.10 Besoins liés à l'instruction

Les enfants qui ont vécu au Moyen-Orient, dans un pays ravagé par la guerre, ont connu des perspectives très difficiles avant d'arriver en Suisse. Ils ont été scolarisés dans des régions où l'instruction disposait de très peu de moyens. Les conditions d'enseignement étaient également perturbées par toutes sortes de facteurs extérieurs.

J'ai demandé aux personnes interviewées comment elles considèrent l'école en Valais et comment se passe la collaboration avec les enseignants. Je leur ai aussi demandé comment s'était déroulée l'intégration de leurs enfants dans les classes de Martigny.

4.10.1 L'arrivée, un choc

Apprendre la langue est essentiel pour les enfants comme pour les adultes. Pour communiquer avec les autres enfants, ils doivent apprendre le français. Comme pour les adultes, les débuts s'avèrent souvent difficiles.

L'arrivée en Suisse a occasionné un choc avec des changements multiples : un autre alphabet, une autre langue, d'autres méthodes, une technologie omniprésente (ordinateurs, tableau interactif).

Pour les enfants qui commençaient l'école, les parents nous ont raconté qu'ils pleuraient au début, pensant ne jamais pouvoir rattraper tout ce que connaissaient leurs camarades. Ils étaient également désorientés par la rencontre d'une nouvelle langue, d'une nouvelle école, d'un nouveau maître et de nouveaux camarades.

4.10.2 Collaboration parents-enseignants

Mme D et M. C précisent qu'ils apprécient le lien que les enseignants créent avec les parents pour les informer et leur proposer des démarches à suivre pour aider leur enfant.

Au début, ils ont assisté aux entretiens personnels en compagnie d'un interprète communautaire, mais maintenant ils comprennent bien et les enseignants s'efforcent de parler simplement.

Par ailleurs, les enfants, en fréquentant chaque jour l'école et par les contacts qu'ils ont avec les autres enfants dans les loisirs apprennent très vite le français. Ils deviennent des ressources pour la famille. Ils assurent un lien entre l'école et la famille en expliquant à leurs parents les feuilles qu'ils doivent leur transmettre par exemple.

4.10.3 Difficultés

Sans que je ne leur aie posé de question précise à ce sujet, deux personnes interrogées ont signalé que leur enfant manifestait des difficultés scolaires importantes.

Mme B confie que son enfant aîné a beaucoup de problèmes à l'école. Elle se sent incapable de l'aider vu ses lacunes en français notamment. Elle fait entière confiance aux maîtres qui font un travail minutieux avec lui.

Mme D m'a confié sa préoccupation par rapport à sa fille aînée chez qui les enseignantes ont constaté un retard scolaire. Elles leur ont expliqué le problème. Il s'agirait d'un retard mental léger dont les causes ne sont pas encore vraiment établies.

4.11 Réponses au besoin d'instruction

Trois des quatre personnes interviewées ont des enfants à l'école primaire. Elles m'ont donné des renseignements précis sur leur ressenti par rapport à cette institution.

4.11.1 Accueil des enfants

Les trois parents interviewés trouvent que leurs enfants ont été très bien suivis au moment de leur arrivée. Ils ont eu des cours de soutien pendant deux ans et ils ont pu apprendre le français de manière rapide et efficace. Les enfants ont beaucoup apprécié le fait de faire partie d'une classe normale en dehors de ces cours. D'après les parents, ils ont appris en jouant aussi et très vite d'autres enfants sont venus jouer chez eux.

4.11.2 Soutien aux élèves en difficulté

Pour les difficultés scolaires signalées, Mme B a précisé que son fils aîné suit un programme adapté et il manifeste des troubles inquiétants dans ses apprentissages. Aucun diagnostic n'a été posé pour l'heure. Une enseignante spécialisée le suit de manière régulière. Elle essaie d'apporter également des solutions aux problèmes de comportement que les enseignants ont constaté. Mme B évoque aussi l'éducateur qui vient régulièrement dans sa famille pour les enfants et leurs tâches scolaires.

Mme D se réjouit que les enseignants aient pris des mesures individualisées pour venir en aide à leur fille. Celle-ci est régulièrement suivie par une enseignante spécialisée et une ergothérapeute. Une personne bénévole aide sa fille à domicile. Elle complète l'encadrement que la maman assure, notamment pour les mathématiques.

4.11.3 Importance de l'école

Tous les parents considèrent l'école comme une étape essentielle pour bâtir l'avenir professionnel de leurs enfants.

M. C pense que l'enseignement en Suisse est de bien meilleure qualité qu'en Afghanistan. Ses enfants travaillent bien à l'école. Il espère qu'ils réaliseront des études plus tard. Il leur

explique souvent que s'ils ont des bonnes notes, ils pourront avoir un bon emploi plus tard et bien gagner leur vie.

4.11.4 Rôle des enseignants

Les personnes interviewées m'ont dit qu'ils étaient très satisfaits des enseignants. Ils leur donnent volontiers des renseignements sur le travail de leurs enfants. Ils ont l'impression qu'ils se trouvent en de bonnes mains. Les élèves sont beaucoup plus suivis que dans leur pays d'origine.

M. A précise que, dans son pays d'origine, un élève en difficulté est abandonné et doit se débrouiller tout seul. En Suisse, les enseignants se donnent beaucoup de peine pour aider chacun. Il les considère comme des ressources essentielles pour les enfants de migrants.

4.11.5 Satisfaction par rapport à l'école

Les deux mamans se trouvent bien entourées par une école qui veille à faire le maximum pour aider les enfants en difficulté. Elle se disent confiante pour l'avenir de leurs enfants.

Mme B ajoute que l'école de sa ville organise de nombreuses activités pour les enfants dans le cadre du sport scolaire facultatif. C'est aussi une occasion pour les enfants dont les familles disposent de faibles revenus de découvrir des sports, des arts et des loisirs sans avoir le moindre frais.

4.11.6 Liens avec le cadre conceptuel

Ces interviews confirment globalement les principaux éléments ressortis dans la partie théorique.

Les personnes interviewées se montrent unanimement très satisfaites du travail réalisé à l'école avec leurs enfants. Les enseignants sont considérés comme de réelles ressources qui communiquent bien avec les parents.

Les mesures de soutien, lorsqu'un élève arrive dans une classe, sont très appréciées. Le fait que l'enfant fasse partie d'une classe dite normale, avec des interactions bien réelles avec ses camarades, l'aide de manière appréciable dans son intégration sociale. Les parents pensent que les enfants apprennent très vite le français grâce à ce travail.

Malgré les mesures prises, deux enfants bénéficient de cours d'appui pour des difficultés déjà bien présentes. Les reproches d'une école qui ne donne pas à tous les mêmes chances (Wanner et Fibbi) ne sont donc pas confirmés par les témoignages reçus.

4.12 Besoin de travailler et ressources

Quand j'ai demandé aux personnes interviewées si elles avaient un travail, j'ai ressenti que c'était un point qui les touchait de très près. Plus même, travail et estime de soi semblent aller de pair chez les deux hommes que j'ai rencontrés. Je leur ai demandé de me décrire les expériences qu'ils avaient vécues dans ce domaine depuis leur arrivée en Valais.

4.12.1 Différences entre hommes et femmes

La première constatation qui m'est apparue est que les femmes n'ont encore exercé aucun travail rémunéré depuis leur arrivée en Suisse. Chez elles, elles ne l'avaient également jamais fait. La femme continue donc à jouer le rôle qu'elle tenait au pays d'origine. Elle fait à manger, elle s'occupe des enfants et de toutes les tâches ménagères.

L'année prochaine, par contre, lorsque sa fille cadette entrera en 1H, Mme D est décidée à commencer une activité professionnelle. Elle a pour but d'apporter plus d'indépendance à sa famille et à moyen terme, à se passer de toute aide sociale.

Quant aux hommes, c'est eux qui veillaient à ramener un salaire pour répondre à tous les besoins de la famille dans leur pays d'accueil. La même attente existe une fois arrivé en Suisse.

Dès le début de notre entretien, M. C m'a confié que l'obtention d'un travail fixe constituait son but premier. Il se dit préoccupé par sa situation professionnelle actuelle. Il se sent dévalorisé par rapport à son rôle de mari et père qui devrait être à même d'apporter à sa famille de quoi vivre indépendamment.

4.12.2 Obstacles rencontrés

Les deux hommes citent la langue comme un obstacle compliqué pour trouver du travail. Les patrons exigent d'un travailleur qu'il puisse comprendre les informations et communiquer avec les autres travailleurs pour assurer une bonne collaboration.

Tous deux confient ensuite que leur permis F et la condition d'asile provisoire qu'il sous-entend n'incite pas vraiment les patrons à faire appel à leurs services. Ils craignent de les former pour un travail puis, suite à une décision fédérale de renvoi hors des frontières, de les voir quitter la Suisse.

M. A était étudiant en Syrie avant d'opter pour l'exil. Il se formait en linguistique et envisageait de devenir enseignant. Une fois arrivé en Suisse, il a dû repartir de rien. Il a été contraint de se tourner vers une profession manuelle.

4.12.3 Expériences dans le monde du travail

Son assistante sociale l'ayant dirigé vers le centre du Botza, M. A a suivi une formation de serrurier. Après une formation de base, il a réalisé quatre stages de trois mois dans des entreprises externes. Comme il n'a pas tout de suite trouvé du travail, il a décidé de montrer sa volonté de travailler en se présentant dès l'heure d'ouverture dans différentes entreprises où il offrait ses services. Il a demandé un stage dans l'entreprise de son patron actuel et comme une place venait de se libérer, il a été d'abord engagé à l'essai et peu après en fixe. Récemment, M. A a obtenu une validation des acquis et est détenteur d'un certificat fédéral de capacité en serrurerie. Il est très content de pouvoir œuvrer au sein d'une entreprise familiale où il se sent respecté et reconnu.

Actuellement, M. C suit le même chemin avec quelques années de décalage sur celui de M. A. En effet, il fait des stages organisés par le Botza. Il travaille comme peintre pour un salaire de quelques centaines de francs par mois.

Dans les deux cas, les hommes pensent que leur assistante sociale a joué un rôle important. Pour M. C, elle l'aide encore dans ses recherches par ses appels téléphoniques où elle le recommande auprès de patrons d'entreprises.

4.12.4 Liens avec le cadre conceptuel

Les thèses principales de la partie théorique sont, à une exception près, toutes réapparues dans ces interviews.

L'envie de devenir des membres indépendants et reconnus comme tels par la société existe réellement chez les personnes interviewées. Par contre, les normes culturelles de leur pays d'origine imposent à la femme de rester à la maison pendant que l'homme travaille. Cette conception existait aussi chez nous autrefois. Les hommes recherchent du travail avec beaucoup d'énergie. Ils acceptent des emplois moins valorisants que ce qu'ils connaissaient avant. Pour eux, trouver un emploi est essentiel pour leur estime de soi. Ils acceptent des stages très peu rémunérés dans l'espoir de recevoir une reconnaissance des acquis.

Ils font face à toutes sortes de barrières. Leur permis F, n'autorisant qu'une installation provisoire, est considéré comme un obstacle souvent incontournable.

Par contre, les personnes interrogées disent ne pas avoir spécialement ressenti de discrimination à l'embauche par rapport à leur origine.

Les conditions pour trouver un travail selon l'étude (KEK CDC consultants) ont été entièrement confirmées. Les personnes interviewées reconnaissent que la connaissance d'une langue, une bonne santé, accepter un travail différent du pays d'origine sont les principaux éléments pour trouver un emploi en Suisse.

4.13 Besoin d'aide sociale et ressources trouvées

Quand j'ai demandé aux quatre personnes interrogées l'importance qu'elles voyaient dans l'activité des travailleurs sociaux qu'elles ont côtoyés, elles n'ont pas compris clairement le terme « travailleur social ». Elles ont souhaité de manière naturelle associer toutes les personnes qui les ont soutenues. J'ai donc préféré les laisser ouvrir le sujet à leur guise et présenter tous ceux qui, pour eux, ont joué un rôle intégrateur primordial.

J'ai dû reformuler la question pour qu'ils puissent m'expliquer la nature des interventions des travailleurs sociaux. Il est apparu que l'aide sociale était un élément transversal dans les ressources mises à disposition des réfugiés. Elle intervient aussi bien au moment de leur arrivée dans les centres d'hébergement que dans la recherche d'un logement privé ou d'un emploi.

4.13.1 L'assistante sociale

Les réfugiés interviewés voient en leur assistante sociale une personne à qui l'on peut demander une aide ponctuelle pour une démarche administrative ou un service précis. Elle est plus présente à leur arrivée. Par la suite, ils vont la voir à son bureau pour toute question pour laquelle ils ne trouvent pas de solution dans leur entourage.

Son intervention a été déterminante pour entrer dans le monde du travail. A leur arrivée, elle a fait le lien avec des organisations caritatives pour obtenir un mobilier et les objets nécessaires pour la vie courante. Elle fait appel aux interprètes lorsque la situation l'exige.

Les personnes interviewées ont apprécié le lien créé avec les travailleurs sociaux. « J'ai toujours été traité avec le respect de ma culture de la part de mon assistante sociale », confie M. A.

4.13.2 Liens avec le cadre conceptuel

De façon générale, les personnes interviewées ont tendance à englober le rôle du travailleur social dans un ensemble comprenant les enseignants, médecins et interprètes par exemple. D'après elles, sa présence est plus ponctuelle que régulière après quelques années. Il répond souvent à des besoins d'ordre administratif urgents. Il est appelé en cas de maladie, chômage, endettement ou désarroi administratif. Il est questionné au sujet de l'obtention de droits divers.

Dans mes différents entretiens, l'intervention des travailleurs sociaux n'a jamais été ressentie comme étant de type assimilationniste (Bolzman, 2009) en Valais. Au contraire, les personnes interviewées n'ont jamais éprouvé le sentiment qu'on leur demandait de renoncer à leur culture.

Je n'ai pas du tout constaté l'opposé, une approche de type ethnoculturel. Les quatre personnes interviewées parlent plutôt d'un contexte interculturel où les travailleurs sociaux agissent en médiateurs recherchant sans cesse les solutions les plus équilibrées possibles. J'ai entendu clairement des propos antidiscriminatoires de la part de l'intervenant à l'intégration dans les familles. Il fustigeait le système politique qui, selon lui, ne cherche pas à favoriser l'intégration dans les faits, en refusant le statut de réfugié à des personnes qui proviennent d'un pays en guerre et qui vivent en Valais depuis près de dix ans.

En fait, les approches de type interculturel semblent les plus utilisées actuellement chez les travailleurs sociaux, même si elles peuvent être mêlées à d'autres types d'interventions parfois. L'hypothèse de départ qui consistait à voir en lui le pont entre deux cultures est bien réelle. Cependant, les personnes, tout en reconnaissant le rôle des travailleurs sociaux, semblent considérer qu'il existe de nombreux autres ponts essentiels et visant également leur bonne intégration dans la société valaisanne. Les communautés étrangères, les bénévoles, l'intervenant à l'intégration, les enseignants en sont des exemples.

4.14 Vers des formes d'intégration spécifiques

4.14.1 M. A

Pour analyser les entretiens effectués, le modèle de Métraux peut apporter une clé de lecture intéressante.

M. A m'a parlé de sa religion musulmane. Il disait faire le ramadan jusqu'à son arrivée en Suisse. Il n'a pas continué après avoir trouvé une place de travail car son quotidien sur les chantiers demande une grande énergie. Il est selon lui « un musulman pratique », il définit ce terme comme l'adaptation de sa religion à son contexte de vie. Il est clair que M. A garde une grande affection envers son pays d'origine ; il en est fier et une partie de sa famille y réside. Il mange avec plaisir des spécialités syriennes. Parallèlement, il apprécie une raclette ou une fondue. Il manifeste une grande reconnaissance par rapport à ce que la Suisse a fait pour lui et il admire ce pays sous beaucoup d'aspects. Il s'est très vite habitué et acclimaté à la vie en Suisse. Son enfant fréquente une garderie et son épouse désire travailler. M. A a des amis suisses au travail. Il est très bien intégré dans son entreprise où ses compétences et son esprit travailleur sont reconnus.

Le profil de M. A représente pour moi le parfait exemple d'une intégration créatrice. Il est en effet à l'aise avec ces deux cultures qui cohabitent fort bien en lui. Il a tissé des liens d'une culture à l'autre et, en plus, il fait profiter d'autres Syriens de son expérience et de ses connaissances en tant que représentant de sa culture.

M. A pense que la discrimination n'a jamais été un problème pour lui en Valais. Il l'a ressentie plus en Suisse allemande où on lui a montré à quelques reprises qu'il n'était pas chez lui. Il pense que la population valaisanne et de Martigny en particulier est ouverte et respectueuse à l'égard des réfugiés.

4.14.2 Mme B

Quant à Mme B, elle m'a confié qu'elle avait oublié beaucoup d'événements vécus dans son pays et qu'elle aimerait bien en oublier plus. Elle est certaine qu'elle ne retournera plus jamais en Syrie, même pas en vacances, ce qui est impossible pour l'heure, vu son permis F. Elle a laissé trop de mauvais souvenirs derrière elle et sa vie se situe en Suisse désormais.

Elle désire commencer à travailler dès l'année prochaine. Malgré tout, sa famille mange chaque jour des mets typiquement syriens. Elle continue à pratiquer la religion musulmane. Il est perceptible que les rôles et les fonctions au sein de la famille sont répartis selon le modèle propre à sa culture d'origine.

Selon les renseignements que j'ai pu obtenir, elle ne fait pas partie d'une catégorie bien marquée. Je la situerais dans une « zone grise » de Métraux. Sous certains aspects, elle se trouve dans l'assimilation et dans d'autres dans l'intégration créatrice. Le jour où elle réussira à trouver un emploi en vivant moins chez elle, elle pourrait s'ouvrir plus et nouer des amitiés authentiques avec des personnes issues du pays d'accueil. Elle est sociable et ne manque pas, lors des fêtes interculturelles, de présenter des plats syriens qu'elle fait partager avec plaisir aux visiteurs de son stand.

Mme B précise aussi qu'elle n'a jamais souffert de marques de racisme, à l'exception de quelques regards qui dénotaient un certain mépris.

4.14.3 M. C

M. C a du mal à s'identifier à la culture du pays d'accueil car il se sent quelque peu dupé. En effet, on lui avait dit qu'en Europe, il y avait du travail mais il s'est vite aperçu du contraire à son arrivée. Il continue à aimer profondément son pays malgré le fait qu'il soit ravagé par des guerres depuis plusieurs décennies. Il est musulman et il pratique sa religion. Il célèbre les fêtes traditionnelles. Sur les murs de son salon, j'ai pu voir de magnifiques plats en argent qu'il avait accrochés. Il m'a expliqué qu'il était écrit « Allah » sur le premier et « Mahomet » sur le deuxième.

M. C a une tendance au repli sur soi. En dehors des travailleurs sociaux qui viennent chez lui, il a vécu des années sans vie sociale. En s'arrêtant à ces constatations, on songerait de prime abord à une « ghettoisation ». Cependant, en les dépassant et en poussant une réflexion plus approfondie, on découvre qu'il n'abdique pas et qu'il poursuit des stages pour trouver un emploi. Il accepte, nous a-t-il dit, de boire un verre de vin avec ses collègues, même si c'était totalement interdit chez lui.

Pour finir, M. C a noué des liens d'amitiés depuis peu avec des familles afghanes vivant en Valais. Je pense donc qu'il est en train de s'ouvrir de plus en plus. L'intégration demande du temps. C'est un paramètre incontournable.

M. C trouve que l'ambiance en Valais est respectueuse. S'il sent une discrimination, c'est au niveau de l'accès au travail du fait de son permis F.

4.14.4 Mme D

Mme D vit au quotidien avec deux enfants en bas âge. Elle ne va plus aux cours de français proposés pour cette raison. Son pays est important pour elle. Elle continue d'en suivre l'actualité à la télévision.

Elle est totalement centrée sur sa famille. Elle dit ne pas porter une grande attention au respect des règles strictes imposées aux femmes, notamment de la part des religieux. Elle pratique l'islam mais elle entend l'adapter à la vie en Suisse.

Elle pourrait donc montrer les signes d'une tendance à la double marginalisation pour des voisins qui l'observent de loin. Mais en parlant avec elle, on comprend bien qu'elle a choisi de vivre en Suisse. C'est pour elle difficile de se trouver entre deux cultures si différentes. Malgré tout, elle pense, avec l'accord de son mari, qu'elle travaillera quand ses deux enfants iront à l'école.

Elle a appris le français. Elle parle beaucoup avec la bénévoles qui vient les voir chaque semaine. Cette personne est même devenue une relation primordiale. Elle voit de plus en plus une amie en elle.

Mme D n'a jamais reçu de marque de discrimination importante. Elle sent simplement un regard différent des gens lorsqu'elle porte son foulard islamique.

4.14.5 Classification

Comme l'explique Métraux, tout le monde n'est pas classable dans une catégorie bien précise. L'intégration est un phénomène qui évolue. Les relations avec les gens du pays d'accueil ne se construisent qu'avec le temps et une bonne connaissance de la langue. Les personnes interviewées pourraient donc toutes, à mon sens, réussir une intégration créatrice si elles rencontrent les situations favorables et des gens ouverts et désireux de bâtir des ponts entre les différentes cultures qui composent notre population.

M. C me contredit quelque peu en affirmant que, pour lui, ce n'est que ses enfants qui réussiront à réellement s'intégrer en Valais. Lui, par son vécu, par l'influence profonde de sa culture d'origine, par sa connaissance que partielle de la langue, ne pourra pas le faire. C'est

pour cela qu'il mise totalement sur les études pour que ses enfants trouvent une place enviable dans cette société.

4.15 Synthèse de la partie empirique

Par le biais de ma grille d'entretien, j'ai questionné quatre personnes originaires du Moyen-Orient et leurs réponses ont confirmé globalement les constats établis dans la partie théorique. La recherche de sécurité, la santé, un appartement privé pour habiter, la langue du pays d'accueil, l'instruction pour les enfants et les adolescents, le travail et la constitution d'un réseau social ressortent très clairement des entretiens réalisés comme les jalons prioritaires pour une intégration en Valais.

Les personnes interviewées apprécient particulièrement le climat de sécurité qui règne en Suisse. Ils louent la qualité des soins médicaux qui sont à la portée de tous. Ils apprécient leur appartement dans lequel le confort est supérieur à celui de leur maison au Moyen-Orient. Ils ont bénéficié de cours de français et ils peuvent communiquer maintenant avec une certaine aisance. Leurs enfants vont à l'école de Martigny pour trois d'entre eux. Ils se disent globalement satisfaits des services offerts. Les difficultés de certains enfants sont prises en charge par des professionnels spécialisés en qui ils ont toute confiance. L'accès à un travail est devenu une réalité pour un d'entre eux. Avant de pouvoir envisager une place de travail fixe, les réfugiés passent souvent par des stages dans un métier qui n'était pas le leur auparavant.

Les ressources offertes par le Valais sont appréciées et le climat d'accueil est considéré comme bon. Le reproche qui est revenu dans les quatre cas est la non reconnaissance de leur statut de réfugié par les autorités suisses. Ils envient ceux qui ont obtenu un permis B ou C.

Par leurs réponses, les personnes interrogées ont étayé les thèses principales de la partie théorique avec de nombreuses anecdotes vécues que je n'ai pas pu retranscrire dans leur totalité. Ces entretiens me confortent dans l'idée qu'il n'y a pas une lacune essentielle dans cette présentation des étapes de l'intégration en Valais.

5. Bilan méthodologique

5.1 Objectifs

5.1.1 Objectifs personnels

- Réaliser une recherche approfondie sur un thème qui me passionne
- Comprendre le ressenti des réfugiés du Moyen-Orient
- Mieux comprendre les mécanismes de l'intégration en général
- Développer mes connaissances géopolitiques dans le contexte du Moyen-Orient

Ce travail demeurera un moment fort de ma formation. Il a été l'occasion de réaliser une recherche approfondie en recourant d'abord à la littérature et aux textes de lois pour ensuite en vérifier les thèses principales à travers des entretiens menés avec des réfugiés : une démarche passionnante qui m'a confronté à des questions, des doutes. J'ai beaucoup appris sur un thème qui me touchait particulièrement dès le départ. Le contact direct avec des réfugiés du Moyen-Orient vivant en Valais a constitué l'étape clé de cette expérience. J'ai eu la chance de rencontrer des personnes sincères et touchantes. Leurs témoignages ont globalement confirmé la partie initiale. Ils m'ont particulièrement aidé à comprendre la situation vécue par ces gens. Cela m'a aussi permis de poser des questions précises pour mieux comprendre le processus de l'intégration.

J'ai étudié la géographie et l'histoire de l'Afghanistan et de la Syrie, ce qui m'a permis de mieux comprendre la mosaïque de cultures que ces états comprennent. Cela m'a aidé à mieux comprendre la difficulté de leur intégration (Annexes 8.2 et 8.3).

5.1.2 Objectifs professionnels

- Etablir une bonne communication avec le réseau des professionnels de l'intégration
- Respecter les règles d'éthiques précisées
- Développer une bonne connaissance des lois régissant l'intégration des réfugiés
- Etablir un climat de confiance avec les interviewés

Les entretiens que j'ai eus avec le délégué et l'intervenant à l'intégration pour la ville de Martigny ont été l'occasion de compléter mes données. Ils se sont déroulés de manière informelle. Ces professionnels m'ont communiqué certains aspects cachés du problème et les soucis principaux qu'ils connaissent dans leur importante mission. Ces contacts ont été très fructueux pour mon travail de mémoire.

Lors des entretiens que j'ai eus avec des réfugiés du Moyen-Orient, je me suis efforcé de suivre une démarche empreinte de respect et d'éthique.

En présentant les lois suisses et valaisannes, j'ai découvert l'étendue du cadre légal concernant l'intégration des réfugiés en Suisse et en Valais.

Je pense avoir réussi à établir un bon climat de confiance avec les personnes interviewées. Elles ont vite compris que je n'étais pas un fonctionnaire qui désirait réaliser un rapport sur leur famille mais quelqu'un qui s'intéressait sincèrement à leur vie, à leurs problèmes et à leur intégration en Valais.

5.1.3 Objectifs théoriques

- Définir la notion de cultures et le concept d'intégration.
- Décrire le contexte juridique et politique
- Décrire à partir d'une lecture systémique les ressources des réfugiés en Valais
- Définir les besoins ressentis par les réfugiés du Moyen-Orient dans le processus d'intégration

J'ai essayé de définir le concept de « cultures » avec la vision de Rocher comme axe principal. Ensuite, j'ai décrit les différents types d'accueil de la part des populations autochtones (Bérubé, Barudy), les modèles de travail social (Bolzman) et les modèles d'intégration (Berry, Métraux).

J'ai consulté et décrit le contexte juridique en précisant les différents services qui appliquaient les textes de loi.

Afin de mieux cerner l'ensemble des aspects qui touchent aux besoins et ressources des réfugiés en Valais, j'ai utilisé une approche systémique sur le modèle de Bronfenbrenner.

5.1.4 Objectifs de terrain

- Trouver un vocabulaire adapté aux personnes
- Réaliser des entretiens efficaces en suivant une grille adaptée
- Evaluer l'importance des ressources à disposition en Valais

Je me suis efforcé tout au long des entretiens de m'adapter à mes interlocuteurs. Avec M. A, j'ai pu utiliser des mots que je n'aurais pas employés avec les autres personnes. Son niveau de français était très bon. J'ai plusieurs fois reformulé mes questions lorsque je ne me faisais pas bien comprendre. J'avais préparé cette éventualité.

La préparation minutieuse de ma grille d'entretien a permis de toucher aux aspects prioritaires, tout en laissant la possibilité aux personnes d'étayer leurs points de vue plus librement. Avec cette démarche, j'ai pu élargir ma vision et éclairer de nombreux points d'ombre. Les réponses

ne sont pas toujours venues dans l'ordre que je m'imaginai, mais c'est bien le principe des entretiens semi-dirigés. Je me suis adapté à leur façon d'aborder les thématiques, tout en posant des questions pour affiner la compréhension et en recadrant l'entretien lorsqu'on avait tendance à trop s'éloigner du sujet.

Je suis satisfait de ces entretiens car ils m'ont permis de comprendre plus concrètement les besoins et les problèmes de ces personnes, ainsi que les différentes ressources rencontrées. Je pense donc pouvoir dire que les objectifs que je m'étais fixés ont été majoritairement atteints.

5.2 Hypothèses

Quant aux hypothèses émises tout au début du travail, des commentaires s'imposent suite aux entretiens que j'ai pu réaliser.

5.2.1 Les prestations du pays d'accueil sont considérées comme adéquates et suffisantes.

Les personnes interviewées sont reconnaissantes de l'accueil qui leur a été fait en Valais. Elles apprécient beaucoup les infrastructures qui fonctionnent admirablement bien comparé à leur pays. Les cours de langue, les soins médicaux, l'accompagnement scolaire et l'aide qui leur est apportée par les travailleurs sociaux et les bénévoles en sont les points forts.

Le grand point faible qui ressort concerne la difficulté d'accès du permis B et des difficultés que cette situation engendre.

5.2.2 L'intégration implique un choix entre la culture du pays d'accueil et celle du pays d'origine.

Le cadre conceptuel avait mis en évidence les différents modèles d'adaptation. Par les entretiens, j'ai pu confronter la théorie aux expériences vécues par les interviewés.

Il en ressort que chaque personne est différente et que chacun agit et s'adapte selon son caractère et son chemin de vie. J'ai pu constater que les personnes avec qui je me suis entretenu avaient fait d'immenses efforts pour être admis dans la société valaisanne. Ils conservent leur cuisine typique. Ils continuent à pratiquer leur religion. Par contre, ils ont tous appris le français et les hommes ont recherché ou recherchent encore du travail. Les femmes interrogées continuent, à ne s'adonner qu'à l'éducation de leurs enfants et aux tâches ménagères. Elles précisent que c'est une solution provisoire tant que leurs enfants sont petits.

5.3 Limites méthodologiques

Dans ce travail, qui est basé principalement sur les besoins et les ressources des réfugiés du Moyen-Orient cherchant à s'intégrer en Valais, le délégué à l'intégration m'a aiguillé naturellement vers des personnes parlant le français et ayant réussi à s'intégrer dans la société du pays d'accueil, ainsi que vers des gens en voie d'intégration. Ce choix a pu influencer la nature des réponses, engendrant du coup un biais dans l'échantillonnage. En ayant appris le français et en ayant une bonne connaissance des institutions régissant notre pays, ils se sont ouverts et ont bien amorcé leur processus d'intégration en Valais. Ceci n'est pas forcément le cas de tous. Certains peuvent avoir plus de difficultés.

A ce titre, M. Bonvin, intervenant à l'intégration, m'a aussi confié que certaines familles ont tendance à trop vivre au sein de leur communauté sans faire l'effort de s'intégrer. Ils ne manifestent pas l'envie d'apprendre le français. Cette catégorie n'est pas du tout représentée dans ce travail.

Une autre limite méthodologique que je pourrais aussi évoquer est mon statut d'homme, représentant de la société d'accueil. M. Bonvin a bien expliqué le sens de ma démarche. J'ai tenté de me présenter avec simplicité en expliquant que je suis encore à l'école et que leur

expérience constituait la base de mon travail. Cela a permis de détendre l'atmosphère. Malgré tout, j'ai dû rappeler à deux occasions qu'ils pouvaient passer à la question suivante et qu'ils n'étaient pas obligés de répondre s'ils ne se sentaient pas à l'aise. Ils avaient un peu l'impression de devoir répondre à tout prix, comme face à un fonctionnaire qui les interroge.

5.4 Pistes d'action

Après avoir répondu à la question de recherche, il semble intéressant d'avancer quelques pistes pour essayer d'améliorer l'intégration des réfugiés dans notre société valaisanne. Elles pourraient se situer à différents niveaux.

5.4.1 Approche pédagogique

Ainsi, l'une des actions envisageables serait la mise en place d'un projet visant à contrer les nombreuses fausses idées qui sont véhiculées chez nous, concernant les étrangers en général et les réfugiés en particulier. On les présente parfois comme des profiteurs qui vivent en parasites, bénéficiant de nos assurances sociales, tout en étant des délinquants potentiels ou avérés. Des partis politiques en font depuis très longtemps leur fonds de commerce, attisant la méfiance vis-à-vis de ces gens qu'ils qualifient de « différents ».

Pour contrer ce genre de propos, il serait intéressant d'instaurer dans les programmes scolaires du cycle d'orientation une étude des grandes migrations humaines. On pourrait partir du fait que les Valaisans partaient vers l'Argentine et l'Uruguay, il y a deux cents ans. Pour fuir la famine et la pauvreté, ils ont traversé l'océan. Ensuite, je trouverais idéal de présenter, à partir de documents adaptés, la culture, le mode de vie, la géographie et l'histoire des pays dont proviennent les grands flux migratoires actuels. La situation vécue (guerre, menaces) qui entraîne la fuite de ces populations serait examinée. Après les causes, on pourrait suivre les différentes routes migratoires qui débouchent chez nous. Les conditions de ce parcours en interpellent plus d'un. Enfin, on présenterait l'arrivée en Suisse, les différents statuts attribués à ces requérants d'asile, leur attribution à un canton et le chemin de l'intégration que j'ai essayé d'examiner dans ce travail.

Une bonne connaissance de la réalité de la situation chez les jeunes pourrait favoriser un meilleur accueil et la fin de préjugés injustes pour le futur. Cela pourrait aussi donner l'envie d'aller vers l'autre pour mieux connaître son parcours et établir des liens.

Dans la pratique, il s'agirait donc de créer des moyens d'enseignements avec la collaboration d'enseignants, de travailleurs sociaux et de spécialistes des migrations entre autres.

5.4.2 Approche sociétale

Les occasions de rencontres étant trop rares, il semblerait profitable pour tous de développer des projets de rencontres interculturelles en Valais, à l'image de la Fête des Cinq Continents qui se déroule chaque année à Martigny. Toutes les cultures présentes dans la ville ont la possibilité de présenter à la société des plats de leurs régions. C'est l'occasion de découvrir les menus d'un pays puis, en discutant, de créer des contacts très sympathiques.

L'idéal serait d'aller plus loin en utilisant les compétences réciproques des personnes dans des projets profitant aussi bien à la population autochtone qu'aux migrants. Nous avons œuvré dans ce sens lors d'un module libre en fondant une association. Celle-ci met à disposition de tous les résidents valaisans une plateforme d'entraide utilisant les compétences de chacun sans distinction de nationalité ou de culture.

5.4.3 Approche professionnelle

Pour commencer, je pense que tout réfugié devrait pouvoir travailler dès le départ. C'est-à-dire déjà pendant l'examen de son dossier. Les statistiques présentées démontrent de réelles lacunes dans l'accès au travail chez ces personnes. Il manque chez nous des projets innovateurs en faveur de l'insertion professionnelle des réfugiés. On pourrait agir à différents

niveaux comme le coaching, la préparation d'un entretien d'embauche et la sensibilisation des patrons. Des efforts dans ce sens existent mais ils semblent encore insuffisants.

6. Conclusion

6.1.1 Une vision politique

Si on observe ce qui se passe actuellement en Suisse, on ne peut que constater certaines incohérences. L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) dénonce régulièrement la situation inacceptable des permis F, accordés à des gens qui ont fui des conflits mais qui ne sont pas reconnus comme des réfugiés (Drompt, 2015). Plus de 30 000 personnes vivent en Suisse avec un permis F, appelé aussi « d'admission provisoire ». Un livret qui n'a de provisoire que le nom : en effet, près de la moitié des titulaires vivent en Suisse depuis plus de sept ans. Ces chiffres sont attestés par les statistiques fédérales (Drompt, 2015).

L'ODAE s'est intéressé à mettre en lumière les difficultés que rencontrent les personnes concernées. Il a constaté que les limitations imposées en matière de mobilité, de regroupement familial, d'accès au travail, d'aide sociale et de formation ont des effets néfastes sur l'intégration (Drompt, 2015). Selon l'observatoire, la plupart des gens concernés par ce statut proviennent de Syrie, de Somalie, d'Erythrée ou d'Afghanistan. Par contre, leur renvoi serait illégal par rapport au droit international. Il représenterait une mise en danger excessive vu le contexte politique.

Anja Klug, responsable du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR) pour la Suisse, estime que trop peu de Syriens sont reconnus comme réfugiés. Pour elle, la Suisse applique une politique trop restrictive. Alors que la moyenne des Syriens reconnus comme étant des réfugiés s'élève à 70% dans les autres pays européens, elle n'atteint que 35% en Suisse. Ce phénomène amène un grand sentiment d'insécurité et une perte de repères compréhensible chez les gens concernés (Klug, 2015).

La situation actuelle, telle que décrite par les professionnels de l'intégration à la Commune de Martigny, démontre que, dans les familles de migrants en provenance du Moyen-Orient, l'intégration existe. Des cas attestent la possibilité de s'insérer dans notre société harmonieusement. Par contre, ils constatent aussi que des adultes ne font pas les efforts nécessaires. Certaines personnes se contentent de l'aide qui leur est accordée et ne pensent pas plus loin, ne vivant qu'entre membres de leur communauté. Ils auraient besoin de recevoir une garantie sur leur avenir en Suisse par l'obtention d'un permis d'établissement définitif. Sans sécurité de ce genre, ils ne sont plus motivés. On peut comprendre ce choix lié à la précarité de leur situation.

Piguet (2004) dénonce une prolifération de statuts intermédiaires en Suisse : requérants d'asile, réfugié reconnu, personnes admises provisoirement, personnes bénéficiant d'un permis humanitaire. Il fait une double lecture de cette situation. Elle permet à des personnes qui ne pourraient bénéficier du titre de réfugié d'obtenir la protection et elle entraîne une précarisation de ces exilés ainsi que la prolongation de conditions de vie difficiles.

Si certains partis politiques demandent un changement à ce niveau, d'autres entendent conserver le statu quo, voire même durcir les critères. Leurs représentants songent plus à rédiger des initiatives pour chasser les étrangers criminels, qu'à accorder une place à des gens honnêtes, fuyant la guerre.

6.1.2 Un avis personnel

En confrontant certains arguments à la réalité du terrain, j'ai pu affiner ma perception d'un sujet varié et extrêmement important pour l'avenir de notre pays. Ne pas considérer comme un devoir l'intégration des migrants peut avoir des conséquences extrêmement néfastes pour

une société. Les exemples sont nombreux à travers la planète. Il apparaît donc essentiel de tout mettre en œuvre pour chercher à éviter une rupture entre population autochtone et nouveaux arrivants.

La migration m'apparaît de plus en plus comme un sujet complexe qui ne peut s'inscrire que dans la durée. Les complications sont très nombreuses au début pour les migrants. Néanmoins, toutes sortes de stratégies internes et externes sont développées pour les surmonter. Parallèlement, les réfugiés apportent de nombreuses ressources à la société du pays d'accueil. Pour Métraux (2004, p. 91), il s'agit de « mêler les fils de deux appartenances. Se tisser une identité avec la laine héritée de son monde d'origine et celle filée sur le rouet du monde d'accueil. ».

Tous les professionnels de l'éducation et du social ont un rôle actif à jouer. Leur posture, leur manière de penser et d'agir peut être déterminante.

6.1.3 Des questions

Des questions s'imposent pour conclure. La Suisse fait-elle tout ce qu'elle pourrait et devrait réaliser par rapport à la misère que vivent les populations citées dans ce travail ? Notre politique en matière d'accueil ne devrait-elle pas assouplir quelque peu les critères d'admission, vues les conditions catastrophiques que connaissent ces gens ? Des choix que nos démocraties rencontrent de manière très claire. Doit-on privilégier des intérêts économiques à court terme et vivre fermés sur nous-mêmes, comme on peut le voir à travers des décrets migratoires bloquant par un « Muslim ban » toute entrée aux réfugiés de certains pays, ou devons-nous plutôt donner la priorité à une ouverture sur le monde et penser à soulager le profond malheur vécu par ces personnes qui viennent frapper à nos portes ?

7. Bibliographie

- ABSIL, G. & VANDOORNE, C. & DEMARTEAU, M. (s.d.). *Bronfenbrenner, l'écologie du développement humain. Réflexion et action pour la Promotion de la santé*. [document PDF] Récupéré de : <https://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/114839/1/ELE%20MET-CONC%20A-243.pdf>. (Consulté le 04.09.2016)
- AFGHANISTAN DEMAIN. (s.d.). *Connaitre l'Afghanistan*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.afghanistan-demain.org/geographie-et-demographie> (Consulté le 12.12.2016)
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. (s.d.). *Ébauche d'exposé des faits : État de santé des réfugiés syriens*. [document PDF] Récupéré de : https://www.cma.ca/Assets/assets-library/document/fr/advocacy/health-status-of-syrian-refugees_fr.pdf (Consulté le 26.09.2016)
- AMNESTY INTERNATIONAL. (2016). *Le conflit syrien en chiffres*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.amnesty.ch/fr/pays/moyen-orient-afrique-du-nord/syrie/docs/2016/le-conflit-syrien-en-chiffres> (consulté le 16.02.2017)
- ASSOCIATION VALAISANNE D'INTERPRETARIAT COMMUNAUTAIRE. (s.d.). *Le service d'interprétariat*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.interpretavic.ch/> (Consulté le 20.09.2016)
- ASSOCIATION FRANÇOISE ET EUGÈNE MINKOWSKI. (s.d.). *La recherche interculturelle*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.minkowska.com/content/la-recherche-interculturelle> (consulté le 26.12.2016)
- AUBRON, E. (2015). *Réfugiés: le témoignage de Mona et Ammar, chrétiens d'Irak*. [en ligne] Récupéré de : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/maine-et-loire/angers/refugies-le-temoignage-de-mona-et-ammar-chretiens-d-irak-800225.html> (Consulté le 10.10.2016)
- BARDIN, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF. 2^e éd. Quadrige. Manuels.
- BARUDY, J. (1992). *Migration politique, migration économique : une lecture systémique du processus d'intégration des familles migrantes*. [document PDF] Récupéré de : <https://www.erudit.org/revue/smq/1992/v17/n2/502070ar.pdf> (Consulté le 15.10.2016)
- BEAUPIED, A. (2014). *Le droit d'asile*. [document PDF] Récupéré de : <http://www.ldh-france.org/section/royan/files/2014/01/le-droit-dasile-note-AB-ldh-royan-janvier-2014.pdf> (Consulté le 27.12.2016)
- BELLEROSE, P. (2015). *Réfugiés syriens : Le défi d'intégrer les enfants de la guerre à l'école*. [en ligne] Récupéré de : http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/11/20/refugies-syriens--le-defi-dintegrer-les-enfants-de-la-guerre-a-lecole_n_8613916.html (Consulté le 25.11.2016)
- BERRY, J. (1996). *Immigration, Acculturation, and Adaptation*. [document PDF] Récupéré de : http://iaccp.org/sites/default/files/berry_1997.pdf (Consulté le 26.12.2016)
- BERRY, J. (2005). *Acculturation: Living successfully in two cultures* [document PDF] Récupéré de : <https://isites.harvard.edu/fs/docs/icb.topic551691.files/Berry.pdf> (Consulté le 08.05.2017)
- BERUBE, L. (2004). *Parents d'ailleurs, enfants d'ici : Dynamique d'adaptation du rôle parental chez les immigrants*. (Problèmes sociaux & interventions sociales 12). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec
- BIERI, S. (2015). *Comment l'école peut-elle favoriser l'intégration des enfants issus de l'immigration en contexte suisse francophone?* [document PDF] Récupéré de : <https://www.unifr.ch/ipg/assets/files/100525%20Photos%20JM/DocCettou/Soraya%20Bieri%20V%20finale.pdf> (Consulté le 29.12.2016)

- BOLZMAN, C. (2009). *Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes : enjeux et défis pour les pratiques professionnelles*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-2-page-41.htm> (Consulté le 12.05.2017)
- BOLZMAN, C. & FIBBI, R. & VIAL, M. (2003). *Que sont-ils devenus? le processus d'insertion des adultes issus de la migration*. [en ligne] Récupéré de : <http://soziologie.ch/aesqe/secondos.pdf> (Consulté le 12.04.2017)
- BORN, M., & LIONTI, A. (1996). *Familles pauvres et intervention en réseau*. Paris : Ed. L'Harmattan. Technologie de l'action sociale
- BRADLEY, S. (2014). *Toujours plus de requérants d'asile vivent dans des bunkers*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.swissinfo.ch/fre/societe/troglodytes-par-contraite-toujours-plus-de-requ%C3%A9rants-d-asile-vivent-dans-des-bunkers/41106514> (Consulté le 26.09.2016)
- BUBBERS, J. (2016). *Apprentissage des langues : comment renforcer la résilience des réfugiés syriens et des communautés d'accueil*. [en ligne] Récupéré de : <http://blogs.worldbank.org/arabvoices/fr/how-language-can-enhance-resilience-syrian-refugees> (Consulté le 13.10.2016)
- BYRAM, M. & ZARATE, G. & NEUNER, G. (1997). *La compétence socioculturelle dans l'apprentissage et l'enseignement des langues*. [en ligne] Récupéré de : https://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/SourcePublications/CompetenceSocioculturelle_F_R.doc (Consulté le 10.10.2016)
- CAPDEPUY, V. (2008). *Proche ou Moyen-Orient ? Géohistoire de la notion de Middle East* [en ligne] Récupéré de : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2008-3-page-225.htm> (Consulté le 28.05.2016)
- CANDIDE, C. (2001). *Apprentissage de la langue : vers une lente émergence d'un droit*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/82/125/vei125.pdf> (Consulté le 09.10.2016)
- CANTON DU VALAIS. (1996). *Loi sur l'intégration et l'aide sociale*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.vs.ch/documents/218528/1564679/Loi+sur+l'int%C3%A9gration+et+l'aide+social+e/c0f81547-11cc-4771-9ab7-10da14575e6a> (Consulté le 14.12.2016)
- CANTON DU VALAIS. (2013). *Programme d'intégration du canton du Valais*. [en ligne] <https://www.vs.ch/documents/244343/1162622/Programme+d'int%C3%A9gration+du+canton+du+Valais+2014-2017/c411a6f5-153a-442c-bc65-fd20d58af8d9> (Consulté le 30.09.2016)
- CLAYTON, J. (2014). *Des déplacements de populations plus importants que jamais*. Site de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés. [en ligne] Récupéré de : <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2015/6/5581a037c/deplacements-populations-importants-jamais.html> (Consulté le 08.10.2016)
- COMMISCEO GLOBAL. (s.d.). *Afghanistan guide*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.commisceo-global.com/country-guides/afghanistan-guide> (Consulté le 01.01.2017)
- CONFERENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (s.d.). *Offres de soutien destinées aux allophones*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.edk.ch/dyn/15875.php> (Consulté le 29.11.2016)
- CONFÉRENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (2007). *Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS)*. [En ligne] Récupéré de : <http://www.ides.ch/dyn/11737.php> (Consulté le 17.11.2016)

- CORNÉLIS, M. (2016). *Migrants : un logement pour s'intégrer*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.enmarche.be/societe/habitat/migrants-un-logement-pour-s-integrer.htm> (Consulté le 28.09.2016)
- CROIX ROUGE VALAIS, (s.d.). *Service des réfugiés*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.croix-rouge-valais.ch/organisation-aide/service-refugies-31.html> (Consulté le 13.10.2016)
- DARBELLAY, K. & CESARI, L. (2003). *Réussite de l'intégration scolaire des jeunes portugais. Quelles ressources psycho-sociales?* [document PDF] Récupéré de : [https://doc.rero.ch/record/6301/files/cahiers de psychologie 2003 38.pdf](https://doc.rero.ch/record/6301/files/cahiers_de_psychologie_2003_38.pdf) (Consulté le 10.05.2017)
- DE MONTIGNY, F. & BEAUDET, L. (1997). *Lorsque la vie éclate*. [document PDF] Récupéré de : https://cerif.ugo.ca/sites/cerif.ugo.ca/files/demontignybeaudet1997_chapitre1.pdf Saint-Laurent : Ed. du Renouveau Pédagogique (Consulté le 01.12.2016)
- DEPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE MEDECINE GENERALE DE TOURS. (s.d.). *Pyramide des besoins* [document PDF] Récupéré de : <http://www.dumg-tours.fr/IMG/pdf/Maslow.pdf> (Consulté le 27.03.2017)
- DROMPT, L. (2015). *Permis F: durablement précaires*. [en ligne] Récupéré de : [https://www.lecourrier.ch/permis f durablement precaires](https://www.lecourrier.ch/permis_f_durablement_precaires) (Consulté le 12.01.2017)
- GABBUD, J.-Y. (2015). *556 appartements sont déjà loués par l'Etat pour les réfugiés*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/canton/556-appartements-sont-deja-loues-par-l-etat-pour-les-refugies-460034> (Consulté le 12.10.2016)
- GAY, M. & PINHO, J. (2017). *L'intégration des migrant·e·s par les migrant·e·s*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.reiso.org/les-themes/thematique/migrations/1421-l-integration-des-migrant-e-s-par-les-migrant-e-s> (Consulté le 23.04.2017)
- GIERUC, G. (2007). *Quelle place pour l'allophonie et la diversité culturelle à l'école ?* [document PDF] Récupéré de : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/ursp/Publications/Publications_99-aid/07.3_rapport_ursp_2007.pdf (Consulté le 28.11.2016)
- GRAFFENRIED, V. (2017). *Le décret anti-immigration de Donald Trump attaqué en justice*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.letemps.ch/monde/2017/01/29/decret-antiimmigration-donald-trump-attaque-justice> (Consulté le 26.02.2017)
- GRIMM, A. & GIARRÉ, M. (2015). *Le métier d'enseignant en classe d'accueil*. [document PDF] Récupéré de : [http://doc.rero.ch/record/260833/files/md ms1 p22268 p25855 2015.pdf](http://doc.rero.ch/record/260833/files/md_ms1_p22268_p25855_2015.pdf) (Consulté le 26.11.2016)
- GROUPEMENT VALAISAN DES CENTRES MEDICO-SOCIAUX. (s.d.). *Les prestations d'aide sociale*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.cms-smz-vs.ch/aide-soin-domicile/prestations-aide-sociale.html> (Consulté le 12.12.2016)
- GUIDE SOCIAL ROMAND. (2016). *Droit d'asile et statut de réfugié*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/94/> (Consulté le 20.10.2016)
- HES-SO Valais. (2012). *Programme d'intégration cantonal*. [document PDF] Récupéré de : <http://www.hevs.ch/media/document/1/programme-integration-cantonal-valais-fev.-2012.pdf>
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION. (s.d.). *Définitions générales et présentation des principales approches de l'interculturel en éducation*. [en ligne] Récupéré de : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/Dossiers/Interculturel/Definitions/approches.htm> (Consulté le 30.11.2016)

- JACOB, A. (1993). *Le processus d'intégration des réfugiés, facteur explicatif majeur dans l'intervention*. [document PDF] Récupéré de : <http://www.erudit.org/revue/smq/1993/v18/n1/032255ar.pdf> (Consulté le 02.12.2016)
- KEK-CDC & B,S,S. (2014). *Participation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché suisse du travail*. [document PDF] Récupéré de : <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/berichte/va-flue/res-studie-erwerbsbet-va-flue-f.pdf> (consulté le 28.10.2016)
- KLUG, A. (2015). *Statut de réfugiés « La Suisse applique une politique trop restrictive »* [en ligne] Récupéré de : <http://www.lematin.ch/suisse/La-Suisse-applique-une-politique-trop-restrictive/story/23839199> (Consulté le 28.04.2016)
- LA CONFERENCE SUISSE DES SERVICES SPECIALISES DANS L'INTEGRATION. (2016). *Compétences transculturelles : recommandations pour la conception de formations* [document PDF] Récupéré de : http://www.koficosi.ch/cms/upload/CoSI_formation_compétences_transcult_recommandations_pour_la_conception2016.pdf (Consulté le 12.04.2017)
- L'AGENCE ARABE SYRIENNE D'INFORMATIONS. (s.d.). *Constitution de la république*. [en ligne] Récupéré de : http://sana.sy/fr/?page_id=1489 (Consulté le 28.12.2016)
- L'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE DANS LE MONDE. (2016). *Syrie*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/asi/syrie.htm> (Consulté le 11.01.2017)
- LAROUSSE. (2013). *Afghanistan*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Afghanistan/104172> (Consulté le 28.12.2016)
- LAROUSSE. (2013). *Syrie : population*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Syrie%C2%A0population/187532> (Consulté le 18.12.2016)
- L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE - LE PARLEMENT SUISSE. (2015). *Former les réfugiés pour une intégration durable sur le marché du travail*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20153653> (Consulté le 12.11.2016)
- LE CORAN. (2015). *Sourate « La vache », chapitre 2, verset 228*. Paris : Le Livre de Poche. Les classiques de Poche.
- LE DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR. (2017). *Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie*. [document PDF] Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950275/201703010000/832.112.31.pdf> (Consulté le 26.04.2017)
- LEMONDE.FR. (2016). *La famine frappe les habitants de Madaya, en Syrie*. [en ligne] Récupéré de : http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/01/07/la-syrie-autorise-un-couloir-humanitaire-vers-la-ville-rebelle-de-madaya_4843521_3218.html (Consulté le 26.10.2016)
- LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES. (s.d.). *Des besoins éducatifs particuliers*. [document PDF] Récupéré de : http://www.cndp.fr/bienlire/04-media/documents/langage_en_maternelle08.pdf (Consulté le 01.12.2016)
- LE RESEAU EVANGELIQUE SUISSE. (s.d.). *Gestes pour aider les réfugiés en Suisse*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.evangelique.ch/node/813> (Consulté le 18.10.2016)
- LE SERVICE COMMUNAUTAIRE DE LA PLANCHETTE. (s.d.). *Facteurs d'intégration, difficultés*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.planchette.ch/dossiers/facteursintegration.html> (Consulté le 14.09.2016)

LES SOINS AUX ENFANTS NÉO-CANADIENS. (2016). *Le syndrome de stress post-traumatique*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.enfantsneocanadiens.ca/mental-health/ptsd> (Consulté le 03.12.2016)

LIÈVRE, P. (2006). *Manuel d'initiation à la recherche en travail social*. Rennes : Ed. ENSP. 2^e ed. Politiques et interventions sociales.

MARTIN, L. (2015). *La vulnérabilité psychologique des enfants de migrants : étude de la population d'un centre médico-psychologique infantile*. [en ligne] Récupéré de : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01284227/document> (Consulté le 24.11.2016)

MEICHTRY-GONET, C. (2016). *Intégration scolaire Des horreurs de l'Irak aux bancs d'école*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.illustre.ch/magazine/des-horreurs-de-lirak-aux-bancs-decole> (Consulté le 10.12.2016)

METOU, B. (2015). *La santé des migrants et réfugiés au cœur d'une réunion de haut niveau à l'OMS*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.sentinelle-droit-international.fr/?q=content/la-sant%C3%A9-des-migrants-et-r%C3%A9fugi%C3%A9s-au-c%C5%93ur-d%E2%80%99une-r%C3%A9union-de-haut-niveau-%C3%A0-l%E2%80%99oms> (Consulté le 20.10.2016)

METRAUX, J.-C. (2011). *La Migration comme métaphore*. Paris : La Dispute

NATIONS UNIES. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html> (Consulté le 08.12.2016)

NINAHAZIMANA, A. (2014). *Etude du processus de parentification chez les enfants burundais*. [document PDF] Récupéré de : http://theses.univlyon2.fr/documents/lyon2/2014/ninahazimana_a/pdfAmont/ninahazimana_a_these.pdf (Consulté le 28.11.2016)

ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS. (s.d). *La procédure d'asile en bref*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.osar.ch/aide/la-procedure-dasile-en-bref.html>. (Consulté le 03.09.2016)

ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS. (s.d.). *Intégration professionnelle*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.osar.ch/integration-professionnelle.html> (Consulté le 30.10.2016)

PESTIEAU, D. (2015). *Les réfugiés syriens, irakiens ou afghans sont le miroir à retardement de nos guerres*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.levif.be/actualite/belgique/les-refugies-syriens-irakiens-ou-afghans-sont-le-miroir-a-retardement-de-nos-guerres/article-opinion-414379.html> (Consulté le 02.09.2016)

PIGUET, E. (2006). *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture*. [en ligne] Récupéré de : <http://pressespolytechniques.blog.tdg.ch/archive/2014/02/12/l-immigration-en-suisse-60-ans-d-entrouverture-252965.html> (Consulté le 11.05.2017)

QUIVY, R. & VAN CAMPENHOUDT, L. (1988). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

RAPPORT SUR LES FAMILLES. (2004). *Structures nécessaires pour une politique familiale qui réponde aux besoins..* [en ligne] Récupéré de : www.bsv.admin.ch/shop/00005/00012/index.html?lang=fr (Consulté le 03.12.2016)

ROCHER, G. (1992). « Culture, civilisation et idéologie ». *Introduction à la sociologie générale*. Ville LaSalle : Ed. Hurtubise HMH. 3^e éd.

SITE DE CANAL 9. (2015). *Asile: une commune, une famille de réfugiés*. [en ligne] Récupéré de : <http://canal9.ch/asile-une-commune-une-famille-de-refugies/> (Consulté le 07.10.2016)

SITE DE LA CONFEDERATION SUISSE. (2016). *Conseils aux voyageurs-Afghanistan*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/afghanistan/conseils-voyageurs-afghanistan.html> (Consulté le 03.01.2017)

SITE DE LA CONFEDERATION SUISSE. (2012). *La demande d'asile*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/asylgesuch.html> (Consulté le 12.09.2016)

SITE DE LA CONFEDERATION SUISSE. (2016). *Accueil*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/empfang.html>. (Consulté le 02.09.2016)

SITE DE LA CONFEDERATION SUISSE. (2016). *La procédure d'asile*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren.html> (Consulté le 11.09.2016)

SITE DE LA CONFEDERATION SUISSE. (2016). *Loi sur l'asile*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/index.html> (Consulté le 28.09.2016)

SITE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE. (2016). *Ordonnance sur l'intégration des étrangers*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070995/> (Consulté le 24.09.2016)

SITE DE LA CONFEDERATION SUISS. (2016). *Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070993/index.html> (Consulté le 28.11.2016)

SITE DE LA CONFEDERATION SUISSE. (2017). *Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19770138/index.html> (Consulté le 23.12.2016)

SITE DE LA CONFEDERATION SUISSE. (2016). *Crise en Syrie et situation des réfugiés*. [en ligne] Récupéré de : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/dossiers/Fluechtlingskrise.html> (Consulté le 12.01.2017)

SITE DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME. (s.d). *Convention relative au statut des réfugiés*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx>. (Consulté le 10.09.2016)

UNESCO. (1982). *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles*. [document PDF] Récupéré de : http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf (Consulté le 13.12.2016)

VILLE DE SION. (2016). *Cours de français*. [en ligne] Récupéré de : <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/integration-des-etrangers/cours-de-francais.xhtml> (Consulté le 26.09.2016)

WANNER, P. & FIBBI, R. (2002). *Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions*. [document PDF] Récupéré de : [http://www.rc-consulta.ch/pdf/Familles et migrations pub migration.pdf](http://www.rc-consulta.ch/pdf/Familles_et_migrations_pub_migration.pdf) (Consulté le 26.01.2017)

8. Annexes

8.1 Grille d'entretien

Les personnes interviewées sont originaires d'Afghanistan et de Syrie.

Numéro de la grille	
Ville de résidence	
Pays d'origine	
Langue parlée	
Nombre d'enfants	

Explications préalables :

- Confidentialité
- Temps approximatif de l'entretien

Introduction : Comment s'est passée votre arrivée en Suisse ? Quels dangers avez-vous ressentis dans votre pays d'origine (nom du pays) ?

Thèmes relatifs aux besoins et aux ressources :

Protection (1), Santé (2), Langue du pays d'accueil (3), Logement (4), Instruction (5), Travail (6), Aide sociale(7)

Partie	Questions	Besoins et ressources à l'arrivée	Besoins et ressources maintenant	Analyse/ commentaires
1-7	Quelles sont les difficultés que vous avez eues en arrivant en Suisse ?			
1-7	Qu'est-ce qui vous a le plus étonné (différences) en Suisse par rapport à ... (pays) ?			
1-7	Quels avantages et désavantages principaux voyez-vous en Suisse ?			
1-7	Vous sentez-vous bien accepté en Suisse ? Qu'est-ce qui empêche le plus l'intégration ? Qu'est-ce qui l'aide le plus ?			
1	Pour quelles raisons êtes-vous parti de votre pays ?			
2	Etiez-vous en bonne santé (physique, mentale) ? Avez-vous vu un docteur ?			

3	Comment s'est passé l'apprentissage du français ? Avez-vous suivi des cours ?			
4	Comment avez-vous trouvé un appartement ? Qui a aidé ? C'était difficile à trouver ?			
5	Vos enfants vont à l'école, comment ça se passe ? Avez-vous rencontré la maîtresse, le maître ? Comment ça s'est passé ? Pour les devoirs, est-ce que c'est difficile ?			
6	Comment ça s'est passé pour vous le fait de chercher du travail ? On vous a aidé ?			
7	Depuis votre arrivée en Suisse, quelles sont les personnes qui vous ont apporté de l'aide ? (Noter les personnes et revenir dessus pour demander plus de précision sur ce qu'elles ont fait, comment, si ça s'est bien passé.)			

Conclusion

Quelles sont les choses de votre pays (dire le nom du pays) que vous arrivez à garder ici en Suisse ?

Quelles sont les choses que vous ne pouvez pas garder ?

Quelles sont les choses que vous faites ici et que vous ne pouviez pas faire dans votre pays ?

Si la situation est meilleure, voudriez-vous retourner en ... (pays) ou préférez-vous continuer à vivre en Suisse ?

Souhaiteriez-vous passer un jour des vacances en ... (pays) si la situation est bonne ?

Discussion libre et informelle

8.2 Cultures afghanes

La société afghane est composée à 99% de Musulmans, la plupart (80 %) sont des sunnites contre 20% de chiites. C'est une république islamique qui précise clairement qu'aucune loi ne peut contrevenir aux principes de leur religion. L'Islam constitue la religion d'Etat (Afghanistan's Web Site).

La population est composée de peuples très variés. Il n'y a donc pas une culture afghane mais au moins sept. Le pays est très vaste et riche en ethnies et tribus. Les Pachtounes sont les plus nombreux : ils parlent pashto (52%). Puis viennent les Tadjiks parlant la langue tadjik (21%), les Hazaris (9%) s'exprimant en dialecte persan, les Baloutches, bergers nomades qui parlent baluchi (7 %), les Ouzbèques (6%), dont le dialecte est proche du turc et enfin les Turkmènes (2 %), dont la langue est le turkmène (Afghanistan's Web Site).

L'Afghanistan est avant tout agricole. Le pays a une riche histoire. Il se trouve au carrefour de rencontre de grandes civilisations : chinoise, perse, bouddhique, grecque, musulmane entre autres. La route de la soie y transitait. Le pays se situe parmi les plus pauvres de la planète (Afghanistan's Web Site, 2017).

Les chefs religieux que sont les mollahs ont un rôle essentiel dans la société afghane. Ils arbitrent les conflits, donnent des conseils pour les problèmes tant physiques que personnels ou sociaux. Dans certaines régions, ils dictent tout ce que l'on peut faire ou ne pas faire. Aller à la mosquée fait partie du quotidien afghan (Afghanistan's Web Site).

La famille élargie est l'unité la plus importante dans la culture afghane. La place des hommes et des femmes est très précise. Les femmes sont généralement responsables des tâches ménagères, tandis que les hommes doivent travailler pour subvenir aux besoins de la famille (Afghanistan's Web Site).

Un code d'honneur existe surtout dans les zones rurales influencées par les Talibans. L'homme est responsable de la protection de l'honneur de la famille. Si l'honneur de quelqu'un a été compromis, le clan se sent humilié. Il va chercher dès lors un moyen de se venger. De ce fait, des actes de violence peuvent créer une chaîne d'actes provoquant de nombreuses victimes (Confédération Suisse, 2016).

8.3 Cultures syriennes

La population de la Syrie est musulmane à 90%, dont 77% de sunnites. Le pays compte 10% de chrétiens. La population est composée d'une étonnante mosaïque de peuples : des Arabes Syriens (68%), des Kurdes (8%), des Arabes saoudiens (7%), des Alaouites (6%), des Arabes palestiniens (3%), des Druzes (2%), des Assyriens (1%). Les arabophones sont majoritaires. On dénombre aussi des minorités arméniennes, tcherkesses, turkmènes et juives. Une très forte cohésion communautaire et un attachement profond aux traditions règnent dans chacune d'elles (L'aménagement linguistique dans le monde, 2016) (Larousse, 2013).

C'est aussi un carrefour de plusieurs mondes : méditerranéen, égyptien, mésopotamien, anatolien, perse et arabe. Ce pays fut un lieu de passages, d'invasions et de conquêtes. Il a été sous la domination de l'Égypte pharaonique, des Hittites, des Assyriens, de la Perse, d'Alexandre le Grand, des Romains ainsi que des Byzantins et des Arabes (Larousse, AXL.cefan).

Même si l'égalité et la liberté sont inscrites dans la constitution syrienne, dans les faits, ces valeurs ne sont pas appliquées. Un parti politique unique dirige l'état, interdisant l'enseignement de toute autre langue principale que l'arabe à l'école publique (Agence arabe syrienne d'informations, s.d.).

La Syrie est plongée dans un profond conflit interne. Des attaques aériennes, des combats violents entre des forces de sécurité syriennes et des groupes d'opposition armés ainsi que des combats entre les différents groupes d'opposition font chaque jour des morts et des blessés. Tout le pays est touché. Des attentats sont perpétrés quotidiennement. Une partie du territoire syrien est contrôlée par différents groupes d'opposition. Des partisans du groupe extrémiste sunnite de « l'Etat islamique » ont pris le contrôle de larges territoires dans le Nord et l'Est du pays (Confédération suisse, 2017).

8.4 Différences culturelles dans la perception du fonctionnement familial

Bien des auteurs ont tenté de donner une définition de la famille. C'est un exercice périlleux car ce concept est subjectif. En effet, il dépend du regard de chacun ; il peut varier d'une culture à l'autre et évoluer à travers le temps et en fonction des normes sociales.

Les psychologues définissent ce terme comme un appareil psychique commun partagé par des membres dont la fonction est d'articuler les fonctionnements psychiques individuels de chacun des membres (Ninahazimana, 2014).

Les psychanalystes y voient plutôt un lien de filiation. Guyotat le définit comme « ce par quoi un individu est situé par rapport à ses ascendants et descendants. » (Guyotat, 1995).

La famille en Afghanistan ou en Syrie suit les règles du droit musulman. Celles-ci influencent grandement le statut de la famille et de ses différentes institutions.

Le centre de philosophie du droit international et de la politique globale explique qu'au sein de la famille musulmane, la conception des interactions relationnelles est plus étendue qu'en Occident. En effet, la famille musulmane ne se limite souvent pas aux époux et à leurs enfants. Elle englobe également les grands-parents, les oncles et les tantes, tous les proches ainsi que leur descendance.

L'Islam considère le mari comme le chef de famille et le premier responsable de ses membres. La femme et les enfants lui doivent obéissance, cependant à une condition, l'époux doit toujours se montrer respectueux des principes de l'Islam et de ses enseignements. (Mohammed Amin Al-Midani, 2015).

« Les femmes ont des droits équivalents à leurs obligations, et conformément à l'usage. Les hommes ont cependant une prééminence sur elles » (Le Coran, 2015).

L'homme est responsable de subvenir aux besoins matériels de son épouse dans la société musulmane. « Tu la nourris de ce que tu te nourris, tu l'habilles de ce que tu t'habilles... ».

En matière d'éducation des enfants, deux lignes directrices se dessinent.

La notion d'autorité parentale est plus fortement marquée qu'en Occident. « L'obéissance à Dieu [équivalait à] l'obéissance au père, et la désobéissance à Dieu est la désobéissance au père. »

Les parents doivent être équitables envers leurs enfants, les combler d'amour et de tendresse. Le Prophète a dit : « Craignez Dieu et soyez équitables envers vos enfants. » (Mohammed Amin Al-Midani, 2005) Cet aspect constitue un principe primordial qui apparaît à maintes reprises dans les textes saints. L'amour est le maître mot qui revient toujours lorsqu'on traite de la vie de famille et des relations qui régissent ses membres.

Lorsqu'il aborde la famille migrante, Jorge Barudy la décrit comme un organisme vivant composé d'êtres vivants dont la finalité biologique est « de se produire, de se maintenir et de se reproduire » (Barudy, 1992).

Cette famille établissait de multiples interactions avec d'autres groupes ou entités de son pays d'origine : famille élargie, amis, voisins, sociétés. Elle avait un fonctionnement qui correspondait à des normes établies, à sa culture et à ses codes. Elle était stable par rapport à cet environnement connu. Une migration forcée a amené maintes perturbations chez la famille de réfugiés. D'abord, il y a eu les souffrances liées à la situation de leur pays, puis celles liées aux difficiles conditions de l'exil. L'équilibre était rompu. Enfin, la famille s'est retrouvée confrontée à cette nouvelle culture où les modèles appris ne servaient plus. Tout différait, même la langue (Barudy, 1992). Dans ce pays d'accueil, la famille est décrite comme « groupe social d'un genre particulier, fondé avant tout sur les relations entre parents et enfants et reconnu comme tel par la société » (Rapport sur les familles, 2004, p. 15). Cette définition

ne fait allusion ni au mariage ni à la parentalité biologique. Elle ne suppose pas de ménage commun, elle évite tout jugement de valeur et elle prend en compte la diversité des types de familles. Elle ne cloisonne pas la famille à un groupe social avec des enfants mineurs ou encore à charge, mais admet que les formes effectives de vie en famille appartiennent à l'ensemble du cycle de vie.

Même si le modèle familial a considérablement changé au cours des dernières années, la famille demeure la base de la société occidentale industrialisée. Au niveau des interactions intrafamiliales, la norme tend vers un partage des tâches non-sexué et une considération toujours plus importante des enfants. Le nombre d'enfants par famille a grandement diminué au cours des dernières générations et le taux de séparation des parents a fortement augmenté.

Dans une perspective anthropologique, Godelier a défini la famille comme un ensemble d'individus apparentés par des liens, des alliances d'affinité. Il en distingue deux principales sortes : la famille nucléaire composée d'un homme, d'une femme et d'enfants et la famille étendue qui regroupe plusieurs familles appartenant à diverses générations. Cette définition établit un parallèle pour de nombreuses familles de réfugiés qui, dans le pays d'origine, vivaient sous la forme de famille élargie et qui, suite à leur migration, ont dû adopter le mode « famille nucléaire ».

Finalement, Wright et Leahey résument parfaitement la situation en disant que chacun des groupes s'identifiant ainsi représente une famille (De Montigny, Beaudet, 1997).